

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante-cinquième séance – Mercredi 25 mai 2016, à 20 h 35

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, *M. Régis de Battista*, *M^{me} Maria Casares*, *M. Adrien Genecand*, *M^{me} Maria Pérez* et *M. Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *Mme Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 mai 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 24 mai et mercredi 25 mai 2016, à 17 h et 20 h 30.

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (soir)

7686 Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

1. Exhortation.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 835 000 francs destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève (PR-1100 A1)¹.

Suite du premier débat

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette affaire des écopoints nous perturbe un peu. D'une part, nous ne sommes pas opposés au principe d'installer des écopoints dans tous les nouveaux quartiers résidentiels, où les habitants savent en s'installant qu'ils auront à s'adapter à un système déjà existant: ils le connaissent d'avance et s'y conforment tout

¹Rapport, 7654.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

de suite. D'autre part, on voudrait imposer des écopoints également là où, depuis des décennies – voire des générations –, les gens ont l'habitude de descendre leurs ordures au container ou au local adéquat, c'est-à-dire qu'on veut les contraindre maintenant à parcourir entre 100 et 500 m pour déposer leurs poubelles.

Nous sommes d'accord de dire qu'il faut trier les déchets. Néanmoins, j'ai envie de me référer aux propos de notre collègue Rossiaud tout à l'heure: il nous a fait un laïus sur l'écologie et l'idéal de demain, qui consiste d'après lui à vivre tout nu sans rien consommer et à manger des brins d'herbe... J'exagère un peu, mais c'est l'image que j'ai gardée de ce qu'il a dit, ça m'a amusé.

Entre cet excès écologique et l'excès des déchets, il y a un juste milieu raisonnable: l'éducation des gens. Aujourd'hui, elle passe principalement par nos enfants; je le vois bien, moi qui en ai deux qui vont encore à l'école. Ils me disent: «Papa, il ne faut pas jeter ça à la poubelle, il faut le recycler, il faut le mettre dans les déchets PET, alu ou autre.» Les bonnes habitudes et l'éducation viendront par nos enfants, c'est sûr!

Cependant, il y a des gens d'un certain âge qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'aux points de recyclage où tous les déchets devraient être rassemblés. D'autres ont l'habitude de jeter leurs poubelles dans le local prévu à cet effet. D'autres encore rechignent à faire l'effort d'apporter leurs déchets aux écopoints. Par conséquent, si nous supprimons la levée des ordures ménagères, face à quelle situation risquons-nous de nous retrouver? Des déchets jetés à tout vent et à tout va, n'importe où et n'importe comment. C'est-à-dire le contraire du résultat que nous aimerions obtenir! Au lieu de faire l'effort de mettre chaque déchet dans le récipient adéquat, les gens jetteront des sacs-poubelle au milieu des places.

J'en veux pour preuve ce qui se passe avec certains écopoints déjà existants. Allez aux Pâquis le week-end, Mesdames et Messieurs: la place de la Navigation est une grande déchetterie un dimanche sur deux! Allez voir l'écopoint situé à la rue de Neuchâtel, juste derrière l'école de la rue de Zurich: c'est très «sympa» pour les enfants, toute la semaine ils subissent l'entassement des sacs-poubelle, alors que les gens devraient en principe trier leurs déchets et les déposer dans les récipients appropriés. Et je ne parle même pas de l'écopoint du square Pradier, qui est plein de bagnoles et où tout traîne n'importe comment!

Loin de moi l'intention de jeter la pierre au Service Voirie – Ville propre, qui fait son boulot au maximum. Mais il y a beaucoup de négligence et une grande incivilité chez les gens qui jettent leurs ordures n'importe comment. Quelle est la solution? Comme je le disais au début de mon intervention, elle consiste à développer les écopoints dans les nouveaux quartiers et à éduquer les habitants des logements standard qui ont encore l'habitude d'utiliser des poubelles traditionnelles. Entre parenthèses, la situation s'améliore nettement aujourd'hui, puisque de nombreux immeubles n'ont pas de local à containers; or, on sait bien que les

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

poubelles standard ne suffisent pas à contenir la totalité des déchets des locataires, qui sont donc obligés de recourir à d'autres solutions. Il existe même des containers pliables, ce qui facilite la vie des concierges et le travail des services d'immeuble. Il y a plein de solutions!

C'est l'ensemble de ces solutions – et non pas une seule – qui doit être mis en œuvre: inciter les services d'immeuble à travailler avec le Service Voirie – Ville propre pour le tri des déchets, faire l'éducation des habitants, travailler sur ces nouveaux écopoints que nous aimerions installer, mais sans négliger la levée des ordures dans les immeubles anciens.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous ne voterons pas la proposition PR-1100 dans sa formulation initiale; nous ne l'accepterons que si l'amendement que nous avons cosigné avec le Parti socialiste, Ensemble à gauche et les Verts est adopté.

Encore un mot au sujet de l'intervention de mon ami Jean-Charles Lathion tout à l'heure, qui disait: «Les habitants de la rue du Perron demandent presque...» Le «presque» me dérange, Monsieur Lathion: les habitants du Perron ne demandent pas «presque» quelque chose; soit ils demandent, soit ils ne demandent pas! En l'occurrence, la demande de levée des ordures supplémentaire émane surtout des commerçants. Je pense que les habitants du Perron se contenteront du travail du concierge ou du service d'immeuble, s'il est bien fait.

Le président. Je salue à la tribune du public notre ancien collègue M. Antoine Maulini. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (EàG). Chers collègues, comme la plupart d'entre vous, je pense, j'ai pris connaissance de la proposition PR-1100 avec un léger étonnement. En effet, il me semble qu'il y manque un aspect pourtant très important. Evidemment, je n'ai pas assisté à tous les débats sur cet objet et vous me direz peut-être que je suis à côté de la plaque... Ne vous en privez pas, ça arrive à tout le monde!

Ce qui manque, à ce qu'il me semble, est la question de la récupération des déchets organiques compostables. J'ai été approché par plusieurs habitants du quartier où je réside qui souhaitent trier les déchets organiques compostables mais ne le font pas car, pour que ceux-ci soient récupérables, ils doivent être mis dans des containers spéciaux relevés deux fois par semaine par le Service Voirie – Ville propre. Or, dans mon quartier – et je pense que c'est une constante dans beaucoup de quartiers de la ville de Genève –, il n'est pas possible d'avoir ces containers tout simplement parce que les locaux à poubelles sont placés en sous-sol et accessibles

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

uniquement par des escaliers. Je pense aux immeubles anciens: il y a une volée de marches pour monter au premier – il s'agit en fait du rez-de-chaussée, qui n'en est pas vraiment un – et une autre volée de marches pour descendre au sous-sol, où se trouvent en général les locaux techniques.

Les déchets organiques, avant d'être déposés dans des containers, doivent être mis dans des sacs spéciaux compostables en vente dans les supermarchés. Le dépôt des déchets organiques en sacs sur la voie publique est interdit. (*Remarque de M. Ivanov.*) C'est interdit, Monsieur Ivanov! Or, dans le quartier où j'habite, il n'y a pas de point de collecte de ces déchets compostables de cuisine. Un certain nombre d'habitants m'ont donc approché pour me demander comment faire.

Le règlement de la Ville de Genève sur la gestion des déchets est relativement clair à cet égard. Il stipule, à l'alinéa 4 de l'article 19: «Les déchets organiques de cuisine et de jardin doivent être conditionnés dans des sacs biodégradables spécifiques (...) puis déposés obligatoirement dans un conteneur.» Et à l'alinéa 5: «Les sacs ou autres récipients non homologués contenant des ordures ménagères, du papier-carton ou des déchets organiques de cuisine ou de jardin ne peuvent être déposés directement sur le domaine public.»

Par conséquent, si la gestion des écopoints ne règle pas de manière satisfaisante le dépôt des déchets organiques de cuisine pour tout le monde, elle ne règle strictement rien, en fin de compte. Dans un premier temps, j'avais l'idée de déposer une recommandation à ce sujet pour ne pas alourdir le débat, mais sachant la portée coercitive extrêmement faible d'une recommandation, je crois que c'est tout à fait inutile. Je pense que nous déposerons plutôt une motion pour que cette question des déchets organiques compostables soit prise en compte, ce qui ne me semble pas être le cas dans la proposition PR-1100.

M. Guy Dossan (LR). Le Parti libéral-radical votera la proposition PR-1100. Lors de son examen en commission des travaux et des constructions, nous sommes venus sans a priori et sans idée préconçue, car nous ne connaissions pas le sujet. Je lance une pique au magistrat: si nous avions dû nous en tenir à la présentation de l'écopoint Est, nous aurions probablement refusé d'aller plus loin. Heureusement, on a demandé des modifications et des compléments et, à la fin des travaux de commission, on a obtenu un projet qui nous a convaincus.

Ce qui me surprend, ce soir, c'est qu'on a l'impression de découvrir dans notre ville quelque chose qui n'existe nulle part ailleurs. Il s'agirait d'une nouveauté mondiale qui impliquerait de démolir tout l'existant pour recourir à une nouvelle méthode! J'ai entendu des personnes ne faisant pas partie de la commission en parler ainsi et je m'en étonne car, moi qui suis membre de la commission des travaux et des constructions, je ne me rappelle pas y avoir entendu cela.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Comme l'a dit mon préopinant démocrate-chrétien tout à l'heure, le crédit demandé dans la proposition PR-1100 est d'abord destiné à l'entretien des points de récolte des déchets existants, et ensuite, pour compléter l'offre, à leur développement dans les nouveaux quartiers.

Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans cette affaire: pourquoi ce qui se fait et ce qui fonctionne partout ailleurs ne marche jamais, dès que c'est appliqué sur le territoire de notre municipalité? Peut-être les habitants de la ville sont-ils moins mobiles que ceux des communes suburbaines avoisinantes, ce qui les empêche d'amener leurs déchets là où il faut? Peut-être sont-ils plus assistés en matière de levée ordinaire des déchets? Je ne sais pas. En tout cas, chaque fois qu'une idée doit être développée en Ville de Genève, on trouve toutes les bonnes raisons de la renvoyer en commission, c'est-à-dire aux calendes grecques... Voilà ce qu'on se dit, quand on voit ce qui se passe maintenant.

Bien sûr, avec les écopoints, les gens doivent se déplacer pour déposer leurs déchets. Mais il y a déjà beaucoup d'immeubles sans local à poubelles, car cela embête les concierges de sortir les containers, par exemple, ou à cause d'une rampe infranchissable. Les containers se trouvent alors sur la chaussée, dans un coin; les habitants sont donc de toute façon obligés de porter leurs ordures à l'extérieur.

Pour notre part, nous préférons développer les écopoints en prévoyant des dispositifs un peu plus esthétiques que les parkings à containers, lesquels sont souvent dans un état plus ou moins dégradé. Je connais des quartiers où la situation est tellement... Je n'arrive pas à trouver le mot adéquat sans risquer d'être grossier. C'est tellement dégoûtant, voilà! Par conséquent, je me dis qu'il faut faire quelque chose.

On a entendu dire tout à l'heure que c'était une question d'éducation. Certes, Monsieur Spuhler, mais c'est comme pour la prévention: l'éducation est donnée et ensuite les gens s'en fichent, soyons réalistes! Oui, je crois que les gens s'en fichent. Il y en aura toujours qui continueront à mettre leurs poubelles n'importe où, même quand on aura installé des écopoints. Ils se contrefichent de ce qui peut leur arriver, justement parce qu'ils savent qu'il ne va rien leur arriver! En effet, il faut avoir un manque de chance certain pour tomber sur un agent de ville qui vous colle une amende quand vous mettez votre poubelle au bord de la route ou dans une décharge sauvage...

Toutefois, je pense que ce n'est pas parce que les gens sont irresponsables qu'il faut tout stopper. Nous estimons qu'il faut poursuivre dans la direction proposée: rénovons ou restaurons maintenant les écopoints existants et complétons-les par des nouveaux! Développons ce concept dans les complexes immobiliers que nous construisons!

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Pour toutes ces raisons, nous voterons la proposition PR-1100. Par contre, nous refuserons évidemment l'amendement demandant de n'installer aucun écopoint complet, car cela concerne notamment celui qui est prévu derrière l'Alhambra. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous aurions accepté un tel amendement s'il s'agissait, selon le projet initial, de l'aménager à la rue de la Rôtisserie; mais puisqu'on nous a proposé un autre emplacement derrière l'Alhambra et que la commission en a débattu lors de l'étude de la proposition, il n'y a pas de raison de s'y opposer. Des bennes pour les feuilles mortes et d'autres types de déchets se trouvent déjà à cet endroit, nous ne voyons donc pas pourquoi ne pas entrer en matière sur l'aménagement d'un écopoint complet derrière l'Alhambra. Voilà pourquoi nous voterons la proposition PR-1100 telle quelle et refuserons l'amendement.

M. Christo Ivanov (UDC). Comme mon préopinant Guy Dossan et mon collègue Jean-Charles Lathion, je m'étonne un peu de ce débat que je qualifierais de surréaliste. Tout à coup, des membres du Conseil municipal qui ne font même pas partie de la commission des travaux et des constructions interviennent sur la proposition PR-1100. On a là une espèce de police de la pensée assez hallucinante! Vous transmettez, Monsieur le président.

Je cite l'article premier du projet de délibération: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 835 000 francs destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève.» A la lecture, il me paraît évident qu'il faut accepter cette proposition. En effet, il s'agit de rénover les 120 écopoints situés sur le territoire municipal et d'en construire cinq dans les nouveaux quartiers, les départements de M. Barazzone et de M. Pagani agissant en concertation.

Je ne reviendrai pas sur la récupération des ordures ménagères qui touche le fond – c'est le cas de le dire – mais j'aimerais rappeler qu'il faudra de toute façon trouver une solution car, autrement, nous aurons droit à la taxe poubelle. Or, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre est contre toute hausse d'impôts ou de taxes; elle s'opposera donc à la taxe poubelle.

Quant à l'amendement du Parti socialiste, cosigné par toute la gauche et le Mouvement citoyens genevois, il ressemble à un marchandage concernant la rue du Perron – alors même qu'une solution a été trouvée sur la zone taxis, entre l'Alhambra et la montée du Perron. J'hallucine! C'est quasi surréaliste! Je suis vraiment très surpris de cet amendement qui me dépasse complètement.

Par conséquent, l'Union démocratique du centre maintiendra son vote de commission et votera la proposition PR-1100 sans cet amendement d'un autre temps, pour ainsi dire.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

M^{me} Virginie Studemann (S). Moi, je voulais revenir sur les propos de l' élu du Parti démocrate-chrétien, M. Lathion, qui siège avec nous à la commission des travaux et des constructions. Il a prétendu que ce que disait M. Rossiaud était de la théorie... Eh bien, pour ma part, j'aimerais rendre hommage aux Verts. Je signale que, si on parle d'écopoints aujourd'hui, c'est parce qu'à un moment donné les Verts ont mis l'écologie au centre des enjeux politiques. Voilà! Il faut le reconnaître et le saluer! (*Applaudissements.*)

Il ne s'agit pas de théorie, juste d'une prise de conscience de certains enjeux concernant l'avenir. Il me semble que la thématique écologique «pour l'avenir de nos enfants» figure dans presque tous les programmes politiques, actuellement. Il ne s'agit donc pas de théorie, plutôt d'idées qui ont été d'avant-garde et que nous intégrons progressivement dans nos projets à toutes les échelles – y compris au niveau de la Ville de Genève. S'il existe aujourd'hui des écopoints, c'est parce que les personnes dont vous jugez qu'elles font de la théorie, Monsieur Lathion, ont tiré un jour la sonnette d'alarme.

M. Rossiaud a rappelé certains enjeux face à une société de consommation irresponsable. En l'occurrence, l'écopoint pose la question du tri – mais, au-delà du recyclage lui-même, il s'agit en fait de notre mode de consommation. Il est vrai qu'installer des écopoints, ce n'est pas tout – je rejoins M. Gauthier là-dessus – car il y a derrière cette problématique un certain nombre de questions fondamentales à se poser. Que se passe-t-il après le recyclage? Pourquoi recycler?

Bien sûr, on veut augmenter le taux de recyclage des déchets, encore faut-il se demander pour quelle raison ce pourcentage est si bas, à Genève, par rapport aux autres cantons. Qu'est-ce qui fait que cela marche moins bien dans notre canton? Y a-t-il un problème de sensibilisation des habitants et des habitantes? Les écopoints ne sont-ils pas suffisamment efficaces? Si les habitants ne jouent pas le jeu, est-ce parce que cela devient trop compliqué pour eux? Je ne sais pas, en tous les cas cela mérite que l'on s'interroge.

Je rejoins également M. Gauthier concernant un autre problème: la proposition PR-1100 ne prévoit aucun bilan global du dispositif déjà existant. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'aménagement des écopoints, mais de pouvoir améliorer ce qui est proposé. Sur ce point, je me tourne vers le Parti démocrate-chrétien qui adore nous demander des évaluations sur tout ce qui bouge... On ne peut que regretter que, lorsque son propre magistrat est en cause, ce parti n'ait pas la même velléité de demander des évaluations et des bilans...

Je voulais encore préciser un point à propos de théorie et de pratique. Pour ma part, je parle de problèmes très pratiques: par exemple, prendre un sac-poubelle d'un certain poids contenant tous les déchets d'une famille et parcourir 150 m pour l'apporter jusqu'à un écopoint. Je parle des gens qui ont des problèmes de mobilité – seniors, malades, peu importe... Il nous arrive à tous, dans l'existence,

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

d'avoir des soucis de santé à un moment ou à un autre. Je parle donc de choses très «pratico-pratiques».

Aujourd'hui, il se trouve qu'on est en droit de se poser des questions. Pourquoi? M. Lathion affirme: «Nous agissons dans l'intérêt des citoyens.» C'est bien! Mais ce qui est mieux encore, c'est de demander aux citoyens ce qu'ils veulent! Quand on fait une expérience comme à Sécheron, où on a installé un écopoint complet, la moindre des choses est de se poser des questions, en tant qu'élus. On a voté un projet et donc permis son financement, il faut aller voir sur le terrain comment ça se passe concrètement et interroger les habitants. A Sécheron, nous avions affaire à des citoyens a priori sensibles à la problématique du recyclage des déchets; il n'y a donc pas eu d'opposition formelle à l'écopoint complet, au départ.

Néanmoins, dans les faits, un certain nombre de problèmes très pratiques se posent: parfois, les capteurs de vidange ne marchent pas et on se retrouve avec des sacs-poubelle au soleil en plein été, ça pue, ça pourrit et ça attire des rats – un problème de salubrité vient donc s'ajouter aux autres. Je trouve que, en tant qu'élus, la moindre des choses est de cesser de dire que nous votons des crédits parce que c'est dans l'intérêt des citoyens. Ce n'est pas à nous de décréter quel est l'intérêt des citoyens.

Nous sommes là pour émettre des propositions et, parfois, tenter des expériences. Les habitants ne sont pas forcément partants, au départ, c'est pourquoi nous devons être à l'écoute de leurs réactions, afin d'améliorer les projets réalisés. Nous devons être capables, le cas échéant, de revenir sur un projet en nous disant: «On a essayé un truc et peut-être que ça ne marche pas si bien que ça, on va chercher autre chose.» Ou: «Là, il faut persévérer, mais en apportant des solutions pour améliorer le système.»

Une fois de plus, je répète qu'il ne s'agit pas de remettre en cause toute la politique de l'écopoint, plutôt de prêter attention aux réactions des citoyens, d'être à leur écoute. Quand j'entends dire: «C'est les habitants qui l'ont demandé...», je propose d'aller les voir et de leur suggérer de déposer une pétition, par exemple. Et puis, à un moment donné, donnons-nous le temps en commission d'entendre ces fameux habitants!

A la rue du Perron, en l'occurrence, il n'y a pas qu'une sorte d'habitants; il ne s'agit pas seulement des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM). Certes, la problématique a été posée par les habitants d'un immeuble particulier de la GIM où des solutions ont d'ailleurs été trouvées, grâce à une collaboration entre le Service Voirie – Ville propre et la GIM, mais il ne s'agissait pas forcément des mêmes demandes que celles de l'ensemble des habitants du quartier. En tous les cas, ce n'est pas à nous de parler à leur place pour décréter ce soir que la bonne solution est celle-là plutôt qu'une autre. J'invite donc le plénum à soutenir notre amendement. (*Applaudissements.*)

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous m'excuserez de transgresser une règle qui n'existe pas, c'est-à-dire de m'exprimer ici sur la proposition PR-1100 alors que je n'ai pas travaillé sur cet objet en commission. Je le précise bien: en commission!

Plus sérieusement, j'aimerais réagir aux propos de M. Dossan. Vous lui transmettez, Monsieur le président. Il est vrai que tout est compliqué, à Genève – mais c'est parce qu'on est à Genève, justement! Cela ne fait pas le charme de notre ville... Concernant les écopoints, un problème que M^{me} Studemann nous a bien décrit se pose, en effet: c'est la population. Tout le monde doit-il s'adapter aux écopoints? Ou est-ce les écopoints qui doivent être adaptés à la population? Les habitants sont-ils prêts à les utiliser tels qu'ils sont proposés aujourd'hui? Visiblement non. Ils n'en veulent pas encore.

Dans ce contexte, nous ne sommes pas opposés aux écopoints, mais nous aimerions qu'ils soient plus adaptés aux besoins des gens et y répondent mieux. Lorsque l'on va déposer ses bouteilles et que l'on trouve à chaque fois un container qui déborde, on a de la peine à comprendre pourquoi. Je conseillerais donc, pour commencer, la pose de capteurs efficaces dont les données seraient transmises au Service Voirie – Ville propre. Utilisons le concept *smart city* ou «ville intelligente» pour une gestion efficace du mobilier urbain, dont les écopoints font partie! On peut faire en sorte que tout ne déborde pas sans cesse des containers, que ceux-ci ne «dégueulent» pas en permanence – passez-moi le terme, Mesdames et Messieurs, cependant il traduit bien la réalité.

En outre, la question des personnes à mobilité réduite est effectivement problématique. Comment répondre à leurs besoins? Je pense à ceux qui ont un accident, qui sont malades, qui ont de la peine à se déplacer... et même à ceux qui n'ont pas envie de parcourir 500 m pour déposer leurs ordures ménagères. Ils sont capables de mettre leurs bouteilles vides dans le container adéquat, mais ils ne comprennent pas pourquoi ils devraient transporter sur 500 m leurs sacs d'ordures ménagères. Il faut donc faire leur éducation en la matière.

Mesdames et Messieurs, savez-vous dans combien d'immeubles pourvus d'un local ad hoc en sous-sol les gens se contentent de jeter leurs poubelles devant la porte d'accès? Renseignez-vous auprès des services d'immeuble! Ce qui me tue, c'est qu'on prend ici des décisions sans vraiment se renseigner sur les besoins des gens – M^{me} Studemann l'a très bien dit – ni s'informer quant à ce qu'il est nécessaire ou possible de faire. Je le répète une fois de plus: si vous votez notre amendement, qui demande une chose raisonnable, nous accepterons la proposi-

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

tion PR-1100. On ne peut qu'inciter le Conseil administratif à réfléchir dans ce sens pour offrir à la population ce qu'elle demande.

M. Christo Ivanov (UDC). J'aimerais juste répondre à M^{me} Studemann après sa longue diatribe de tout à l'heure. Certes, les Verts ont de grandes qualités, puisqu'ils soulignent certains problèmes qui se posent en matière de climat ou d'écologie en général, mais je rappelle que le souverain genevois a refusé à 56% en 1979 – alors que le parti écologiste n'existait pas encore – le projet de centrale nucléaire à Verbois...

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de ce débat animé sur une question importante qui, au fond, ne concerne pas uniquement les écopoints mais, plus largement, le tri et la gestion des déchets en ville.

On peut déjà être fiers d'une réussite: en 1993 le taux de tri des déchets en ville de Genève était de 10%, en 2005 de 32% et en 2015 de 38%. On le sait, l'objectif à l'échelle cantonale est d'atteindre une moyenne de 50% de tri; il ne s'agit pas là d'un objectif purement environnemental – le taux visé serait alors de 100% – mais du résultat qui nous permettrait d'éviter la taxe au sac, la Confédération ayant estimé que notre canton doit atteindre cette valeur seuil pour ne pas y être astreint.

Il est beaucoup plus compliqué de trier ses déchets en ville qu'à la campagne. On imagine bien que le propriétaire d'une villa peut le faire dans son garage, alors que c'est moins aisé dans les petits appartements comme ceux de la Vieille-Ville, par exemple. Je parlerai de la problématique précise des écopoints dans un instant, mais il faut savoir que, de manière générale, la Ville ne reste pas inactive: nous menons une politique intensive en matière de tri des déchets. Le Conseil administratif a d'ailleurs récemment décidé d'imposer à toutes les régies et à tous les propriétaires d'immeubles – pour autant que ce soit possible – l'installation de containers différenciés dans les cours et les locaux à poubelles. Ainsi, les habitants seront incités à trier leurs déchets dans leur appartement. J'ai entendu à ce propos, tout à l'heure, pas mal d'affirmations qui ne correspondaient pas à la réalité.

J'ajoute qu'une grande campagne de sensibilisation et d'incitation au tri des déchets organiques sera bientôt lancée, grâce à une collaboration entre la Ville, le Canton et toutes les communes genevoises. Le compost représente un énorme potentiel de récupération, raison pour laquelle une petite poubelle verte trouée sera distribuée à cet effet à l'ensemble des habitants du canton. Nous ferons aussi

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

du porte-à-porte, cette campagne va donc au-delà d'une simple information par voie d'affiches.

J'en viens à présent aux écopoints. La proposition PR-1100 permettra de rénover les écopoints de base – qui en ont bien besoin – et d'enterrer en sous-sol toute une série de bennes, afin d'embellir la ville. En effet, il arrive que ces écopoints, notamment lorsqu'ils débordent, deviennent de véritables verrues dans des quartiers nécessitant un urbanisme plus «léché».

Pour répondre à M. Spuhler – s'il avait siégé à la commission des travaux et des constructions, il aurait déjà eu l'information –, ce crédit permettra aussi d'équiper toutes les bennes d'un capteur, afin que la voirie ne vienne assurer la vidange que lorsqu'elle recevra le signal. Le Conseil administratif veut – avec l'appui du Conseil municipal, je l'espère – rendre la gestion des déchets beaucoup plus efficace grâce aux progrès technologiques.

Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs: cette proposition nous permettra aussi, comme nous l'avons déjà fait dans le passé, de préfinancer l'installation d'écopoints complets – avec des bennes pourvues de trous pour les ordures ménagères – dans tous les nouveaux quartiers. On le sait, la Ville met à la disposition de la population de nouveaux logements construits par différents promoteurs; il faut imaginer de nouveaux systèmes de récupération des déchets à ces endroits-là. Or, le système que nous proposons ici fonctionne dans toutes les villes qui en ont équipé leurs nouveaux quartiers; je pense notamment à La Chaux-de-Fonds, à Zurich ou à d'autres villes suisses. Il est donc possible de tirer des bilans – cela a déjà été fait à l'étranger et on peut en faire trente-six à Genève! –, on sait que le système fonctionne.

J'en viens maintenant au projet pilote du Perron, qui a la particularité de prévoir l'installation sur le domaine public d'un écopoint complet destiné à des immeubles déjà construits. Vous disiez, Madame Studemann, qu'il fallait faire le bilan de l'écopoint du nouveau quartier de Sécheron; permettez-moi de vous signaler que nous n'aurons pas les informations nécessaires, car les habitants viennent d'arriver sans avoir d'habitudes préalables en termes de recyclage.

De plus, au Perron, la demande de l'écopoint émane des locataires de tous les immeubles de la GIM situés au bas de la rue. Pourquoi en veulent-ils un à 20 ou 30 m de chez eux? Parce qu'actuellement un seul immeuble reçoit toutes les poubelles du quartier, ce qui signifie que les ordures ménagères de tous les habitants des immeubles du Perron envahissent sa cour! Cela provoque une puanteur extrême, les locataires nous l'ont dit et nous l'ont même écrit – je crois d'ailleurs qu'ils ont été auditionnés ou, du moins, que la commission des travaux et des constructions a reçu une lettre de leur part. Telle est la raison pour laquelle nous voulons faire ce test.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

On peut toujours faire des théories et décrire les problèmes... Ce que nous voulons, au Conseil administratif – avec l'appui d'une majorité du Conseil municipal, je l'espère –, c'est trouver des solutions pour rénover les écopoints de base, rendre le tri et la gestion des déchets efficaces, équiper les nouveaux quartiers d'écopoints complets et tirer un bilan avant d'envisager la suite. Je le dis très clairement: il ne s'agit pas de changer de système avant d'avoir fait ce bilan. Mais permettez-nous d'y procéder, Mesdames et Messieurs, afin que nous puissions ensuite en tirer des conclusions en collaboration notamment avec le Service social.

On a évoqué tout à l'heure le cas des personnes âgées; c'est un point important que nous ne sous-estimons pas. Le problème se pose déjà aujourd'hui, car de nombreuses personnes âgées vivant dans des immeubles sans ascenseur n'ont tout simplement pas la force de descendre leurs poubelles dans le local ad hoc. Alors permettez-nous de faire le bilan du nouveau système d'écopoints, Mesdames et Messieurs; essayons d'éviter les débats trop stériles et d'aller de l'avant! Mon collègue Rémy Pagani, avec qui j'ai travaillé sur ce dossier, et moi-même vous remercions de votre confiance et de ce vote important pour l'avenir des poubelles...

Le président. Madame Studemann, je vois que vous avez appuyé sur le bouton pour avoir la parole, mais je pense qu'il s'agit d'une erreur. En effet, la liste des intervenants était close et je n'ai pas été saisi d'une demande de réouverture du débat. Nous passons donc au vote.

Deuxième débat

Le président. Je mets d'abord aux voix l'amendement déposé tout à l'heure par le Parti socialiste, les Verts, Ensemble à gauche et le Mouvement citoyens genevois. Il est formulé ainsi:

Projet d'amendement

Ajouter à l'article premier de la délibération la deuxième phrase nouvelle suivante: «Aucun écopoint complet ne sera installé, afin de maintenir la prestation publique de levée des ordures au bas des immeubles.»

Mis aux voix, l'amendement du Parti socialiste, des Verts, d'Ensemble à gauche et du Mouvement citoyens genevois est accepté par 42 oui contre 28 non (1 abstention).

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée sans opposition (69 oui et 1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 835 000 francs, destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la Ville de Genève. Aucun écopoint complet ne sera installé, afin de maintenir la prestation publique de levée des ordures au bas des immeubles.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 835 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux aménagements projetés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

5. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 463 400 francs pour renouveler et pérenniser les illuminations de Noël (Geneva lux) (PR-1177 A)¹.

Rapport de M^{me} Anne Carron.

La proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication en date du 5 avril 2016. La commission s'est réunie les 14 et 28 avril 2016 sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. Les notes de séances ont été prises par M. Vadim Horcik que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 14 avril 2016

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, M. Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestations (LOM), M. Julien Pavillard, directeur artistique des illuminations de Noël (Geneva lux), et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel

M. Barazzone présente M. Pavillard qui est l'ancien directeur artistique de la fête des Lumières de Lyon. M. Pavillard a notamment travaillé en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. M. Pavillard est mandaté et ses honoraires ne sont pas compris dans la proposition PR-1177. Le magistrat passe ensuite à la présentation des éléments concernant cette proposition.

Ces illuminations sont installées pendant la période des fêtes de fin d'année et amènent de l'animation en ville. Le festival a été initié par M. Manuel Tornare puis poursuivi par M. Pierre Maudet et aujourd'hui par lui-même. Ce festival permet d'apporter un soutien aux commerçants, en animant les rues de la ville, dans un contexte parfois compliqué pour ces derniers, les gens allant souvent faire leurs achats de l'autre côté de la frontière ou hors du centre-ville. Il est donc question de soutenir les petits commerçants en animant les rues de la ville à une période clef de l'année. Dans une période économique difficile, notamment à cause du franc fort, ce festival a également pour but d'aider les marchands qui participent aux marchés de Noël ou sur les places de la ville. Enfin, les illuminations permettent aussi aux Genevois-e-s de se balader en ville et de profiter de l'ambiance des fêtes.

¹ Proposition, 6160.

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Les illuminations en Ville de Genève, depuis 2008, font l'objet d'un partenariat public et privé qui fonctionnait bien car la Ville met à disposition des prestations en nature, en particulier avec le LOM qui monte et démonte les décorations. Cela représente de nombreuses heures de travail dans des conditions parfois difficiles. Ce festival a été financé principalement par des fonds privés ou parapublics. La liste de ces fonds figure dans les documents de la proposition PR-1177. A titre d'exemple, Genève Tourisme a financé les investissements. Une fondation, qui ne souhaite pas dévoiler son nom, avait aussi financé une grande partie des investissements ainsi que le fonctionnement.

Ce genre d'événements nécessite non seulement l'acquisition des illuminations mais également de pouvoir coordonner le fonctionnement du festival. Le magistrat cite les SIG qui sont à la fois partenaire mais également prestataire du festival. Ils facturent des coûts de l'ordre de 300 000 à 350 000 francs par année pour un projet de ce type.

Le but de cette proposition est de deux ordres. Il s'agit, dans un premier temps, de renouveler les illuminations classiques. Les ampoules LED ont une durée de vie de cinq ans au maximum et il est nécessaire de les renouveler au fur et à mesure des années. Il est donc important de pouvoir bénéficier d'un budget d'investissement afin de pourvoir à ces dépenses et de pérenniser ces illuminations. Dans un second temps, le magistrat explique que le Conseil administratif souhaite développer ce festival de lumières. La seconde partie du crédit permet d'acquérir des œuvres qui ne peuvent pas être financées par le biais du fonctionnement car cela représente concrètement un investissement et le prix moyen qui avait été calculé se montait à 80 000 francs en moyenne pour une œuvre. Le magistrat explique qu'ils ont également souhaité travailler avec de jeunes artistes locaux et notamment avec la Haute école d'art et de design (HEAD). Le directeur artistique est en contact avec ces étudiants. L'idée est de pouvoir proposer chaque année à ces étudiants genevois de participer à la construction d'une œuvre sous la supervision de M. Pavillard afin d'habiller les places de la Ville. Dans le domaine des lumières, les artistes sont souvent européens. L'idée est de faire participer à ce festival des artistes à la fois locaux et étudiants, en mettant en avant leurs œuvres, ainsi que des artistes étrangers spécialisés dans ce type spécifique d'art.

M. Pavillard se dit très heureux d'être le directeur artistique de Geneva lux, car à Genève il a l'opportunité de collaborer avec des artistes locaux et de pouvoir en inviter de l'étranger. C'est une possibilité qui n'est pas toujours offerte dans d'autres pays et cela permet de faire de vraies créations qui peuvent être conçues spécifiquement pour la Ville de Genève et qui sont donc uniques.

La préparation du festival se déroule de la manière suivante: les artistes sont invités tout d'abord à repérer les lieux afin de proposer un projet qui sera formalisé dans un dossier. Les dossiers sont validés par le LOM. Les œuvres sont ache-

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

tées pendant cinq années et se doivent de tenir cette durée. Le directeur artistique choisit des œuvres et les soumet au magistrat afin qu'il les valide. Cette étape se déroule aux alentours des mois d'avril et mai. De juin à octobre les œuvres sont créées car elles doivent être prêtes pour le mois de novembre. Le LOM est chargé de les installer dans l'espace public en même temps que l'ensemble des illuminations de la ville, ce qui représente un gros travail. Enfin, les œuvres sont inaugurées et restent en place jusqu'à la première semaine de janvier. Après le démontage des œuvres et illuminations, tous les acteurs (collaborateurs et artistes) sont débriefés. Cette démarche permet d'ajuster le projet pour l'année suivante.

Chaque œuvre a une durée de vie de cinq ans. La Ville en a la propriété durant cette période. Le magistrat explique que si cette proposition est adoptée, il sera possible d'amplifier ce festival. Le but est qu'il devienne à terme une activité en soi.

M. Pavillard explique qu'il est compliqué de créer un festival qui se distingue des autres. Dans le cadre de Geneva lux, des artistes renommés sont invités, mais également de jeunes artistes locaux afin de pouvoir leur proposer une opportunité. Ce festival peut avoir réellement une fonction de tremplin pour de jeunes artistes.

Le magistrat souligne que les associations de commerçants ont de grandes attentes envers ce projet et que de nombreuses entreprises l'ont financé. Depuis quatre ans, le magistrat essaie de tenir le projet en ne sollicitant que des fonds privés mais la recherche de sponsors devient de plus en plus compliquée actuellement. Il est important que la Ville investisse des fonds publics. Ce financement permettra de pérenniser le festival en ville afin de mettre en avant le projet. Le financement serait de l'ordre d'environ 1 million de francs afin d'asseoir le festival sur cinq ans, voire plus.

Le magistrat s'excuse de venir si tard devant la commission avec cette proposition qui doit être traitée très rapidement afin que, pour l'édition de cette année du festival, les artistes puissent être invités à temps, soit avant la fin du mois de juin. La raison de ce retard est liée à la recherche de sponsors qui n'ont pas été assez nombreux ou dont les politiques de sponsoring ont changé afin de pouvoir lever les fonds nécessaires dans l'immédiat. Enfin, le magistrat précise que la proposition a été validée par le Conseil administratif.

Le magistrat explique que la question du financement de ce projet par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) a été posée mais qu'elle a été rejetée car cela posait des problèmes d'un point de vue juridique. Le FMAC est régi par un règlement et le Conseil administratif peut le gérer. Le but du FMAC est globalement différent de celui poursuivi par le festival car certains projets initiés par le FMAC sont déjà en cours et il serait dommage de retirer à ce fonds des moyens pour gérer le projet d'illumination. Le magistrat invite les commissaires à réfléchir sur le FMAC en tant que tel et évoque la proposition du Parti libéral-radical,

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

étudiée à la commission des finances, qui propose de supprimer la ponction sur les crédits d'investissements pour le FMAC. Le magistrat estime qu'il y aura des débats à avoir concernant ce sujet mais qu'il convient de ne pas les mélanger à ce stade. Le FMAC n'ayant pas toutes les compétences dans ce domaine précis, une certaine indépendance est préférable du point de vue financier. Ce qui n'exclut pas des collaborations ponctuelles.

En conclusion, le magistrat explique que la demande d'autorisation de dépenses faite dans la proposition PR-1177 est habituelle et il invite la commission à refuser, le cas échéant, toute proposition visant à ponctionner cet argent sur le FMAC.

Questions de la commission

Un commissaire s'interroge sur le renouvellement des LED, sur la possibilité d'étendre ces festivités dans les différents quartiers de la ville et sur la facilitation des démarches pour les commerçants ou privés qui souhaitent organiser des animations.

Concernant les LED, le magistrat répond que les ampoules achetées par la Ville sont toujours de bonne qualité. S'agissant des animations, la Ville n'est pas spécialisée dans l'organisation des manifestations mais peut aider, financièrement ou en autorisant un certain nombre d'entre elles, telles que les marchés de Noël. Il serait envisageable d'élargir quelques autorisations durant les Fêtes si un projet dans ce sens était soumis et de faciliter les démarches durant cette période. Ils cherchent à ce qu'il y ait de l'animation. Le magistrat estime que le rôle des commerçants sera important et que si la Ville donne le signal qu'elle soutient ces illuminations, elle peut dès lors demander une implication plus importante aux commerçants dans d'autres domaines.

Le magistrat abonde dans le sens des propos du commissaire qui souhaite que les commerçants et privés soient facilités dans leurs démarches pour animer la ville.

Sur la modalité de recherche des artistes et la priorité accordée aux artistes locaux, le magistrat répond que cela ne relève pas de sa compétence et qu'il lui revient de valider les choses de manière formelle. Le magistrat engage la Ville en signant les contrats avec les artistes mais les choix sont faits par le directeur artistique. Les artistes locaux et suisses sont privilégiés.

M. Pavillard explique que certains lieux sont définis afin de pouvoir composer plusieurs points de lumières. Certains endroits sont plus propices que d'autres, les zones piétonnières par exemple. Les artistes sont invités à participer au festival. Les candidats sont recherchés en Suisse dans un premier temps, mais il est compliqué de trouver assez d'artistes en Suisse dans le domaine des

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

lumières. Il existe cependant des artistes issus d'autres secteurs que celui de la lumière et le directeur met en avant la sensibilité des artistes. Il faut éviter l'écueil d'avoir toujours les mêmes artistes et il est important d'ouvrir le festival au plus grand nombre. La participation de la HEAD aide et permet aux étudiants d'avoir un espace d'expression sur la voie publique à cette occasion. Il est important au final d'avoir un équilibre entre les artistes suisses, genevois et étrangers, tout en mettant en avant les artistes locaux.

Un commissaire souhaite savoir si les illuminations de Noël peuvent être considérées comme des équipements culturels nocturnes au sens de la résolution R-193 «Pour une vraie place de la culture dans le PAV».

Le magistrat répond qu'il n'est pas en mesure de répondre techniquement à cette question. Il explique que les LED peuvent être acquises dans le cadre d'une procédure de marchés publics ouverts et qu'une exception culturelle sort les œuvres de lumière artistique du cas des marchés publics.

Ayant constaté que la demande de 1 463 400 francs est compensée par le retrait du crédit de renouvellement de cinq toilettes automatiques inscrites au plan financier d'investissement (PFI), le même commissaire demande si les commerces seront plus souples concernant l'utilisation par le public de leurs toilettes.

Le magistrat explique que le PFI prévoyait le renouvellement des cinq toilettes pour 2016. Sachant qu'elles ne seront pas prêtes pour cette année, cet investissement sera donc reporté d'une année et la dépense y relative repoussée à cette échéance.

Un commissaire souhaite savoir si ce projet pourrait s'étendre dans les quartiers. Concernant l'implication des étudiants, le commissaire souhaite savoir si ces derniers ont la possibilité de s'exprimer suffisamment.

Le magistrat explique qu'il est important de poursuivre le projet et de l'asseoir. Les étudiants sont considérés et impliqués dans le projet, qui offre des débouchés immédiats et de la visibilité aux jeunes artistes, car les œuvres sont exposées. Concernant les quartiers, le magistrat estime, à titre personnel, que certaines places pourraient être illuminées, celle des Grottes par exemple. Des sommes supplémentaires peuvent être ajoutées, cependant il sera de leur initiative d'en faire autant s'ils souhaitent développer le festival dans ces quartiers. Pour l'instant, les rues très passantes ont été favorisées.

Un autre commissaire revient sur la participation des étudiants, leur satisfaction et l'existence d'éventuels quotas. Le commissaire se demande aussi si ce festival pourrait s'ouvrir à d'autres acteurs.

M. Pavillard répond qu'il est en contact avec les étudiants et que ceux-ci ont réalisé trois œuvres sur les six. On compte une quinzaine d'étudiants motivés,

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

prêts à participer. Ceux-ci travaillent avec leurs enseignants et M. Pavillard est toujours à leur disposition. A la fin de leurs études, ces étudiants entrent dans le réseau d'artistes du directeur.

Sur les animations, M. Barazzone explique qu'elles sont favorisées et qu'ils cherchent à lancer le maximum d'initiatives. Tous les acteurs permettent d'animer la ville de façon différente.

Une commissaire souhaite un point de situation sur la participation des mécènes et sponsors. La commissaire souhaite aussi savoir ce qu'il advient de ces œuvres à la fin de leur durée de vie.

Le magistrat explique que les sponsors indiqués dans le dossier sont ceux qui ont donné de l'argent pour le projet. Tous les sponsors ont été relancés. Lors des relances, certains n'étaient pas intéressés par le projet et d'autres n'ont pas souhaité participer aux prochaines éditions.

La même commissaire souhaiterait savoir si les associations et sponsors qui participent à moindre montant restent.

Le magistrat rappelle que certaines associations sont très sectorielles et que certains commerçants sont prêts à participer. Ce sont souvent ceux qui sont présents dans les secteurs intéressés. Le magistrat indique qu'ils vont procéder à de nouvelles demandes auprès des commerçants.

Concernant les œuvres, M. Pavillard répond que leur durée de vie dépend des conditions, notamment les intempéries. Cinq ans représentent une durée de vie très correcte mais des œuvres encore en bon état après cette période pourraient être présentées l'année ou les années suivantes. M. Pavillard estime néanmoins que, dans la mesure où le festival souhaite se développer, le renouvellement des œuvres au terme des cinq ans permettrait au public d'en découvrir de nouvelles et de ne pas se lasser.

Le magistrat ajoute que certaines villes participent déjà à ce genre de festival et il serait envisageable de louer ou de prêter des œuvres à d'autres villes. Ce que le directeur artistique confirme.

Une commissaire souhaite savoir s'ils auraient une tendance à vouloir faire évoluer le projet vers des tendances artistiques proches du mapping ou sous forme d'interventions dans l'espace.

Le magistrat rappelle que M. Kanaan avait financé un projet, lorsqu'il était maire, consistant à projeter des lumières sur le bâtiment d'Uni Bastions. Ce projet avait été partiellement financé par une partie de son budget de mairie. Le magistrat rappelle que le mapping est une technique assez chère et pas accessible avec les budgets dévolus actuellement au projet. Le mapping est très apprécié du public.

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Cette commissaire explique qu'il serait possible de faire intervenir plus d'artistes locaux.

M. Pavillard répond que ce genre de projet a déjà été effectué à Genève. Cependant il souhaite important de pouvoir se différencier. Il ne rejette pas du tout ce genre d'options.

M. Barazzone explique que cette d'idée pourrait être exploitée afin d'animer les lieux en marge d'un festival. Le magistrat rappelle qu'il serait idéal que cette proposition soit votée avant le 20 juin. Il a conscience de l'ordre du jour chargé de la commission et s'excuse encore d'avoir apporté cette proposition si tardivement.

Discussion de la commission

Une commissaire propose d'auditionner M. Kanaan. Si ce festival est présenté comme un festival de lumière, la commissaire estime que ces œuvres tiennent de l'art contemporain. Lors de son audition, M. Kanaan pourra renseigner la commission sur ces aspects. En lien avec les questions de décentralisation et d'élargissement de l'animation, la commissaire estime important de pouvoir émettre des recommandations afin de donner à M. Barazzone la vision de la commission sur cette proposition.

Un commissaire pense qu'il faut aller de l'avant rapidement dans ce dossier afin de pouvoir mandater les artistes dans les délais nécessaires. La situation pourra être améliorée plus tard en votant, par exemple, des crédits plus importants. Le commissaire propose de voter cette proposition au cours de la séance.

Un autre commissaire estime que la présentation qui vient d'être faite est assez claire. Si M. Kanaan devait être auditionné, il serait plus intéressant qu'il vienne pour parler du fond.

Une commissaire insiste sur le fait que les synergies et les aspects financiers pourraient être abordés avec M. Kanaan. Ce qui rend son audition nécessaire.

Une commissaire estime qu'il est raisonnable de faire confiance au directeur artistique s'agissant de l'implication des artistes locaux. Si l'implication du FMAC sur certaines manifestations soulève des points à préciser, la commissaire estime que l'étude de cette proposition est une bonne occasion de clarifier le sujet.

Une commissaire pense que le calendrier nécessite de voter rapidement cette proposition et que les points évoqués précédemment pourront être discutés ultérieurement.

Déplorant l'urgence liée au calendrier, plusieurs commissaires estiment que la commission se doit d'être impliquée et de creuser le sujet.

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Vote de la commission

La présidente passe au vote des options proposées.

Le vote de la proposition PR-1177 est rejeté par 11 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC) contre 4 oui (2 DC, 2 MCG).

L'audition de M. Kanaan est acceptée par 11 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC) contre 3 non (1 MCG, 2 DC) et 1 abstention (MCG).

Séance du 28 avril 2016

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Michèle Freiburghaus, conseillère culturelle au Service culturel, responsable du Fonds d'art contemporain (FMAC)

Le magistrat présente les buts et le fonctionnement du FMAC. Le but de ce fonds est de s'occuper de l'art dans l'espace public et de soutenir les artistes actifs à Genève. S'agissant des illuminations de Noël (Geneva lux), le magistrat précise que la démarche n'a pas été historiquement définie par le FMAC. Une collaboration avec le FMAC est tout à fait envisageable à l'avenir afin d'offrir un complément à ce qui est proposé par le festival. Le magistrat souligne que le projet en place est tout à fait cohérent et que son chef de projet est tout à fait compétent. Sur certains modules une collaboration peut être envisagée à titre complémentaire. Le magistrat explique que le FMAC revient assez souvent dans le débat au Conseil municipal car il s'agit de l'une des rares activités de son département qui font l'objet d'un règlement du Conseil municipal. Les activités du FMAC, notamment l'acquisition d'œuvres et la commande d'œuvres pour l'espace public, sont financées par un prélèvement sur les primes d'investissements. Ce mécanisme est aujourd'hui en cours de discussion et fait l'objet d'un projet de délibération qui est à l'examen à la commission des finances.

M^{me} Freiburghaus explique que le FMAC existe depuis 1950 et qu'il a été créé par un arrêté du Conseil municipal. Celui-ci a décidé du prélèvement d'un certain pourcentage sur tous les projets de rénovation et de construction des bâtiments de la Ville. Ce fonds a deux missions principales. La première est liée à l'art public, c'est-à-dire le fait de mettre des œuvres d'art dans l'espace public, et la seconde est le soutien aux artistes par le biais d'acquisitions d'œuvres. Depuis 1950 les missions de ce fonds se sont élargies et étoffées. (Présentation du FMAC en annexe.)

La collection du FMAC retrace l'histoire de l'art contemporain à Genève car elle est constituée d'œuvres d'artistes qui ont exposé, vécu ou ont participé de manière générale à la vie artistique de la Ville. La collection est composée de 4500 œuvres dont 2200 qui font partie de la collection des œuvres vidéo ayant appartenu au Centre pour l'image contemporaine. Trois cents de ces œuvres ont

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

été déposées et installées dans l'espace public. Le reste des œuvres sont des photographies, peintures, etc.

La présentation de quelques œuvres installées dans l'espace public s'ensuit.

M^{me} Freiburghaus aborde ensuite le thème de la médiation qui fait partie des missions du FMAC. Cette démarche consiste à faire découvrir la collection à différents publics par l'intermédiaire de la collection mobile ou de la collection d'œuvres exposées en ville.

En conclusion, M^{me} Freiburghaus explique qu'il y a un projet important à venir dans le cadre de la Nuit des musées, en partenariat avec le Service des bâtiments et la Gérance immobilière municipale (GIM). Outre ce projet, il y en a encore d'autres, dont l'un dans le groupe scolaire de Chandieu.

M. Kanaan ajoute qu'il souhaiterait mettre un accent sur la valorisation de la collection du FMAC. Il poursuit et explique que les œuvres sont très demandées à l'étranger. Il revient ensuite sur le concept du FMAC mobile, ce dernier ayant pour but de rendre accessibles les œuvres d'art à des publics divers. Il poursuit et fait les liens avec la proposition qui est soumise à la commission, certaines œuvres étant pérennes, d'autres ayant une durée de vie intermédiaire et d'autres étant éphémères.

En ce qui concerne les lumières, la Ville de Genève peine parfois à trouver des artistes actifs. Le mapping est cependant un domaine où il y a de nombreux artistes en Suisse et à Genève. Il serait envisageable de développer des animations de ce type et de prévoir une fois par année un bâtiment à numériser sous forme de spectacle. Le magistrat prévoit d'ailleurs un projet majeur afin de démontrer les grandes transformations urbaines en Ville de Genève.

Revenant à la proposition PR-1177, le magistrat explique que dans le cadre du projet Geneva lux, qu'il appuie, il serait envisageable d'augmenter le nombre de lieux animés par des œuvres. Le FMAC pourrait y contribuer en aidant à illuminer des lieux et en animant les quartiers. Il serait envisageable de faire participer la HEAD et il serait possible de compléter le projet pour le déployer plus largement dans Genève.

Le magistrat conclut en expliquant que jusqu'ici il n'y avait pas de connexion entre Geneva lux et le FMAC. Le magistrat se dit ouvert à toute collaboration en ajoutant que M. Barazzone et lui-même estiment qu'il serait légitime qu'il y en ait une.

Questions de la commission

Une question a trait aux vidéos, à leur utilisation et à la politique de conservation de ces vidéos. Une autre question a trait à la politique du FMAC concernant les artistes renommés.

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

M^{me} Freiburghaus explique que la collection de vidéos du Centre pour l'image contemporaine (CIC) est revenue au FMAC et que l'organisation des deux expositions habituelles du CIC a été confiée au Centre d'art contemporain (CAC) qui organise tous les deux ans l'exposition de la Biennale de l'image en mouvement. Le FMAC a repris la médiathèque et tient l'inventaire scientifique qui est toujours en cours. Tout a été sauvegardé et digitalisé. La collection du FMAC est constituée d'artistes de tous âges et les propositions d'acquisition passent par une commission consultative qui donne un préavis afin de savoir s'il faut acheter ou non une œuvre.

Concernant la commission, le magistrat précise que celle-ci préavise sur les œuvres et qu'il ratifie lui-même la décision. Le magistrat ne s'éloigne que très rarement de l'avis de la commission, uniquement lorsque les votes sont très partagés.

Sur le fonctionnement du FMAC, le magistrat répond qu'il y a toute une procédure et que c'est souvent le Conseil administratif qui donne l'impulsion. Il est nécessaire, en fonction des espaces et des aménagements, d'avoir l'aval des conseillers administratifs qui gèrent les départements respectifs ou des privés lorsqu'il s'agit de placer des œuvres sur des immeubles, etc.

Ce même commissaire demande si le FMAC a des œuvres lumineuses à proposer à Geneva lux.

La réponse est non. Les œuvres sont pensées pour des lieux spécifiques. Le magistrat précise qu'il serait envisageable de mandater des artistes pour compléter l'offre de Geneva lux. M^{me} Freiburghaus ajoute qu'un représentant du département des constructions et de l'aménagement siège dans la commission d'experts du FMAC, ce qui renforce l'efficacité de leur collaboration.

Un commissaire souhaiterait des précisions sur la politique du FMAC et la sélection des membres de la commission consultative du FMAC.

Le magistrat répond qu'ils essaient d'être aussi ouverts que possible à ce qui se fait dans le domaine artistique à Genève. Concernant la politique d'acquisition des œuvres, la commission se réunit 6 fois par année et elle tend à être aussi ouverte que possible, également.

La commission est renouvelée toutes les législatures, elle compte des membres permanents, et 5 membres non permanents qui apportent des regards neufs. Le FMAC ne choisit pas les artistes, ce sont eux qui font des propositions au FMAC. Les œuvres sont acquises en fonction de ce qui est produit par le milieu artistique. Les acquisitions sont faites afin de constituer des collections, cohérentes, mais la politique du FMAC n'exclut pas de soutenir les artistes dans leurs travaux.

Certaines œuvres sont valorisées dans le cadre d'expositions qui mettent en avant le travail des artistes. Il existe cependant plusieurs modalités pour valoriser leur travail.

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Sur la valeur marchande des œuvres, le magistrat répond que la collection du FMAC est patrimoniale et que cette question méritera une réflexion ultérieurement. La valeur de la collection est de 9 millions mais il s'agit de la somme assurée. Etant donné que c'est la collectivité qui acquiert ces œuvres, elle ne les revend plus. Certaines de ces œuvres ont une valeur élevée car leurs auteurs sont entre-temps devenus célèbres.

Sur l'existence ou la possibilité d'un système de location ou d'échange avec d'autres villes, le magistrat rappelle qu'il y a eu une motion visant à installer davantage d'œuvres dans l'espace public (aéroport ou endroits très fréquentés). Certaines de ces œuvres étant délicates, il est parfois sensible de les mettre dans des endroits très fréquentés. Dans la mesure où les œuvres seraient protégées, il est tout à fait envisageable de les mettre à disposition. Une centaine d'œuvres en mouvement circulent en Suisse et à l'étranger dans différents musées. La collection vidéo est très souvent sollicitée dans de nombreux pays. Un autre volet de l'activité des prêts d'œuvres concerne les prêts à l'administration.

Une question concerne le destin des néons installés sur des immeubles autour de la plaine de Plainpalais et leur coût d'entretien.

Ces néons ont une durée de vie de dix ans. Ils seront sans doute démontés après cette échéance car certains propriétaires ont posé ces conditions à leur installation. Ces néons sont très rarement en panne et l'entreprise qui les a conçus s'occupe de les entretenir.

Concernant le déploiement éventuel des illuminations dans les quartiers de la Ville, le magistrat répond que cette volonté n'a pas encore été formalisée dans la proposition PR-1177 car M. Barazzone avait une urgence de calendrier. Dans le cadre de cette proposition, il s'est centré sur la problématique des ampoules LED en fin de vie et en a également profité pour mettre à jour la partie artistique. La collaboration du FMAC à cette proposition est envisageable mais elle n'a pas encore été formalisée dans la proposition. Il est possible de la compléter avec un amendement dans ce sens, si le Conseil municipal en fait la demande. Pour compléter le dispositif, le magistrat estime entre 200 000 et 300 000 francs le montant nécessaire à ajouter aux 1 463 400 francs demandés.

La présidente parle ensuite d'une proposition d'amendement portant sur les quartiers et leurs illuminations et souligne que cet aspect avait été soulevé par la commission lors de l'audition de M. Barazzone.

Un commissaire explique qu'il y en aurait trois à présenter. Le premier concerne l'encouragement aux initiatives privées telles que celles émanant des commerçants ou des associations de quartier.

Un autre commissaire annonce un deuxième amendement proposant un crédit supplémentaire de 300 000 francs pour des projets de la Ville ou de tiers tels que les illuminations de bâtiments (mapping).

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Le magistrat propose de livrer prochainement la formulation du troisième amendement.

Une question est enfin posée concernant les toilettes autonettoyantes dont le crédit de renouvellement a été retiré.

Le magistrat répond que comme le projet, objet de la proposition PR-1177, n'était pas inscrit au PFI, il était nécessaire de retirer un autre élément de même valeur. Le crédit portant sur les toilettes autonettoyantes a été reporté au profit de celui sur les illuminations.

En réponse à la présidente, le magistrat confirme que la formulation exacte de l'amendement sera disponible pour la prochaine séance plénière.

En conclusion, le magistrat revient sur l'aspect du financement de tiers. Il explique qu'historiquement les projets tels que celui sur lequel porte la PR-1177 étaient financés par des fonds privés et qu'il est plus compliqué aujourd'hui d'en trouver.

Discussion et vote

Un commissaire propose l'amendement suivant: «Pendant la période convenue des illuminations de Noël, le Conseil administratif facilitera et favorisera toutes les initiatives d'animation privée ou commerciale qui s'inscrivent dans le concept d'amélioration de l'image et des soins à l'accueil touristique de la Ville.»

La présidente explique que dans de nombreuses villes, les illuminations sont payées par les commerçants, mais que dans le contexte actuel il serait intéressant de demander aux commerçants d'animer leurs magasins afin de faire venir les gens. Elle poursuit et explique que l'octroi d'autorisations pourrait être facilité pour des animations telles que de la musique ou de la distribution de vin chaud. Elle demande aux commissaires s'ils seraient disposés à voter ce soir. Les commissaires acquiescent.

La présidente poursuit et explique que l'idée de M. Kanaan est d'étendre les illuminations (Geneva lux) dans les quartiers et de prélever, pour ce faire, le financement sur le FMAC. Elle précise que la proposition ne prévoit pas le financement des illuminations par le FMAC. Elle explique que, afin que ce financement rentre dans le règlement d'application du FMAC, les projets d'illuminations des quartiers pourraient être envisagés avec, par exemple, la contribution d'étudiants genevois.

Une commissaire demande si cet aspect sera contenu dans une autre proposition.

La présidente répond que cela sera un complément, qui sera libellé et donné aux commissaires. Elle propose de mettre au vote le principe du FMAC, pour

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

l'extension dans les quartiers des illuminations, afin de pouvoir indiquer ensuite à M. Kanaan qu'il peut formuler le complément à la proposition.

Elle explique que le principe sera voté tout à l'heure.

Une commissaire pense qu'il s'agit de deux choses différentes, d'une part donner une vocation au festival Geneva lux de s'étendre et d'autre part d'y ajouter un autre pôle qui comprendrait le FMAC ainsi que les étudiants de la HEAD. Elle estime que le nœud d'extension de Geneva lux est prépondérant.

La présidente propose alors de formuler une recommandation pour la proposition, qui serait d'étendre le festival aux quartiers.

Concernant l'amendement évoqué plus tôt qui proposait un crédit supplémentaire de 300 000 francs pour des projets de la Ville ou de tiers tels qu'illuminations de bâtiments (mapping), la présidente explique que cet amendement resterait dans le cadre de ce qui se déroule déjà en ville, comme aux Bastions, et permettrait de profiter de la période de l'Avent pour faire vivre la ville en différents endroits et donner leurs chances à différents projets.

Une commissaire aimerait savoir ce que 300 000 francs vont permettre de commander.

Cet argent serait dédié à la prolongation de l'illumination sur des bâtiments déjà numérisés. Ce qui coûte moins cher.

Une précision est apportée à une question concernant le premier amendement, à savoir que si des privés souhaitent organiser des animations sur le domaine public pendant la période des illuminations, des facilités leur seraient accordées. Ces facilitations concerneraient également des aspects tels que les taxes d'occupation. L'administration pourrait servir de guichet unique afin de pouvoir aider les commerçants qui ne sont pas habitués à procéder à ce genre de demandes.

Suite à la proposition d'un commissaire d'intégrer la question du guichet unique, l'amendement est libellé à l'article 4 comme suit: «Pendant la période convenue des illuminations de Noël, le Conseil administratif facilitera et favorisera sous forme de guichet unique toutes les initiatives d'animations privées ou commerciales qui s'inscrivent dans le concept d'amélioration de l'image et des soins à l'accueil touristique de la ville.»

Vote de la commission

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'amendement de la proposition PR-1177 sous l'article 4: «Pendant la période convenue des illuminations de Noël, le Conseil administratif facilitera et favorisera sous forme de

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

guichet unique toutes les initiatives d'animations privées ou commerciales qui s'inscrivent dans le concept d'amélioration de l'image et des soins à l'accueil touristique de la ville.» Il est accepté par 12 oui (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (EàG).

La présidente soumet au vote l'amendement de la proposition PR-1177 sous l'article 5: «Attribue un crédit supplémentaire de 300 000 francs pour des projets de la Ville ou de tiers tels que des illuminations de bâtiments (mapping).» Il est accepté à l'unanimité des commissaires présents, soit par 13 oui (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC). Il s'agit en fait d'une modification des articles premier et 2.

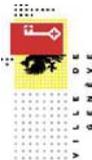
La présidente soumet au vote l'amendement de la proposition PR-1177 sous l'article 6: «Le concept 2017-2021 Geneva lux s'étendra autant que possible dans différents quartiers de la ville.» Il est accepté à l'unanimité des commissaires présents, soit par 13 oui (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC). Il s'agit en fait de l'ajout de l'article 5.

Vote sur la proposition

La présidente soumet à l'approbation de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication la proposition PR-1177 ainsi amendée qui est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 13 oui (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC). (*Voir ci-après le texte de la délibération amendée et adoptée.*)

Annexes:

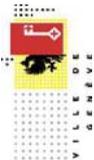
- présentation Powerpoint du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC)
- lettre du magistrat Sami Kanaan adressée en date du 17 mai à la présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication



PR-1177: Proposition du Conseil administratif, du 23 mars 2016, en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 463 400 francs pour renouveler et pérenniser les illuminations de Noël (Geneva lux).

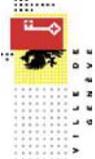
Audition du Département de la culture
et des sports de la Ville de Genève

**Commission de la sécurité, du domaine public,
de l'information et de la communication
Conseil municipal
28 avril 2016**

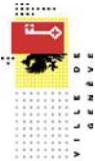


Le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)



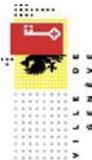


1. Historique et missions



Historique du FMAC

- **1950: Arrêté du Conseil municipal, 10 février 1950**
 - Création du «Fonds de décoration» de 2% destiné à permettre la décoration artistique des édifices publics et autres sites municipaux, dans un devoir civique et social (soutien aux artistes)
- **1976:** Règlement du Fonds de décoration de la Ville de Genève, 20 février 1976
- **1996:** Révision du règlement du Fonds de décoration transformé en Fonds d'art contemporain, 13 novembre 1996
 - Décision du CA de baisser le taux à 1 % pour ce qui concerne les travaux de restauration et de rénovation des bâtiments et pour les constructions neuves
 - Introduction du budget de fonctionnement pour les dépenses annexes, telles que les salaires, les frais d'entretien et de restauration
- **2001: Arrêté du Conseil municipal, 14 novembre 2001 (PR-105)**
 - Création du «Fonds d'art contemporain » destiné à des interventions artistiques dans l'espace public et à un soutien aux artistes actifs à Genève (réalisation de projets: bourses, ateliers)
- **2008: Arrêté du Conseil municipal, 16 décembre 2008 (PR-592) + révision du règlement du FMAC (PA-92 - LC 21 651) + Votes:** «Fonds d'art contemporain: pour augmenter l'installation d'œuvres artistiques dans l'espace public» (M-646), « Une ligne budgétaire pour les aides aux artistes» (M-840)
 - Décision de relever le taux de 2% sur les crédits de constructions, rénovations et de restauration des édifices en y ajoutant les installations sportives ainsi que les ponts
- **2008: Vote du CM de la motion:** «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain» (M-724)
 - Gestion de l'espace d'exposition «Le Commun» avec l'objectif de soutenir et de valoriser la création des artistes à Genève dans les domaines de l'art contemporain et des arts pluridisciplinaires, performatifs et numériques
- **2009: Acceptation populaire de la délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2008 réduisant la subvention à la Fondation de Saint-Gervais le 27/9/2009 (= transfert des activités, personnel et subventions du CIC au CAC et au FMAC)**
 - Transfert au FMAC de la collection vidéo du Centre pour l'Image Contemporaine et ouverture de la Médiathèque (lieu de présentation et de consultation de cette collection)
- **En cours de traitement au Conseil municipal:** « Les œuvres ailleurs que dans les dépôts, c'est possible! FMAC mobile » (M-1103), «Quid d'une artothèque genevoise?» (M-1135), Suppression de l'automatisme du prélèvement de 2% des crédits d'investissement à destination du FMAC (PRD-85)



Missions du FMAC

- Réaliser les projets pérennes et éphémères dans l'espace public (édifices publics, places, quais, parcs, sites municipaux)
- Soutenir les artistes actifs à Genève par le biais d'acquisition d'oeuvres et de soutiens à la réalisation de projets
- Constituer, inventorier, conserver la Collection d'oeuvres mobiles et d'art public de la Ville de Genève
- Diffuser et valoriser la Collection à travers des expositions, manifestations, partenariats, publications au niveau cantonal, national et international
- Développer des actions de médiation avec le Fmac_Mobile

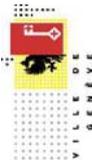
7718

SÉANCE DU 25 MAI 2016 (soir)

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël



2. Collection



Collection du FMAC

La collection du FMAC représente

- un témoignage de l'histoire des Beaux-arts à Genève depuis 1950
- un soutien aux artistes genevois et actifs à Genève
- un soutien à la diffusion et au rayonnement des artistes genevois et actifs à Genève

Cette collection publique regroupe aujourd'hui plus de 4'500 œuvres dont:

290 œuvres dans l'espace public

307 peintures

708 dessins

222 estampes

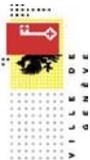
141 sculptures

618 photographies

201 installations

et quelques 2'200 œuvres vidéo

Valeur de la collection : CHF 8'943'595.- (valeur d'achat)



Œuvres du FMAC dans l'espace public



Jacek Stryjowski, *Alto*, 1960.
1962 – Localisation : Grand
Théâtre



Hans Arp, *Feuille se reposant*, 1965-
1978 Localisation : Place des
Florentins



Heinz Schwarz, *L'adolescent et le
cheval*, 1974 – 1978 –
Localisation : Quai Wilson



Gérald Ducimetière, *Alter ego*,
1982 – Localisation : Rond-
point de Plainpalais



Théodore Strawinsky,
*Sans titre [Résurrection
du Christ]*, 1952-1954 –
Localisation : Cimetière
de Plainpalais, chapelle
des Rois,



Paul Bianchi, *Guépard
assis*, 1961-1963 –
Localisation : Parc du
Muséum d'histoire
naturelle



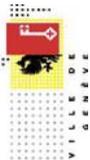
Jean-Pierre Perusset, *La
paix*, 1968 – 1970 –
Localisation : Place de la
Métropole



Albert Rouiller, *Jouet
pour le vent*, 1974 – 1975
Localisation : Préau de
l'Ecole de Volliandes



Henri Presset, *Figure XII / A*, 1975
Localisation : Quai du Mont-
Blanc



Œuvres du FMAC dans l'espace public



Jean Baier, *Sans titre*, 1990 – 1991 –
Localisation : Piscine de Varembe



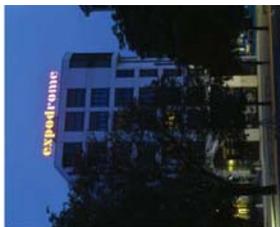
Paul Viaccoz, *Sans titre*, 1993 – Localisation : Ecole
Pré-Picot



François Morellet, *Le Valais et ses hasards*, 1998 –
Localisation : Rue du Valais, tunnel



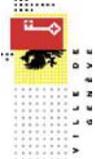
Markus Raetz, *Sans titre [oui-non]*, 2000
Localisation : Place du Rhône



Dominique Gonzalez-Foerster,
Expodrome, 2007 – Localisation :
Avenue du Mail 11



KLAT, *Frankie a.k.a. The Creature
of Doctor Frankenstein*, 2013-2014
– Localisation : Plaine de
Plainpalais



3. Valorisation de la collection



Expositions récentes

2013:

- *artgenève 2013* (présentation des acquisitions récentes) – Palexpo – 31 janvier au 3 février 2013
- *Haute Fidélité*, dans le cadre du festival vidéo Screen Festival - Arts Santa Mònica, Barcelone – 15 mai au 14 juin 2013

2014:

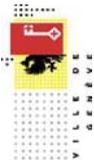
- *Maison & Travaux* – Villa Dutoit, Genève – 17 janvier au 9 février 2014
- *artgenève 2014* (présentation des acquisitions récentes) – Palexpo – 30 janvier au 2 février 2014
- *Sillons* – Halle Nord, Genève – 31 janvier au 1^{er} mars 2014
- *HA HA*, mini festival de films d'artistes – Spoutnik et Halle Nord, Genève – 16 et 17 juin 2014
- *Smoking Up Ambition!* – Pavillon Sicli, Genève – 27 août au 7 septembre 2014

2015:

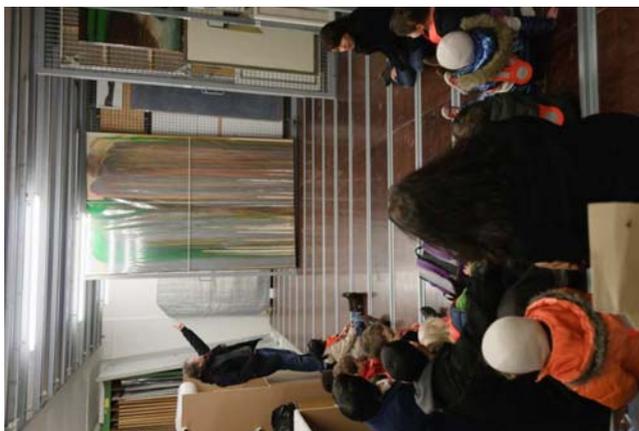
- *artgenève 2015* (présentation des acquisitions récentes) – Palexpo – 29 janvier au 1^{er} février 2015
- *Biens publics* – Musée Rath – 27 février au 26 avril 2015
- *Tout ce qui se fait sous le soleil*, un regard sur la collection du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève – Lieu Unique, Nantes – 6 mars au 17 mai 2015
- *Open Oppenheim*, rendez-vous autour de Dennis Oppenheim et l'art dans l'espace public à Genève – Halle Nord, Genève – 5 juillet au 30 août 2015



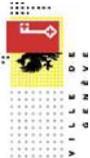
4. Médiation



FMAC_Mobile



Projet de médiation initié en 2012, « Une œuvre, mon doudou et moi », en collaboration avec l'Eveil culturel et artistique du Service de la petite enfance



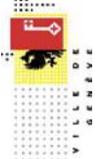
FMAC_Mobile



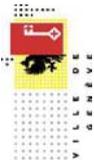
**Inauguration des Silos à Sel de la Voirie,
œuvre de Pieter Vermeersch,
31 janvier 2014**

- « Visites éclair » de l'œuvre, présentées par l'acteur Alexandre Bordier
- Couscous préparé et servi par les bénévoles des « Plats du jour » de la Maison de Quartier des Acacias et concert de Said Ait Bah





5. Projets dans l'espace public

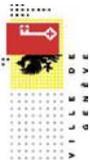


Rue Lissignol: Projet d'Esther Shalev-Gerz Les Inséparables, 2010-2015

Inauguration pendant la
Nuit des musées:

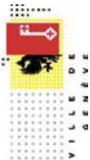
http://www.ville-ge.ch/culture/nuitdesmusees/programme_off.htm#B





Projet de Melik Ohanian, Les Réverbères de la Mémoire





Groupe scolaire Chandieue



Trois projets d'interventions artistiques dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire, d'un espace de vie enfantine et de l'aménagement d'un espace public, à Chandieue (Grand-Pré)

- 1) Eric Lanz, *Bestiaire vidéo*
- 2) Peter Downsbrough, *Trace/Temps*
- 3) Pieter Vermeersch, *sans titre*



Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël



PR-1177 Proposition du Conseil administratif, du 23 mars 2016, en vue de l'ouverture d'un crédit de 1'463'400 francs pour renouveler et pérenniser les illuminations de Noël (Geneva Lux)

Madame la Présidente, chère Madame,

Je vous adresse ce courrier suite à l'audition concernant l'objet susmentionné à laquelle j'ai pris part, accompagné de Michèle Freiburghaus, responsable du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), en date du 28 avril dernier. Je tenais tout d'abord à vous remercier de l'intérêt que vous avez porté au FMAC et à ses différentes activités et missions.

Comme vous avez pu le constater, le renforcement de la présence de l'art dans l'espace public fait partie intégrante des missions du FMAC et il figure parmi les priorités que je me suis fixées. Les inaugurations récentes de plusieurs œuvres (l'installation lumineuse de Pieter Vermeersch pour les Silos à sel de la Voirie ou encore la sculpture de la créature du Docteur Frankenstein, *Frankie*, du collectif Klat sur la Plaine de Plainpalais) ainsi que celles prévues en 2016 (*Les Inséparables* d'Esther Shalev-Getz sur les toitures de la rue Lissignol ou les œuvres des artistes Pieter Vermeersch, Peter Downsbrough et Eric Lanz au groupe scolaire de Chandieu) en sont le témoignage. Elles démontrent également notre capacité, volonté et intérêt à travailler en partenariat et collaboration avec d'autres services et départements de la Ville.

Aussi, en ce qui concerne le projet d'illuminations *Geneva Lux*, dans l'objectif de pérenniser la politique d'illumination des rues genevoises durant les périodes de fin d'année et d'y apporter notre contribution, je vous informe, comme annoncé lors de l'audition, la participation de mon Département à l'enrichissement du programme de cette manifestation.

Aussi, au vu des délais relativement courts (commandes à finaliser dans le courant du mois de juin) deux œuvres nouvelles pourraient être réalisées pour l'édition 2016-2017: une œuvre de type « Mapping » ainsi qu'une commande directe à un artiste plasticien actif à Genève familiers des techniques liées à l'utilisation de la lumière tels que Cédric Hoareau ou Alexandre Joly. Les lieux qui seraient investis sont

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

encore à définir mais seront pensés afin de compléter le territoire déjà occupé. Un premier estimatif du coût de ces deux interventions se situerait aux alentours de 200'000 à 250'000 CHF.

Selon l'article 10 du Chapitre III du « Règlement d'application du Fonds municipal d'art contemporain » (LC 21 251 adopté le 27 août 2003) qui découle de l'Arrêté du Conseil municipal « créant le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève » (LC 21 252 du 14 novembre 2001), le conseiller-ère administratif-ve délégué-e à la culture et au sport, dont le FMAC dépend, a la compétence d'engager les dépenses du compte de bilan notamment pour des projets relevant de la commande publique et donc pour le type d'intervention traité dans ce courrier. Ainsi, après vérification, je vous confirme donc qu'il n'est pas nécessaire d'amender la PR 1177 pour réaliser ce projet, dès lors que je prends l'engagement formel d'aller dans ce sens. Vous pouvez joindre ce courrier au rapport de la CSDOMIC relatif à la PR 1177.

Je souhaite qu'un bilan soit établi à la fin de cette première expérience pour envisager au mieux l'avenir de l'implication du FMAC en vue des éditions futures.

Mes services, par l'intermédiaire de Michèle Freiburghaus, prendront contact avec ceux de Monsieur Guillaume Barazzone ainsi qu'avec les porteurs du projet, afin de coordonner au mieux ces nouvelles réalisations.

En espérant avoir répondu à votre demande et en me félicitant de participer de manière concrète à ce projet d'embellissement de la Ville, je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Madame, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sami Kanaan

Copies :

- Madame Anne Carron-Cescato, Conseillère municipale, rapporteure sur la PR-1177
- Monsieur Guillaume Barazzone, Conseiller administratif en charge du DEUS
- Madame Michèle Freiburghaus, Conservatrice en charge du FMAC

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

M^{me} Sophie Courvoisier, présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (LR). En préambule, nous regrettons un peu que la proposition PR-1177 ait été déposée aussi tardivement par le magistrat; j'aimerais remercier la rapporteuse, qui a travaillé aussi rapidement que possible.

Cette proposition traite des illuminations de la ville pendant la période de l'Avent. Le moins que l'on puisse dire, c'est que Calvin et Noël n'ont jamais fait bon ménage! Force est de constater que, 500 ans après, nous n'avons pas beaucoup avancé... La commission a donc profité du traitement de cet objet pour mener une réflexion et voir de quelle manière faire vivre notre belle ville à ce moment de l'année. Elle a décidé d' étoffer la proposition du magistrat par différents amendements qui seront présentés par la rapporteuse.

M^{me} Anne Carron, rapporteuse (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-1177 demande un crédit en vue de renouveler les illuminations classiques de Noël et d'acquérir des œuvres artistiques pour le festival Geneva lux. Les œuvres commandées à cette occasion par la Ville illuminent certaines rues et places pendant la période des fêtes de fin d'année, plus spécifiquement du mois de novembre jusqu'à la première semaine de janvier.

Le festival, en plus d'illuminer la ville, anime ses rues et constitue ainsi une forme de soutien aux commerçants. C'est d'autant plus important dans un contexte souvent compliqué pour eux, à cause du tourisme d'achat lié au franc fort et de l'habitude que la population a prise d'aller de plus en plus fréquemment faire ses courses hors du centre-ville. Geneva lux a également pour but d'aider les marchands qui participent aux marchés de Noël sur les places de la ville.

Enfin, les illuminations incitent la population à profiter de l'ambiance des fêtes dans les rues. Depuis 2008, elles font l'objet d'un partenariat public-privé qui a bien fonctionné, la Ville fournissant des prestations en nature, notamment via le Service logistique et manifestations qui monte et démonte les installations. Cependant, il devient de plus en plus difficile de trouver des fonds privés; la proposition en présente la liste, vous avez pu en prendre connaissance, Mesdames et Messieurs.

Le but du crédit demandé est de deux ordres. D'une part, il s'agit de renouveler les illuminations classiques, car les ampoules LED ont une durée de vie de cinq ans au maximum et il faut les remplacer au fur et à mesure. Par conséquent, il est important de bénéficier d'un budget d'investissement afin de pourvoir à ces dépenses et de pérenniser les illuminations. Le montant prévu à cet effet s'élève à 426 600 francs et concerne les années 2016 à 2018.

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

En outre, le Conseil administratif souhaite développer le festival. La seconde partie du crédit permettra d'acquérir douze œuvres entre 2016 et 2019 – soit trois par année – qui ne peuvent pas être financées par le biais du budget de fonctionnement, car cela représente en fait un investissement. Le prix moyen d'une œuvre a été estimé à 80 000 francs et le montant total prévu pour l'acquisition de ces œuvres artistiques est de 1 036 800 francs.

Un amendement sur lequel je reviendrai a été voté par la commission en vue d'ajouter 300 000 francs pour un projet de mapping.

Geneva lux permet la conception d'œuvres uniques créées spécifiquement pour la Ville de Genève; elles sont commandées à des artistes locaux, des étudiants de la Haute école d'art et de design (HEAD) et des artistes étrangers. Les commandes aux artistes doivent être passées aux mois d'avril et de mai, la création elle-même étant planifiée de juin à octobre et l'installation des œuvres en novembre, d'où la nécessité de traiter la proposition PR-1177 au cours de cette session plénière.

Les œuvres ont une durée de vie de cinq ans, mais cela dépend bien sûr des conditions climatiques auxquelles elles sont soumises. En tout cas, la Ville en a la propriété durant cinq ans. Une fois ce délai écoulé, leur renouvellement permet au public de découvrir de nouvelles œuvres avant de se lasser des anciennes.

Les associations de commerçants ont de grandes attentes envers Geneva lux, que de nombreuses entreprises ont financé jusqu'à présent. Depuis quatre ans, le magistrat Barazzone essaie de maintenir le festival en ne sollicitant que des fonds privés, ce qui devient de plus en plus difficile. Il faut savoir que dans d'autres cités – Lyon est un exemple typique – les manifestations de ce genre ne tournent qu'avec des fonds publics. A Genève, l'engagement financier de la Ville permettra de pérenniser le festival tout en mettant en avant le projet.

Cette proposition, qui doit être traitée rapidement afin d'inviter à temps les artistes pour l'édition 2016 et de pouvoir lever des fonds dans l'immédiat, a été présentée tardivement à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, en raison de la recherche de sponsors qui n'ont pas été assez nombreux, cette année, ou dont les politiques de sponsoring ont changé. Le magistrat a regretté ce contretemps et s'en est d'ailleurs excusé auprès de la commission.

Il nous a également expliqué que la question du financement par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) avait été soulevée, mais qu'elle a été rejetée, car cela poserait des problèmes notamment d'un point de vue juridique. Le FMAC est régi par un règlement et le Conseil administratif peut le gérer. Le but du FMAC est globalement différent de celui poursuivi par le festival, car certains projets du FMAC sont déjà en cours et il serait dommage d'enlever des moyens à ce fonds pour gérer le projet d'illumination de la ville durant les Fêtes.

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Faisant référence au projet de délibération PRD-85 du Parti libéral-radical actuellement à l'étude en commission des finances, qui propose la suppression de l'automatisme du prélèvement de 2% des crédits d'investissement à destination du FMAC, le magistrat a rappelé qu'il y aurait des débats à avoir concernant ce sujet, mais qu'il convenait de ne pas le mélanger avec celui de la proposition PR-1177, à ce stade. Le FMAC n'ayant pas toutes les compétences requises dans ce domaine précis, il est préférable qu'il garde une certaine indépendance financière, ce qui n'exclut pas des collaborations ponctuelles.

Les questions des commissaires ont porté notamment sur les animations. Nous avons appris que la Ville n'est pas spécialisée dans l'organisation de manifestations mais peut y contribuer soit financièrement, soit en autorisant un certain nombre d'entre elles tels les marchés de Noël. Il serait donc envisageable d'élargir quelques autorisations durant les Fêtes et de faciliter les démarches concernant cette période de l'année.

La Ville veut qu'il y ait de l'animation et le rôle des commerçants sera important dans ce sens. Si elle donne un signal pour montrer qu'elle soutient les illuminations, elle pourra demander une implication plus importante des commerçants dans d'autres domaines. En ce qui concerne les modalités de recherche des artistes et la priorité accordée aux artistes locaux, il nous a été répondu que le festival était ouvert au plus grand nombre et qu'il fallait éviter d'y accueillir toujours les mêmes créateurs; en tout cas, les artistes suisses et locaux sont privilégiés.

Nous avons également auditionné le magistrat Kanaan et la responsable du FMAC. Ils nous ont exposé les buts et le fonctionnement du FMAC, ainsi que les éventuelles collaborations que l'on pourrait prévoir avec Geneva lux. Le magistrat a souligné que le festival et le FMAC n'avaient pas de lien historique, mais qu'une collaboration était possible. Il nous a aussi été précisé que la volonté de déploiement de Geneva lux dans les quartiers n'a pas été inscrite dans la proposition PR-1177 en raison d'une urgence de calendrier, mais qu'une collaboration avec le FMAC dans ce contexte serait envisageable.

Au terme de ses travaux, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a déposé trois amendements dont je rappelle ici le détail.

Le premier demande d'ajouter à la délibération un article 4 nouveau formulé ainsi: «Pendant la période convenue des illuminations de Noël, le Conseil administratif facilitera et favorisera sous forme de guichet unique toutes les initiatives d'animation privées ou commerciales qui s'inscrivent dans le concept d'amélioration de l'image et des soins à l'accueil touristique de la ville.»

Le deuxième amendement demande de compléter l'article premier de la manière suivante: «pour acquérir douze nouvelles œuvres artistiques, *ainsi qu'un*

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

crédit de 300 000 francs destiné à des projets de la Ville ou de tiers tels que des illuminations de bâtiments (mapping), soit un crédit net de 1 763 400 francs.»

Le troisième amendement demande l'ajout d'un article 5 nouveau stipulé comme suit: «Le concept 2017-2021 Geneva lux s'étendra autant que possible dans différents quartiers de la ville.»

En annexe au rapport PR-1177 A figure une lettre de M. Kanaan concernant la contribution du département de la culture et du sport à la prochaine édition du festival par la commande de deux œuvres qui compléteront l'offre prévue.

Premier débat

M^{me} Olga Baranova (S). Mesdames et Messieurs, au cas où vous n'auriez pas encore compris de quoi il s'agit, à ce stade, je crois qu'après l'excellente lecture de son rapport par M^{me} Carron c'est clair! Mais j'insisterai sur certains points une troisième fois, comme ça, tout le monde connaîtra bien le sujet!

Nous sommes saisis d'une demande de remplacement de certaines guirlandes lumineuses; vous connaissez certainement ces magnifiques illuminations blanches de Noël créées par l'artiste Mourka. Le crédit demandé permettra également d'acquérir de nouvelles œuvres d'art pour le festival Geneva lux, longtemps intitulé «Arbres en lumière». Ces dernières années, en tout cas, il a parfaitement bien fonctionné avec de l'argent privé – mais nous connaissons toutes et tous les faiblesses du financement privé... Ainsi, ce projet revient lui aussi dans le sèrail des propositions du Conseil administratif comportant des demandes de crédits pour investissement. Cela n'est guère étonnant!

On le sait, les socialistes sont très attachés à la qualité de vie, à laquelle la vitrine de la cité – c'est-à-dire son image extérieure – participe autant que l'animation au centre-ville. Sur ce point, je précise qu'il y a une potentialité d'élargissement du festival dans les autres quartiers, notamment grâce à la participation des étudiants de la HEAD, ainsi qu'à d'autres projets – dont l'achat de nouvelles œuvres artistiques – susceptibles d'apporter à Geneva lux plus d'ampleur et un nouvel élan. Dans ce sens, non seulement les socialistes soutiennent le projet initial, mais ils voteront également les amendements de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Pour nous, le point le plus crucial est l'animation du centre-ville et des quartiers. Aujourd'hui, surtout en période hivernale quand il fait extrêmement froid dehors et qu'il souffle une bise glaciale, on peut difficilement parler d'animation au centre-ville! Il y a un gros effort à faire en la matière.

Par ailleurs, nous ne pouvons que saluer une éventuelle future collaboration avec le FMAC – même extrêmement ponctuelle, je le précise pour rassurer

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

M^{me} Carron. Et cela pour trois raisons. Premièrement, vous connaissez toutes et tous le FMAC, Mesdames et Messieurs, je n'ai pas besoin de vous le présenter: il amène une plus-value en termes de médiation, c'est important. Deuxièmement, la participation estudiantine contribuerait à la vocation créatrice que Geneva lux souhaite se donner.

Troisièmement, je rappelle que les collaborations entre le FMAC et le département de l'environnement urbain et de la sécurité dirigé par M. Barazzone existent déjà: songeons aux magnifiques silos à sel de la Voirie et au projet de médiation avec la maison de quartier des Acacias. De manière générale – c'est évidemment une généralité, mais il faut quand même le préciser – les synergies existantes ou souhaitables entre les départements doivent être renforcées pour tous les projets comme celui-là, dont la réalisation exige la transversalité. Là aussi, nous pensons qu'il existe une véritable plus-value.

Pour ces raisons, le groupe socialiste appelle le plénum à soutenir la proposition PR-1177 avec les amendements de la commission. Nous pensons qu'elle permettra vraiment une ouverture très importante dans l'organisation du festival Geneva lux.

Dernier rappel: comme M^{me} Carron l'a très bien précisé dans son rapport, il s'agit d'un investissement qui ne peut pas être financé via le budget de fonctionnement. Cependant, Mesdames et Messieurs, nous savons parfaitement que, pour que les investissements marchent, il faut un budget de fonctionnement derrière! Voilà pourquoi il est très important de voter non seulement les investissements, mais aussi les budgets annuels qui les supportent. (*Applaudissements.*)

M. Joris Vaucher (Ve). Nous apprécions ces éclairages et ces œuvres d'art illuminées qui donnent envie de sortir et égaient un peu le centre-ville à la fin de l'année, où les journées sont si sombres. Pour les prochaines éditions de Geneva lux, nous voulons que les étudiants de la HEAD et des artistes confirmés de la région soient davantage mis à contribution. Nous voulons également que le Conseil administratif tienne compte d'une demande de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, à savoir l'extension du festival dans les autres quartiers de la ville – d'autant plus qu'il sera désormais majoritairement financé par de l'argent public provenant de tous les quartiers.

Il y a quelque chose d'assez surprenant, avec la proposition PR-1177: en effet, les Verts se demandent quelle est la cohérence de la politique de la droite qui, d'un côté, coupe 7 millions de francs dans la culture et le social et, de l'autre, ne lésine pas sur le budget de Geneva lux... Serait-ce parce que cette opération concentrée dans les zones commerçantes du centre-ville est plus visible, ou même

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

bling-bling, que le travail des nombreuses associations qui contribuent pourtant fortement au bouillonnement culturel dans tous les quartiers de Genève?

Ce crédit de près de 1,5 million de francs – dont plus d'un million pour l'acquisition de nouvelles œuvres artistiques – représente près d'un quart des coupes budgétaires opérées par la droite lors du débat budgétaire en décembre dernier. Il eût été possible de réduire ces coûts en prévoyant d'acquérir des œuvres moins chères et plus locales, ou en réutilisant celles que nous possédons déjà et qui dorment dans des caves. Pour ces raisons, nous nous abstenons lors du vote de cette proposition qui, en l'état, ne nous satisfait pas entièrement.

M. Eric Bertinat (UDC). Comme chacun sait, la Ville de Genève est le centre du monde... Permettez-moi cette formule osée, chers collègues, mais son nombril n'est pas très éclairé – en particulier lors des fêtes de fin d'année, qui sont tout de même chères au cœur des Genevois, qu'ils croient ou non au petit Jésus! C'est une période où on espère la paix et où on cherche l'occasion de se réunir, surtout en famille. Or, il faut bien l'avouer, la ville de Genève est triste durant ces mois-là. Ces dernières années, tout ce qui est décorations lumineuses, guirlandes et autres a eu tendance à disparaître plutôt qu'à augmenter.

Pour cette raison, il faut être reconnaissants à M. Barazzone de nous proposer une solution. Celle-ci a plusieurs avantages. Premièrement, il est prévu de recourir à des artistes – on aurait pu simplement se contenter de suspendre quelques guirlandes colorées d'une façade à l'autre, mais le magistrat nous a présenté un concept bien étudié, en commission, entouré de personnes connaissant le sujet.

Deuxièmement, je tiens à relever que, outre la très bonne idée de vouloir rendre la ville plus attractive durant les Fêtes, le coût de l'opération ne représentera pas une dépense supplémentaire, puisqu'il est dit à la page 5 de la proposition qu'il sera compensé par le retrait du crédit de renouvellement de cinq toilettes automatiques. Cela pour la petite histoire... On ne s'engage donc pas ici dans un projet financièrement lourd. C'est bienvenu! Alors que nous venons de renvoyer en commission des finances la proposition PR-1185 qui demande un crédit de plus de 120 millions de francs pour l'agrandissement de la gare de Cornavin, la somme prévue ici pour l'embellissement de notre ville est tout à fait acceptable. Je me demande comment on pourrait refuser de la voter!

Telles sont les raisons pour lesquelles l'Union démocratique du centre acceptera évidemment de bon cœur la proposition PR-1177, en espérant que les amendements – que nous voterons également – favoriseront l'installation d'autres décorations de Noël susceptibles de rendre notre cité vraiment plus attractive. Nous déplorons au passage le «manque d'appétit» manifesté par les commerçants, peu enclins à mettre la main au porte-monnaie pour nous aider à décorer

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

la ville. Mais enfin, la situation étant ce qu'elle est, il est heureux que le Conseil administratif nous soumette ce genre de propositions.

Je ferai encore une dernière remarque: malgré de réitérées demandes de la part de la commission unanime pour recevoir le Père Noël, dont nous espérons qu'il pourrait peut-être nous éclairer de manière différente sur ce sujet, il n'est pas venu! C'était juste une petite plaisanterie pour voir qui suit mes propos en ce moment... Visiblement, pas grand monde!

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir d'intervenir après M. Bertinat, car il a rappelé – mais très brièvement – ce qu'était Noël. Je ne veux pas ouvrir une polémique, mais je pense que les plus jeunes qui nous écoutent ne savent même pas de quoi il s'agit... N'est-ce pas? Ils croient sans doute que c'est une grande fête commerciale où on dit aux tontons et aux tatas: «Je veux ça pour Noël» et, si on ne le reçoit pas, on leur fait un peu la gueule... Voilà ce qu'est malheureusement devenu Noël, qui avant même d'être le Noël chrétien a été une fête païenne – celle du solstice d'hiver. Bref, un moment important.

Une voix. Vous allez loin!

M. Morten Gisselbaek. En effet, on va loin! J'interviendrai ici au nom d'Ensemble à gauche. Pour rassurer tout de suite M. Ivanov, je précise que je ne siége pas à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, mais que j'ai bien lu la proposition PR-1177... Or, quand on lit bien ce texte, on remarque certaines ambiguïtés.

La première est dans le titre: on veut «pérenniser les illuminations de Noël (Geneva lux)». On ne sait pas pourquoi le nom du festival est en anglais, mais bon... Noël est un mot français, cependant il n'apparaît pas dans l'intitulé de la manifestation qui est «Geneva lux» tout court. On pourrait se demander pourquoi on ne l'organise pas pour le Jour du Grand Pardon, la Fête du sacrifice, la nuit de Walpurgis ou que sais-je encore...

J'en reviens à la proposition. Il y est clairement stipulé: «Dans une période de conjoncture économique difficile, notamment en raison d'un franc fort, dynamiser le centre-ville peut s'avérer décisif pour stimuler le commerce local genevois.» Certes, on peut estimer que le commerce local genevois est en difficulté... Pour ma part, je constate que durant la période de Noël ça a l'air de marcher plutôt bien!

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Autre ambiguïté: l'argument principal en faveur de cet investissement par la Ville, c'est qu'il n'y a plus de sponsors – ou qu'il y en a moins – pour financer le festival. Je cite à nouveau la proposition: «La Ville de Genève doit pouvoir garantir qu'il y aura chaque année au moins plusieurs nouvelles œuvres si elle souhaite capter de futurs financements privés.» Si la Ville prend à son compte Geneva lux, il est évident que les privés ne mettront pas d'argent dans cette manifestation... puisque la Ville le fera, justement! On s'apprête donc à entrer dans un cercle vicieux. Je tiens à souligner cette ambiguïté, car il faut se demander où on va en s'engageant là-dedans.

De plus, on mandate comme directeur artistique M. Pavillard, qui est un expert: il a été le directeur artistique de la Fête des Lumières à Lyon – une magnifique fête! Est-ce vers cela que nous voulons aller? Illuminer Genève pour essayer de concurrencer Lyon fera très vite grimper les coûts!

J'en viens à la question des œuvres d'art – dont plusieurs membres d'Ensemble à gauche trouvent que certaines sont très belles, soit dit en passant. Le crédit total demandé dans la proposition PR-1177 se divise en fait en deux montants: 426 600 francs pour la remise en état des guirlandes lumineuses existantes – pourquoi pas? – et 1 036 800 francs pour l'acquisition d'œuvres d'art. Ce deuxième volet est-il vraiment nécessaire, à une époque où on coupe dans les budgets de la culture en disant qu'il n'y a plus de sous? Ne peut-on pas faire appel à des sponsors pour acheter ces œuvres? Ou demander un financement au FMAC?

Il n'y a aucune raison de ne pas le faire! Sauf erreur, le FMAC touche environ 2,6 millions de francs par année; si mes comptes sont bons, cela équivaut à 2% des investissements annuels de la Ville. Si le FMAC consacrait 10% de ce montant aux illuminations de Noël, cela couvrirait le million de francs supplémentaire, tout en permettant de maintenir les WC publics – qui sont d'une grande utilité toute l'année – dans le plan financier d'investissement (PFI).

Enfin, dernière ambiguïté à nos yeux: il s'agit en fait d'illuminer non pas la ville en tant que telle, mais le centre commerçant. Geneva lux accueille peut-être de très belles œuvres, cependant il y a aussi tout un aspect extrêmement bling-bling. Nous pensons que l'on pourrait se concentrer sur le volet artistique, tout en utilisant l'argent du FMAC pour la rénovation des illuminations existantes, et aller de l'avant comme ça. Telle est la raison pour laquelle nous refuserons la proposition PR-1177.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lorsque nous avons abordé la proposition PR-1177 en commission, je me suis réjoui à l'idée que ça irait assez vite, puisque tout le monde l'avait accueillie avec une certaine bienveillance lors de son dépôt auprès du plénum. J'en profite

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

pour remercier au passage le Conseil administratif de nous soumettre un projet qui a enchanté et éclairé tout le monde quant aux fêtes du mois de décembre et au concept des illuminations de Noël. Mais voilà que, ce soir, certains expriment des bémols qui ne correspondent pas au résultat des travaux de commission. Cela peut arriver, c'est vrai...

En tout cas, pour ma part, je voulais surtout en profiter pour remercier le magistrat – je viens de le faire – ainsi que la rapporteuse, qui a travaillé extrêmement bien et rapidement, je la félicite! Je remercie également tous les collaborateurs de la Ville qui illuminent notre cité au mois de décembre; ils nous permettent ainsi de passer cette période pas toujours facile pour tout le monde avec un certain bonheur, une certaine félicité, une certaine joie. C'est un moment de l'année, au centre-ville, où il est nécessaire de motiver les gens et de les rendre joyeux. Or, ces illuminations de Noël y contribuent.

Moi, j'étais très content de ce qui nous a été offert l'année passée. Je citerai l'exemple de la rue du Mont-Blanc, qui était tout simplement magnifique. Tous les commerçants avec qui je travaille dans cette rue m'ont adressé des félicitations – c'est-à-dire qu'ils félicitaient les autorités municipales par personne interposée, en quelque sorte. Vraiment, tout le monde était satisfait de cet éclairage. On pourrait encore mentionner d'autres endroits en ville où c'était le cas.

Ces illuminations de Noël sont vraiment nécessaires, non seulement pour stimuler le commerce – c'est évident – mais aussi pour nous permettre de passer plus agréablement une période de l'année qui n'est pas toujours facile pour tout le monde, je le répète. Elles embellissent notre ville et améliorent l'accueil des touristes et des visiteurs en la plaçant sous un éclairage nouveau, en donnant de Genève une vision nouvelle.

La dépense prévue dans la délibération de la proposition PR-1177 sera répartie sur cinq ans, jusqu'en 2021. C'est donc une proposition raisonnable qui nous permettra non seulement d'entretenir le matériel d'éclairage, mais également d'acheter de nouvelles œuvres pour illuminer nos rues. J'insiste sur le fait que ce sont de vraies œuvres, créées par des artistes – et non pas par de simples ouvriers. Il faut reconnaître que c'est une forme d'art! Je ne peux donc que me réjouir de la mise en œuvre de la proposition PR-1177, que le Mouvement citoyens genevois votera avec plaisir. Nous remercions encore une fois tous ceux qui participent à Geneva lux.

M^{me} Anne Carron (DC). Je donnerai à présent la position du Parti démocrate-chrétien. Je rappelle que ce festival a toujours pu compter sur le soutien de notre parti, qui est ouvert à l'apport artistique dans l'environnement urbain. En effet, nous sommes conscients de l'attrait de Geneva lux pour la population.

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Les magistrats qui se sont succédé depuis 2008 à la tête de ce festival ont su le faire perdurer, de sorte qu'il a aujourd'hui gagné sa place dans le cœur et les yeux de la population. Le Parti démocrate-chrétien soutient ce projet, car il apporte de l'animation en ville et représente un soutien important aux commerçants qui traversent une période difficile, comme je le disais tout à l'heure. Nos rues ont besoin d'animation en tout temps, et plus encore pendant les fêtes de fin d'année. Strasbourg, Munich et bien d'autres villes d'Europe du Nord ont su saisir l'occasion de la période de l'Avent pour renforcer la convivialité dans leurs rues avec des marchés de Noël, des comptoirs à vin chaud, des animations musicales et artistiques, ainsi que d'autres réjouissances. C'est ce genre de ville là que le Parti démocrate-chrétien souhaite notamment à cette période de l'année, où on a plutôt tendance à se calfeutrer chez soi.

Depuis 2008, Geneva lux – qui participe à la magie des fêtes de fin d'année – a pu fonctionner grâce à des fonds privés dans le cadre d'un partenariat avec la Ville. C'est selon ce mode de fonctionnement, auquel nous souscrivons, que le festival devrait pouvoir vivre et se déployer.

Conscients des difficultés actuelles – je les évoquais tout à l'heure – pour trouver de l'argent auprès des privés et des commerçants, nous faisons bon accueil à la proposition PR-1177 du Conseil administratif, tant pour le volet des illuminations classiques que pour celui dédié à la commande d'œuvres artistiques lumineuses, car il s'agit bel et bien d'un projet culturel. Le soutien de la Ville est important pour convaincre sponsors et mécènes. Nous pensons qu'il constituera un levier décisif pour inciter privés et commerçants à intervenir dans le projet, comme ils l'ont fait par le passé. Le déploiement du festival dans les quartiers est également un aspect auquel nous sommes attachés, pour autant que cela soit possible. Afin que Genève vive et brille, nous soutiendrons donc la proposition PR-1177 telle qu'elle a été amendée en commission.

Le président. La parole est à M. Pierre Nargi.

M. Michel Nargi (LR). Michel, Monsieur le président!

Le président. Je suis désolé mais, sur mes documents, c'est marqué Pierre Nargi. Peut-être avez-vous changé de nom entre-temps? Cela peut arriver...

M. Michel Nargi. Comme l'a dit ma préopinante, durant la période de l'Avent tout le monde a un peu le cœur à la fête et le festival Geneva lux est nécessaire dans notre ville. Partout dans le monde, on voit des cités éclairées au moment de

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Noël. Mais quand on arrive à Genève, il n'y a que deux ou trois petites œuvres lumineuses... C'est le moment d'en acquérir d'autres. Le devoir de la municipalité serait à présent de participer à leur financement, étant donné que le sponsoring ne fonctionne malheureusement plus très bien. Pour ces raisons, le Parti libéral-radical votera la proposition PR-1177 avec les amendements de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M. Emmanuel Deonna (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a rappelé M^{me} Baranova, le festival Geneva lux est amené à reposer plus amplement sur de l'argent public, faute de moyens privés immédiatement disponibles.

Cependant, j'attire l'attention de ce plénum sur le fait que sa dimension sociale pourrait encore être mieux développée.

M. Pavillard a acquis une renommée internationale, notamment avec l'organisation de la Fête des Lumières de Lyon. Il a proposé à des artistes de premier plan d'exposer leurs œuvres dans l'espace urbain, et ce, pour le plus grand plaisir des Genevois.

La collaboration avec d'autres acteurs du domaine des arts et de la culture amènerait, ainsi que l'a dit M^{me} Baranova, une plus-value en matière de visibilité et de valorisation des œuvres. Plus généralement, cela favoriserait le processus de démocratisation culturelle que nous appelons de nos vœux.

Toutefois, il est primordial que l'ensemble des acteurs – non pas seulement économiques, mais aussi sociaux et culturels – soient plus amplement inclus dans l'organisation et l'élaboration de Geneva lux, surtout si l'on songe à son développement dans les quartiers. Je pense ici en particulier aux étudiants de la HEAD, qui devraient vraiment être pleinement impliqués dans le projet et y trouver une véritable occasion de formation.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord remercier la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication – et en particulier sa présidente, M^{me} Courvoisier – d'avoir travaillé si vite sur ce projet. Nous avons signalé qu'il fallait commander les œuvres artistiques avant le mois de juin 2016, afin que la Ville soit davantage illuminée aux mois de novembre et décembre. C'est chose faite, merci beaucoup!

Comme M. Spuhler, j'aimerais également remercier l'ensemble des collaborateurs du département de l'environnement urbain et de la sécurité qui, année après année, travaillent énormément dans le froid, souvent la nuit – sans excès

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

toutefois, je le précise – pour ces illuminations. Quand on les découvre, on a l'impression qu'elles sont tombées du ciel... En fait, elles ont été installées par les employés de la Ville dans des conditions souvent glaciales.

La proposition PR-1177 permettra de dynamiser le centre-ville et de rendre Genève plus attractive. Tel est le sens de la politique que j'essaie de mener au sein de mon département, en collaboration avec mes collègues. Quand on discute avec les gens, on s'aperçoit qu'ils se plaignent souvent de Genève hors de la période estivale. L'été, c'est génial: d'avril à septembre il y a de nombreuses manifestations et il fait bon vivre à Genève, à cette saison-là – mais, à d'autres périodes de l'année, on a plus de peine à ressentir son attractivité...

C'est précisément pour cette raison que le festival Geneva lux est important, surtout pour les habitants du centre et des autres quartiers. Il est vrai qu'une ville non illuminée est un peu tristounette... Geneva lux n'est donc pas simplement une manifestation destinée à favoriser les commerçants, mais un festival pour tous les habitants de Genève et les touristes de passage – ces derniers sont nombreux, il faut s'en soucier. Voilà pourquoi des visiteurs viennent nous voir: parce que Genève est une ville attractive.

Bien sûr, il s'agit aussi de faire en sorte que les commerçants du centre-ville – grands ou petits, sans aucune discrimination – puissent voir les clients affluer. En tant que magistrat de la Ville de Genève, je préfère que les gens consomment au centre-ville plutôt que dans des centres commerciaux en France où, on le sait, les prix sont plus bas. Il faut donc donner aux gens des raisons de faire fonctionner l'économie genevoise, laquelle favorise et finance les prestations sociales mentionnées par certains tout à l'heure.

Je souligne que Geneva lux est une manifestation principalement due à des partenaires privés. J'aimerais en citer quelques-uns – pas pour faire de la publicité, mais pour les remercier, car cela n'a jamais été fait: les Services industriels de Genève (SIG) – un partenaire dont la Ville est partiellement propriétaire –, les Transports publics genevois (TPG), les Rentes Genevoises, ainsi que Genève Tourisme & Congrès, qui a beaucoup investi dans ce domaine. Je mentionnerai encore Procter & Gamble, une multinationale – eh oui! – qui donne 40 000 francs chaque année en faveur de projets liés à la HEAD. Cet argent permet à des jeunes de nos écoles, sous la supervision du directeur artistique de Geneva lux Julien Pavillard, de mettre des œuvres à disposition dans ce cadre. On le voit, on fait aussi de l'éducation en formant de futures stars des lumières à Genève!

J'ajoute encore que, grâce à l'appui du Conseil municipal et comme cela figure d'ailleurs dans l'un des amendements votés en commission, Geneva lux pourra s'étendre à d'autres quartiers – y compris des quartiers populaires – et sur certaines places.

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Sur ce point, je tiens à répondre à M. Gisselbaek, qui disait tout à l'heure que nous essayons d'imiter et de concurrencer Lyon. Ce n'est pas du tout cela! Avec Julien Pavillard, fort de son expérience à Lyon mais aussi dans d'autres villes – que ce soit en Asie, en Russie ou au Moyen-Orient – nous voulons faire de Geneva lux une manifestation propre à Genève. Je ne veux copier personne! Je pense que notre ville a son identité et que les artistes à qui nous commanderons des œuvres doivent s'inspirer de l'esprit de Genève, de cette magie qui fait que nous avons l'une des villes les plus belles au monde. J'aimerais que nous célébrions cela à travers cette manifestation.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre appui et de la diligence dont vous avez fait preuve dans le traitement de la proposition PR-1177. Votre amendement en faveur du mapping nous permettra, avec mon collègue Sami Kanaan, d'agrandir le festival – peut-être aussi grâce à des suppléments venus du FMAC. J'en profite pour remercier Sami Kanaan de s'être montré disposé à trouver des partenariats en commun, afin que nous puissions illuminer Genève durant la période de Noël et en être fiers, tout le monde y trouvant ainsi son compte.

Je précise que ce n'est pas parce que vous nous votez aujourd'hui un crédit d'argent public pour Geneva lux que nous nous en tiendrons là. Nous continuerons à demander des fonds à des sponsors et des mécènes, car nous considérons que c'est ce type de partenariats public-privé qui rendent ces opérations crédibles.

J'ai d'ailleurs trouvé un peu piquant qu'Ensemble à gauche, qui a toujours décrié les mécènes – on l'a vu notamment dans le cadre de la campagne pour la rénovation et l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire –, nous demande maintenant d'avoir davantage de sponsors! Cela m'a amusé d'entendre son représentant dire: «Ah, il faudrait vraiment que cette manifestation incroyable soit financée par le privé.» J'ai peut-être mal compris... Mais, si c'est ça, c'est vraiment piquant! Je me permets de le relever ici de manière sympathique... (*Applaudissements de la droite.*)

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention et le vote de la proposition PR-1177 en faveur de Geneva lux.

Deuxième débat

Mis aux voix, le premier amendement de la commission est accepté par 60 oui contre 6 non (2 abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission est accepté par 53 oui contre 7 non (9 abstentions).

Mis aux voix, le troisième amendement de la commission est accepté par 66 oui contre 1 non.

Proposition: renouvellement et pérennisation des illuminations de Noël

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 52 oui contre 7 non (9 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 463 400 francs destiné à remplacer des décorations et des guirlandes lumineuses pour acquérir douze nouvelles œuvres artistiques, ainsi qu'un crédit de 300 000 francs destiné à des projets de la Ville ou de tiers tels que des illuminations de bâtiments (mapping), soit un crédit net de 1 763 400 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 763 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

Art. 4. – Pendant la période convenue des illuminations de Noël, le Conseil administratif facilitera et favorisera sous forme de guichet unique toutes les initiatives d'animation privée ou commerciale qui s'inscrivent dans le concept d'amélioration de l'image et des soins à l'accueil touristique de la ville.

Art. 5. – Le concept 2017-2021 Geneva lux s'étendra autant que possible dans différents quartiers de la ville.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 mai 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études d'un montant de 880 600 francs, destiné à la poursuite des études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin (PR-1126 A)¹.

Rapport de M. Pierre Gauthier.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 juin 2015 à 17 h, a renvoyé cet objet à la CAE qui l'a traité en cinq séances les 1^{er} et 29 septembre, le 13 octobre, le 24 novembre 2015 et le 12 janvier 2016. La commission était présidée par M^{me} Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions pour la précision et l'excellence de son travail.

Séance du 1^{er} septembre 2015

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département municipal des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, directrice du département, de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme et de M. Philippe Mongin, adjoint de direction technique

M. Pagani déclare que ce projet va changer la configuration autour de la gare de Cornavin. Cette proposition PR-1126 vise à étudier l'ensemble du secteur. Le projet mené avec le Canton, les Chemins de fer fédéraux (CFE) et l'Office fédéral des transports a pour but d'améliorer la situation devant la gare de Cornavin qui cumule de nombreux problèmes. Les réflexions sont proches d'aboutir. L'idée, lancée il y a deux ans, est de trouver une solution globale pour la gare et son périmètre urbain pour un coût estimé à 1,2 milliard (avec une marge d'erreur de +/-50%). Il rappelle également que le délai pour ce projet de gare souterraine est fixé à 2025 et que les appels d'offres débiteront en 2016.

M^{me} Charollais déclare que ce projet de restructuration urbaine accompagnera le projet de gare souterraine. Le projet ferroviaire s'inscrit dans le cadre du projet général «Léman 2030» qui répond également aux besoins de mobilité de l'agglomération. Le nombre de voyageurs doublera en 2025, avec quelque 100 000 usagers/jour. Les cadences des trains vont donc augmenter et le projet ferroviaire doit être accompagné par un projet de développement urbain pour absorber le nombre supplémentaire de voyageurs.

¹ Proposition, 458.

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

Elle rappelle la décision de juillet 2013 qui a choisi l'extension de préférence à l'expansion en surface. Cela rend nécessaire d'entreprendre des études d'orientation pour définir les conditions-cadres du projet urbain et saisir l'occasion soit de restructurer le quartier, soit de se contenter de relier les structures ferroviaires à l'environnement construit. Le projet est entre ces deux extrêmes et représente une occasion pour résoudre des dysfonctionnements qui ne feraient que s'amplifier si l'on ne faisait rien.

Elle signale que le projet urbain se déroule en trois phases dont la première est une étude pour définir l'envergure du projet et le cahier des charges des mandataires. Cette phase est à bout touchant et a été financée grâce aux crédits votés par le Conseil municipal. La deuxième phase porte sur le mandat d'études parallèles. Elle va être entamée si les crédits sont votés. Le but est d'élaborer l'image urbaine, de définir les secteurs stratégiques où développer les projets, de définir les étapes et d'identifier l'ampleur de l'enveloppe budgétaire. La troisième phase permettra d'élaborer un plan directeur de quartier (PDQ) afin d'ancrer les résultats dans le long terme.

Il s'agit donc de régler des problèmes identifiés: flux de trafic autour de la gare; mauvaise accessibilité globale du site; infrastructures routières saturées entravant les transports publics; redimensionnement des structures pour les deux-roues au vu de l'offre de stationnement sous-dimensionnée.

L'étude ferroviaire n'est connue que de manière générale, notamment les accessibilités pour les voies souterraines. L'emprise de la gare future sera plus grande qu'actuellement, avec des accès excentrés par rapport au bâtiment actuel. Les études démontrent que l'essentiel des flux de circulation futurs sera orienté vers le centre-ville.

Le pôle d'interface de transport très important actuellement le sera également dans le futur, avec deux tiers des voyageurs relevant des CFF et des Transports publics genevois (TPG). Les 9000 voyageurs CFF aujourd'hui seront demain 16 500 dans l'un des passages de la gare. L'un des enjeux sera de laisser la place aux personnes qui traverseront le site sans être utilisateurs des CFF ou des TPG. Il s'agira donc de hiérarchiser les modes de déplacement.

Le cahier des charges peut se résumer ainsi: respect des constructions existantes et des fronts de bâtiments; meilleure perméabilité des quatre passages; aménager l'espace devant la gare; qualifier l'arrière de la gare et l'îlot pépinière et la place à côté de Notre-Dame.

Le passage de Montbrillant est trop exigü pour accueillir en sécurité le double d'usagers, le passage des Alpes n'est pas utilisable pour les piétons, il est donc indispensable de trouver des solutions pour la sortie à l'arrière de la gare.

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

Le cahier des charges mettra en concurrence les projets de plusieurs équipes. La sélection se fera sur la base des dossiers nominatifs des équipes qui auront produit des esquisses de projet en lien avec le maître d'ouvrage.

Le cahier des charges sera lancé l'année prochaine, la sélection des candidats se fera dans la foulée. Le lauréat sera choisi au mois de mai 2017 avec une exposition publique au cours de l'été suivant. Un budget de 880 600 francs est nécessaire pour le mandat d'études parallèles.

Les concurrents sont rémunérés pour les idées produites et le lauréat n'a pas l'assurance de réaliser son projet, c'est pourquoi la rémunération est plus importante que dans un concours. Elle signale que le poste «études diverses» concerne des études secondaires éventuelles.

Questions-réponses

Concernant la compatibilité du projet avec l'agrandissement futur de la gare de Cornavin, M. Pagani répond que ces études sont nécessaires, indépendamment du projet de la gare souterraine. Il signale ensuite que le bâti existant entre dans le cadre des études et qu'il n'est pas touché.

A la question de la participation de la Confédération et de savoir si d'autres gares ont inspiré le projet, M. Pagani répond avoir visité plusieurs gares et que le spécialiste qui a lancé le projet genevois est professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). M. Panopoulos est un expert reconnu mondialement. Il explique ensuite que la Confédération prend la totalité de la gare en charge. Il ajoute que la Ville de Genève est responsable de l'aménagement public.

A la question de savoir si une concertation avec le «collectif 500» (initiateur du projet de gare souterraine) a eu lieu, M. Pagani répond que le «collectif 500» a été vital pour ce projet et qu'il pourrait faire partie du jury.

A la question de la garantie que le projet choisi au travers du mandat d'études parallèles soit effectivement celui qui sera réalisé, M^{me} Charollais remarque qu'il s'agira de définir des éléments sectoriels permettant d'échelonner les travaux dans le temps. Elle pense que la garantie est plus grande que d'opter pour un seul grand projet et que malgré ce morcellement, la démarche restera cohérente.

A la question de savoir si des réclamations ont été déposées par les utilisateurs de la gare, M^{me} Vasiljevic Menoud remarque que des études ont permis d'objectiver un certain nombre de ressentis dans le cadre de l'étude d'orientation.

A la question du climat de collaboration entre Ville et Canton sur ce projet et de l'implication éventuelle des associations en lien avec la mobilité (ATE, TCS,

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

etc.), M^{me} Charollais répond que la Ville de Genève travaille main dans la main avec le Canton et que rien n'empêche les associations évoquées d'intervenir.

M. Pagani ajoute que tous les acteurs sont très attentifs à cette étude. Il rappelle que la position du Conseil d'Etat qui indiquait que les affaires ferroviaires relevaient uniquement des CFF a évolué au vu du CEVA et qu'un représentant du Canton collabore au projet de gare ferroviaire.

A la question du risque que font peser sur ce projet les «ratages» passés des aménagements de Bel-Air et de Cornavin, M. Pagani répond que la situation actuelle de la place de Cornavin est liée au retrait du Canton qui a entraîné une réalisation *a minima*. Il mentionne également que c'est le Canton qui s'est occupé de la place de Bel-Air. Il mentionne enfin que c'est la Ville de Genève qui gèrera le projet présenté aujourd'hui mais qu'il subsiste néanmoins une zone d'incertitude. Toutefois, il n'y aura pas de travail à double entre Ville et Canton.

A la question d'une requalification complète du plan de mobilité du quartier (rue du Mont-Blanc, rue de Coutance, rue de Lausanne, place de Cornavin, etc.), M^{me} Charollais répond que les réflexions sur la mobilité ne peuvent guère se faire au strict niveau local mais qu'il y aura quand même quelques libertés.

M. Pagani souhaite rester réaliste. Les magasins Manor ont pris contact avec les autorités pour réaliser une galerie souterraine en lien avec la gare. Or, il faudrait déplacer un égout pour quelque 160 millions. Il ne souhaite pas aggraver les dépenses de la municipalité.

A la question de la sécurité actuellement précaire des arrêts TPG situés sous les voies CFF, M^{me} Charollais répond que la rue de la Servette fait partie de l'étude mais que rien n'est prévu actuellement pour trouver une solution à ces problèmes.

M. Pagani ajoute que tout le monde se rend compte que ces sites sont dangereux et qu'en conséquence tous les usagers font très attention.

A la question de savoir quels sont les flux d'usagers constatés et si la priorité des choix techniques revient aux TPG ou à la Ville, M^{me} Charollais remarque que les discussions sont tripartites avec la Direction générale des transports (DGT).

M^{me} Vasiljevic Menoud ajoute que les flux de piétons ont été analysés à la sortie de la gare: 65% d'entre eux descendent du côté du centre-ville. Elle observe que des mesures ont déjà été prises sur les carrefours qui sont les plus empruntés.

A la question de savoir si les TPG sont partie prenante dans ce projet, M. Pagani répond qu'il n'est pas question de déplacer les lignes mais les arrêts.

M^{me} Charollais ajoute qu'il y a des études en cours avec la DGT afin de réorienter les réseaux. Des discussions sont en cours pour avoir une double circulation dans la rue des Alpes.

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

A la question des émergences derrière la gare et vers la basilique Notre-Dame de Genève, M^{me} Charollais répond qu'il ne s'agit à ce stade que de schémas fonctionnels et que toutes ces questions sont loin d'être abouties.

Concernant les coûts et leur amortissement, M. Pagani répond que ces informations seront transmises à la Commission.

Il partage les préoccupations relatives à la sécurité des piétons et des cyclistes. L'idéal aurait été de déplacer la gare au Pont-Rouge, mais les CFF ne le souhaitent pas. Le déplacement à l'aéroport aurait coûté 4 milliards, ce que les CFF ne pouvaient pas envisager. Ce sont les raisons qui ont poussé la Ville à choisir l'option d'une gare souterraine.

Concernant l'absence actuelle d'un pôle d'échange efficace pour les TPG, M. Pagani rappelle qu'il y aura trois gares parallèles et que les flux de passagers devront être distingués. Il ajoute qu'il sera nécessaire que les lignes 14 et 18 soient des lignes de départ-arrivée.

A la question de savoir de quelle manière les services de la Ville vont travailler, M^{me} Charollais répond qu'un cahier des charges permettra aux équipes pluridisciplinaires de s'inscrire à ce mandat d'études parallèles. Elle ajoute que quatre à huit équipes seront sélectionnées. Elle précise que des points de passage permettront de se rendre compte de l'avancée des travaux afin de réorienter le travail au besoin. Elle remarque que le cahier des charges sera public et connu de tous en janvier 2016.

A l'interrogation concernant l'augmentation des cadences des trams pour pouvoir absorber 50 000 nouveaux usagers, M^{me} Vasiljevic Menoud mentionne qu'il y a du potentiel permettant des développements. Elle remarque que l'étude proposée par ce projet devra trouver des solutions à ces questions.

Séance du 29 septembre 2015

Audition de M. Thierry Messenger, directeur, et de M^{me} Séverine Brun, ingénieure à la Direction régionale Lac-Rhône

M. Messenger s'occupe de la région Lac-Rhône. Il étudie ce projet avec les services de la Ville, les CFF et les TPG. Il rappelle ensuite que tout le monde se pose des questions sur le fonctionnement de cet espace public. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité au site. Les horizons de réalisation sont très éloignés néanmoins, le CEVA va certainement modifier de nombreux paramètres.

M^{me} Brun déclare que Cornavin est le point multimodal du canton le plus important, ainsi, doubler la capacité ferroviaire implique de renforcer le réseau TPG.

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

M. Messenger constate que les arrêts TPG situés rue de la Servette et rue de Lyon sont éloignés de la gare, ce problème doit être intégré dans la réflexion. Il observe également que le site est un lieu de transit, ainsi, ce site ne doit pas être trop compact pour permettre aux piétons de circuler. Il remarque que les trémies vont évoluer et enfin, que l'arrêt des trams 14 et 18, malgré son exigüité, est abrité des intempéries.

Questions-réponses

Concernant la proximité de la place Dorcière (gare routière pour autocars) et l'augmentation probable du trafic routier, M. Messenger répond que Ville et Canton discutent de la place Dorcière. Les cars régionaux, touristiques et internationaux convergent sur cette place. Le Canton et le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) souhaitent que les bus s'arrêtent le plus en amont possible, ainsi, il serait intéressant que les lignes d'Annecy s'arrêtent au Bachet-de-Pesay. Les lignes internationales ne sont pas toujours en lien avec la ville, il est aussi question de replacer ces lignes en dehors. Si ces déplacements se réalisent, les besoins sur cette place diminueront et la Ville pourra revoir son aménagement. Il sera également nécessaire d'intégrer les Fêtes de Genève dans l'étude sur Cornavin car le périmètre concerné est large.

Concernant la consultation avec tous les acteurs associés, M^{me} Brun explique que le projet ferroviaire n'est pas encore figé et que le projet d'espace public est mené en parallèle. La présence des quatre acteurs est un avantage pour la qualité du projet car il faut faire «fonctionner» le site et changer son image. Les associations seront intégrées dans une prochaine étape.

M. Messenger ajoute que les deux projets avancent en parallèle et s'influencent mutuellement. Il est donc primordial d'identifier les éléments structurants afin d'étudier l'aménagement de la place. Ce type de projet réserve parfois des surprises, donc, pour avoir des échanges avec les associations, il convient d'amener de la matière. Le paradoxe est qu'au vu de la dangerosité actuelle, il n'y a pas d'accident car tout le monde est très attentif.

Selon M^{me} Brun, le diagnostic a permis d'identifier les axes structurants du site dont le piéton est le principal usager. Ce pôle doit donc être lisible et clair pour ces usagers.

M. Messenger termine sur ce point en disant que les accès automobiles sont également importants car actuellement, la dépose d'un passager est difficile. Donc, l'accessibilité en voiture est aussi un aspect important. Il rappelle que la présence de livraisons commerciales impose de hiérarchiser les moyens de transport. Les différentes entités partenaires travaillent ensemble, les magistrats valident les différentes phases.

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

Concernant la gare Dorcière, M. Messenger indique qu'un conseil de surveillance la gère et que les services touristiques resteront certainement là. Il n'a pas d'informations sur son déplacement éventuel. Entre Cornavin et la gare routière, les flux entre les deux entités sont assez faibles.

Au sujet du pôle de transbordement, M^{me} Brun mentionne que certaines mesures ne pourront pas être prises au vu de l'importance des conséquences qui en découleraient. Cornavin est une entrée de la ville et même de la Suisse, et elle ne sait pas comment font les étrangers pour s'orienter.

A la question de la répartition des coûts entre Ville et Canton, M. Messenger observe que l'Office de l'urbanisme gère le mandat d'études parallèles pour le Canton et que le crédit d'études dont il est question doit être financé à 100% par la Ville. M. Messenger propose de poser la question à la Ville de Genève.

Concernant la classification de la place de Cornavin en «zone de rencontres» où le piéton est prioritaire, M. Messenger indique que la loi est nuancée, le piéton même prioritaire ne doit pas se jeter pour autant sous une voiture. Il ajoute que le régime de circulation est restreint aux livraisons et aux taxis et qu'il apparaît que cette zone n'est pas respectée pour le moment. Il ne sait pas quel sera le régime de cet espace et pense qu'il faudra trouver la réglementation locale qui correspondra le mieux au projet. Pour le moment le diagnostic identifie le piéton comme principal client avec un flux important de la gare vers le quartier de Saint-Gervais. Le projet urbain n'est pas encore défini.

M^{me} Brun indique qu'il sera nécessaire de hiérarchiser les flux.

Concernant la clé de répartition du financement du projet entre la Ville, les CFF et le Canton, M. Messenger répond que l'étude d'orientation a été réalisée avec une répartition de 50% pour le Canton et 50% pour la Ville. Il suppose par ailleurs qu'il y a un partenariat financier en ce qui concerne le projet ferroviaire.

M. Messenger ajoute que la Ville va solliciter le Canton pour obtenir une subvention et qu'il n'est pas exclu qu'un partenariat financier se dégage. Le Canton assumera les études portant sur la mobilité. Il propose de se renseigner auprès de l'Office de l'urbanisme. La présidente remercie alors M. Messenger et M^{me} Brun qui se retirent à 19 h 15.

Après le départ des auditionnés, la présidente indique à la commission qu'elle posera une question par écrit au magistrat concernant les participations financières respectives des trois partenaires, Ville, CFF et Canton.

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

Séance du 13 octobre 2015

La discussion sur la proposition est reportée en l'attente d'une communication du Service des constructions et de l'aménagement de la Ville sur la répartition des charges financières entre Ville et Canton.

Séance du 24 novembre 2015

La présidente signale que la réponse posée aux services de M. Pagani est arrivée le jour même. Cette réponse mentionne que le département des constructions de la Ville peut recalculer les chiffres de la proposition pour intégrer les 200 000 francs promis par le Canton si la commission le souhaite.

La présidente observe cependant que cette somme est dépendante de l'adoption du budget cantonal. Elle propose donc de suspendre cet objet jusqu'à l'année prochaine.

Séance du 12 janvier 2016

Il est rappelé à la commission que le budget cantonal n'a pas été voté et que le régime des douzièmes provisionnels s'applique aujourd'hui. Il est aussi rappelé que le gel de cette proposition n'est pas opportun. Enfin, si le Canton souhaite contribuer à hauteur des 200 000 francs promis, il faut que le Grand Conseil vote un projet de loi.

Un commissaire rappelle que le seul risque est que la Ville de Genève doive payer l'ensemble du projet. Une commissaire mentionne qu'en raison de la question de sécurité des usagers de la place de la gare de Cornavin, il est nécessaire de voter la proposition PR-1126 pour que le projet puisse être mené à bien.

Il est donc décidé de voter la proposition originelle (sans un éventuel amendement intégrant la part de 200 000 francs du Canton).

Votes

La présidente passe au vote de principe de cet objet qui est accepté par 10 oui (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG, 1 S, 1 EàG, 1 Ve) et 1 abstention (S).

La présidente met au vote la proposition PR-1126 qui est acceptée à l'unanimité des commissaires présents, soit par 11 oui (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG, 2 S, 1 EàG, 1 Ve). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

M. Pierre Gauthier, rapporteur (EàG). Ce sujet est très important. En effet, il est lié à la nécessité de revoir l'ensemble du périmètre situé autour de l'actuelle gare de Cornavin en vue de l'adapter à l'extension souterraine de celle-ci, qui aura lieu durant les années à venir. De ce fait, le quartier doit être totalement restructuré pour faire face à l'augmentation prévue du nombre d'utilisateurs – piétons, véhicules en tout genre, transports publics, etc.

Comme nous l'avons découvert en étudiant la proposition PR-1126, le principal flux d'utilisateurs de la future gare de Cornavin s'orientera vers le centre-ville. De plus, on estime que le nombre des usagers de la gare doublera, passant d'environ 50 000 usagers par jour actuellement à 100 000. C'est une augmentation importante!

Dans ce contexte, plusieurs études d'aménagement de l'ensemble du quartier seront évidemment nécessaires. Le budget général de ces études parallèles se monte à 880 600 francs.

Le travail de la commission de l'aménagement et de l'environnement a permis de révéler qu'il avait été envisagé, dans un premier temps, que le Canton participe à ce crédit d'étude à hauteur d'environ 200 000 francs. Cependant, le budget cantonal 2016 n'ayant pas été voté par le Grand Conseil et l'Etat fonctionnant actuellement avec les douzièmes provisionnels, la commission a renoncé à intégrer ce cofinancement au projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui.

Le projet global de restructuration de la gare de Cornavin et du quartier environnant est mené par quatre partenaires: la Ville de Genève, les Chemins de fer fédéraux (CFF), l'Office fédéral des transports (OFT) et le Canton de Genève. Le coût général des travaux est estimé à 1,2 milliard de francs, mais avec une marge d'erreur de 50% – en plus ou en moins, évidemment –, ce qui est considérable. L'opération devrait s'achever en 2025. A ce moment-là, comme je viens de le dire, le nombre d'utilisateurs de la gare aura passé de 50 000 à 100 000 par jour. Le projet d'étude de restructuration de tout le périmètre de Cornavin est donc absolument indispensable.

Il est impossible de ne pas anticiper sur le plan de l'aménagement urbain l'extension future de la gare, qui est un pôle d'échanges multimodal essentiel à Genève. Il faut absolument accompagner le passage de 50 000 à 100 000 usagers par jour d'un projet de restructuration et d'aménagement du quartier.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a voté à l'unanimité la proposition PR-1126. Les 880 600 francs du crédit demandé s'ajouteront – si la délibération est votée par le plénum ce soir pour donner suite à la décision de la commission – aux 350 000 francs votés en 2014 à la faveur de la proposition PR-1054 et aux 195 000 francs votés en 2012 à la faveur de la proposition PR-968.

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

La commission recommande bien sûr au plénum de voter la proposition PR-1126 qu'elle a au préalable, je le rappelle, acceptée à l'unanimité.

Premier débat

M. Sylvain Thévoz (S). Le Parti socialiste soutient évidemment ce crédit d'étude de 880 600 francs. Comme l'a très bien dit M. Gauthier, l'objet est d'importance. On va vers un doublement du trafic et des passagers à Cornavin à l'horizon 2025, lorsque la gare souterraine sera terminée. Or, on ne peut pas dire que ce qui s'est fait jusqu'à aujourd'hui à la gare de Cornavin doive rester dans les annales...

M. Gauthier a rappelé aussi que le Canton, à un moment donné, s'est retiré de l'aménagement de la partie sud de Cornavin. Or, c'est un périmètre qui présente une certaine dangerosité pour les piétons, les trams, les taxis et tous ceux qui convergent vers cet espace dont l'accès est limité – il me semble qu'on peut l'affirmer. Projetons-nous en 2025: il faut s'imaginer que ça va doubler! Il y aura deux fois plus de trams, deux fois plus de bus, deux fois plus d'usagers... Comment gérer cela? Comment fluidifier la circulation générale? Comment garantir la sécurité et faire en sorte que les gens s'y retrouvent?

Cet enjeu concerne non seulement les passagers qui transiteront par la gare, mais aussi les habitants du quartier. Or, le projet d'études présenté dans la proposition PR-1126 comporte une réflexion sur le quartier et ses habitants, lesquels traversent parfois la gare sans pour autant aller prendre un train. Cette gare accueille maintenant des commerces, on pourra bientôt la voir comme un petit village... Comment gérer tous les flux générés dans ce cadre?

Certains adeptes du cinéma trouvent que les passages de Montbrillant et de la rue des Alpes ressemblent plus à Gotham City qu'à des lieux accessibles et propres. S'ils ne sont pas aménagés aussi, ils deviendront insalubres et dangereux.

Le Parti socialiste estime qu'il est vraiment important de réfléchir en amont. Et là, il faut dire que le personnel de M. Pagani fait bien les choses, en concertation avec le Canton. Profitons de cette occasion pour bien penser l'avenir de la ville: à Genève – surtout en ville – l'enjeu n'est pas la voiture, mais le développement des transports publics, notamment des trams. Si on ne prend pas ces problèmes au sérieux, on aura de sérieuses difficultés dans le périmètre de Cornavin. Le Parti socialiste soutiendra donc la proposition PR-1126.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, j'ai plaisir à prendre la parole après mes deux collègues pour vous dire que je m'inscris tout à fait dans la même ligne qu'eux. Je voulais attirer l'attention des personnes qui nous regardent à la

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

télévision plutôt que celle des membres de ce noble délibératif sur l'intitulé de la proposition PR-1126: on nous demande un crédit d'études «destiné à la poursuite des études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin». Si on voulait chipoter, on pourrait presque parler d'un crédit de préétudes, car c'est à ce stade-là que nous en sommes actuellement.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a procédé à deux auditions qui nous ont éclairés; à présent, il s'agit essentiellement d'empoigner le problème pour voir ce que l'on peut faire, sachant que le cas de figure auquel nous sommes confrontés équivaut presque à la quadrature du cercle – ou, du moins, à une équation à plusieurs inconnues. De nombreux acteurs sont impliqués: les CFF, la Ville, le Canton – qui, curieusement, ne participe pas financièrement au projet, il y aura peut-être là un bémol dans le soutien que nous apporterons à cette proposition – et les TPG.

Se posera aussi le problème du devenir de la gare routière située un peu plus bas, à la place Dorcière. En outre, d'après ce que j'ai lu au sujet de l'agrandissement de la gare de Cornavin elle-même, Manor imagine la réalisation d'une galerie souterraine en lien avec la gare. Enfin, il faudra savoir comment drainer les usagers, dont le nombre doublera.

On voit qu'il s'agit d'une vaste problématique. Les questions posées en commission n'ont pas forcément obtenu de réponses précises, mais il ne pouvait pas en être ainsi à ce stade.

L'aspect le plus rassurant – à mes yeux en tout cas – des travaux de commission était le suivant: on a pu poser à M. Pagni de manière tout à fait directe la question du ratage actuel de la place de Cornavin, qui ne doit pas se reproduire. Nous avons donc demandé au magistrat s'il pouvait nous garantir qu'on ne répéterait pas l'opération, mais qu'on aboutirait au contraire, dans dix ou vingt ans, à une utilisation bien pensée du secteur de Cornavin. J'insiste sur le fait que ce n'est pas le cas actuellement.

Les réponses qu'on nous a données nous permettant d'aller de l'avant, nous accorderons évidemment notre soutien à ce crédit d'études, tout en espérant recevoir rapidement les premières réponses à nos interrogations – à savoir essentiellement des pistes à suivre – afin de pouvoir aller plus loin. C'est ce travail de dégrossissage que vise essentiellement la proposition PR-1126, à ce que j'ai compris. Nous nous réjouissons de la suite du travail...

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

M. Jean-Luc von Arx (DC). Bien entendu, le Parti démocrate-chrétien est ravi de soutenir ce projet d'envergure qui concerne tout le monde. Il est très agréable de tirer tous à la même corde – une fois n'est pas coutume – surtout dans des dossiers aussi importants.

Nous souhaitons souligner la nécessaire collaboration entre Ville et Canton, dans ce cadre. Or, on sait qu'il peut y avoir entre les deux entités de petits différends... C'est une question de partage des tâches. Je pense notamment au cas de la place Bel-Air, dont le réaménagement dépendait plutôt du Canton. En ce qui concerne l'extension de la gare de Cornavin, c'est la Ville qui est majoritairement chargée de la configuration de la gare bientôt souterraine.

J'aimerais encore remercier d'autres partenaires qui sont partie prenante dans ce projet, notamment l'Association transports et environnement (ATE) et le Touring Club Suisse (TCS). On oublie toujours de dire que, derrière des projets d'envergure comme celui-là, il n'y a pas que la Ville et le Canton, mais aussi différents partenaires. Le Parti démocrate-chrétien les remercie, ainsi que M. Pagani qui fait un gros travail avec son équipe pour que ce projet puisse se réaliser.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Le Mouvements citoyens genevois soutiendra lui aussi le crédit demandé dans la proposition PR-1126 pour la poursuite des études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin. Pourquoi?

Au cours des années passées, le quartier des Grottes a été complètement rénové. Du lieu quasiment de perdition qu'il était auparavant – lorsque j'étais enfant, c'était un endroit triste et abandonné – c'est devenu un joli quartier plein de vie, bouillonnant même, avec des fêtes et divers loisirs.

Or, selon le projet initial, les CFF prévoyaient d'étendre la gare de Cornavin horizontalement, ce qui impliquait de détruire une partie du quartier des Grottes que l'on venait justement de rénover et de supprimer l'hôtel Le Montbrillant. Des groupes et une association se sont formés pour s'opposer à un tel projet, nous avons même voté là-dessus. A l'issue de cette votation, il s'est avéré que les gens préféreraient une extension souterraine de la gare à une gare en surface qui les priverait d'un quartier très apprécié par nombre de Genevois.

Evidemment, l'extension de la gare est prévue en fonction de l'augmentation de ses usagers, sur la base de divers calculs et projections. Le nombre de voyageurs sera si important, qu'il faut prévoir de nouvelles solutions pour que les gens sortant des trains ou venant prendre le train puissent se déplacer. Nous devons examiner tout cela attentivement, avec bienveillance, afin que notre ville soit belle et continue de l'être, et que chacun puisse s'y déplacer de façon adéquate. Pour ces raisons, nous soutiendrons la proposition PR-1126.

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

M^{me} Patricia Richard (LR). Chers collègues, comme vous le savez, le Parti libéral-radical soutiendra ce projet. Mais il n'est pas dans nos habitudes de prendre la parole en séance plénière sur des objets votés à l'unanimité en commission, et je vous signale que nous venons de perdre 22 minutes à traiter d'une proposition que nous sommes tous d'accord de voter. Nous sommes unanimes à penser que l'extension de la gare de Cornavin en souterrain est primordiale pour la mobilité à Genève et qu'il faut poursuivre les études en cours. Je le répète, nous sommes ici en train de perdre un temps précieux, alors que la population genevoise sait que nous sommes très attachés à la mobilité en ville et que nous voterons tous ce crédit des deux mains...

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Désolée pour M^{me} Richard, mais je vais faire perdre encore un peu de temps au plénum et à la population en parlant de cette proposition...

Les Verts sont ravis que le projet de gare ferroviaire en souterrain avance et qu'on n'ait pas eu à supprimer un quartier pour cela. Cependant, construire une gare en souterrain nécessite de travailler sur l'aménagement du périmètre environnant. Il faudra multiplier les sorties, car on ne pourra pas se contenter des couloirs étroits existant aujourd'hui. C'est déjà un cauchemar pour les pendulaires comme moi qui y passent tous les jours! Il s'agit donc de revoir tout cela en vue d'élargir l'espace utilisé peut-être jusqu'à la place des Vingt-Deux-Cantons, ainsi que de l'autre côté.

Il faudra aussi repenser l'aménagement du périmètre situé devant la gare, à savoir la place de Cornavin, célèbre et détestée par à peu près tous les Genevois, qui a le seul avantage d'angoisser tout le monde au point que l'on y fait toujours très attention et qu'il n'y a donc pas d'accidents... C'est son seul point positif. Mais il est tout de même nécessaire de la réaménager, car elle est dangereuse. Actuellement, les piétons s'y sentent prioritaires – moi aussi, je l'avoue – et ont tendance à circuler en permanence. Du coup, les bus ne peuvent plus passer! Vu que c'est déjà le cas maintenant, lorsque le nombre de piétons aura doublé, ce sera une véritable catastrophe!

Nous nous réjouissons que les services de la Ville étudient la circulation des piétons, des trams, des bus et des taxis à Cornavin – si on pouvait éviter les voitures et déplacer enfin ces sorties de parking, nous serions enchantés! Nous comptons sur vous pour aller dans ce sens avec les partenaires adéquats, Monsieur Pagani.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ensemble à gauche soutiendra évidemment des deux mains et des deux pieds la proposition PR-1126. Nous sommes extrêmement contents que tout le monde tire à la même corde, comme l'a dit M. von Arx:

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

l'ATE, le TCS... Mais n'oublions pas, dans ce processus, ceux qui nous ont fourni la corde et qui nous ont permis d'y tirer tous ensemble: je veux parler des habitants, à qui nous devons ce projet. En effet, celui-ci est né sur une table de cuisine aux Grottes, puis il a été porté par les habitants. Il serait dommage de se passer de leur expertise, car eux aussi sont experts en problèmes de circulation et de mobilité autour de la gare!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certes, la proposition PR-1126 recueille l'unanimité du Conseil municipal, mais il faut tout de même redescendre sur terre! Je suis navré de devoir vous le rappeler...

Vous voterez bientôt – je l'espère – le crédit de 120 204 000 francs de la proposition PR-1185 à titre de participation aux dépenses pour les études et les travaux d'extension du nœud ferroviaire de la gare de Cornavin. La Confédération entreprendra des travaux pour 1 670 000 000 de francs et versera 1 170 190 000 francs et le Canton 425 000 000 de francs. Par ailleurs la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) sera le chantier du siècle, j'espère que nous l'inaugurerons en 2017 ou en 2018.

L'extension souterraine de la gare de Cornavin – qui se divisera en trois gares – sera également un gros chantier. En parallèle, nous devons mener des études pour accompagner le processus, vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs. A Cornavin il y aura une gare pour les trains à grande vitesse (TGV), comme c'est déjà le cas aujourd'hui à Zurich: on sait tout de suite où aller pour prendre les trains internationaux à destination des villes d'Europe ou emprunter le Réseau express régional (RER). Celui du CEVA s'appellera Léman Express.

Mesdames et Messieurs, j'espère que tous les travaux liés à l'extension de la gare de Cornavin seront «calés» dans le crédit de la proposition PR-1185 que vous voterez avant l'été – si vous travaillez vite en commission – ou juste après. En tout cas, il faudra impérativement que le Conseil municipal valide ce budget avant la fin de l'année, pour que la gare souterraine puisse se concrétiser.

Aujourd'hui, selon les plans, huit émergences sont prévues sur la place de Montbrillant derrière la gare – ou plutôt sur l'espace situé entre la Poste et la rue de la Servette, à peu près. Nous devons réorganiser tous les types de trafic à cet endroit: piétons, voitures privées, trams, bus, taxis... Cela représentera une charge très importante pour notre collectivité, puisque la Ville sera la seule – et croyez bien que je le regrette! – à assumer cette responsabilité.

Il y aura peut-être des options intéressantes sur le triangle qui accueille aujourd'hui l'espace d'accueil Quai 9, à la rue de la Pépinière; j'espère que nous pourrons y installer un certain nombre d'activités rémunératrices pour la collecti-

Proposition: études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin

vité. Le parking de Cornavin doit également nous être rétrocédé, ce qui rapportera un peu d'argent à la municipalité – c'est déjà le cas, d'ailleurs.

Mais soyons clairs: les études que permettra le crédit demandé dans la proposition PR-1126 devront être rationnelles tout en permettant à la Ville de trouver comment assumer le coût des aménagements prévus de la place des Grottes à la place Dorcière. Tel est l'enjeu, Mesdames et Messieurs.

J'ajoute encore que les études en question ne viseront pas uniquement la période 2025-2030; par exemple, elles rendront possible la mise en place immédiate d'accroches pour les trams et les bus en vue de l'ouverture du chantier. Il s'agit d'habituer d'ores et déjà les passagers des trams, des bus et des taxis à la diversification des arrêts de chaque moyen de transport et d'inciter les gens à se déplacer à pied de l'un à l'autre.

Je le répète, ce crédit d'études sera un outil indispensable et je remercie la commission de l'aménagement et de l'environnement de l'avoir voté à l'unanimité. Ainsi, nous pourrions mener de front les études sur ces deux gros chantiers que sont l'extension de la gare elle-même et le réaménagement du quartier – je pense notamment aux émergences dont je viens de parler: on sait où seront les sorties de la gare souterraine, mais il faut encore préciser les flux autour des trois gares. De plus, nous pourrions ainsi décider immédiatement quelles options adopter, dès que les études auront abouti à des résultats suffisamment précis pour que nous sachions exactement quelles sont les alternatives possibles.

Mesdames et Messieurs, je me réjouis de travailler avec vous sur ce super projet pour la Genève du XXI^e siècle, et je remercie par avance le plénum d'accepter à l'unanimité la proposition PR-1126.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (66 oui).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert, au Conseil administratif, un crédit d'études d'un montant de 880 600 francs, destiné à la poursuite des études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 880 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 350 000 francs lié à la délibération votée le 21 mai 2014 (PR-1054, N° PFI 120.014.03) ainsi que le montant de 195 000 francs lié à la délibération votée le 31 octobre 2012 (PR-968), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si les études sont suivies d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, les études seront amorties en 3 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 janvier 2016 de M. Grégoire Carasso: «Patinoire des Charmilles: du synthétique au naturel!» (QE-436)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant l'immense succès de la patinoire synthétique des Charmilles, ainsi que la récente décision de la Chambre administrative en faveur de la commune, la Ville pourrait-elle développer cette infrastructure, notamment en étudiant, le cas échéant, le surcoût financier et environnemental d'une authentique patinoire (telle que celle des Bastions) durant l'hiver? D'avance merci de votre réponse.

¹ Annoncée, 4646.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La première patinoire de quartier a été ouverte à la place du Rhône en 1999, exploitée par Genève Tourisme grâce à un financement privé. En 2002, le Conseil municipal vote un crédit (proposition PR-220) destiné à l'achat de la patinoire de quartier de la place de l'Europe (patinoire des Charmilles) avec une surface de glisse en polypropylène qui a été installée en 2003.

Cinq ans plus tard, la Ville de Genève propose une deuxième patinoire (louée) dans le parc des Bastions. En 2010, à la suite de la construction des tribunes VIP pour le hockey sur glace à l'intérieur de la patinoire des Vernets, la surface de patinage à disposition du public a été réduite. Fort de ces constats et afin de fournir des prestations de qualité à l'ensemble de la population et aux visiteuses et visiteurs occasionnels de Genève, le département de la culture et du sport décide de pérenniser l'installation des Bastions dont le crédit d'acquisition est voté le 31 octobre 2012 par le Conseil municipal (proposition PR-970).

Le choix du site de la place de l'Europe a été retenu en vue de répondre aux besoins du quartier et plus particulièrement à ceux des enfants. La patinoire des Charmilles connaît environ 6000 entrées d'octobre à mars, dont les deux tiers sont assurés par le partenariat entre le Service de la jeunesse de la Ville de Genève, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire et les différentes associations locales.

A l'époque, le choix de la variante synthétique a été retenu au vu des avantages comparatifs. En effet, une patinoire en revêtement synthétique est une installation plus simple du point de vue de l'aménagement du lieu, offrant une qualité d'animation et ludique identique à la patinoire traditionnelle avec, toutefois, une moindre qualité pour les sportifs et sportives confirmés et les habitué-e-s des surfaces de glace. Aussi, l'examen du rôle de ce type d'équipement concluait en faveur de la variante synthétique vis-à-vis de la population utilisatrice, tant sur le plan de l'animation sociale des enfants et adolescents que de leur possible insertion, s'ils le veulent, après une initiation, dans le monde sportif et associatif.

En effet, d'expérience et comparativement avec les autres patinoires en glace, on sait que l'effet de débordement quant à la provenance du public, ainsi que son attrait touristique par exemple, est plus important que pour une patinoire en synthétique. Cette dernière variante a donc permis de construire une véritable dynamique dans le quartier et d'en faire un outil de politique sociale de proximité avec les familles du quartier.

Cette patinoire a donc pour vocation première de renforcer le lien social et la variante synthétique est plus propice, favorisant ainsi clairement:

- une forte utilisation par les enfants et jeunes (6-15 ans),

- l'organisation de petites manifestations,
- l'organisation des goûters des mamans les jeudis,
- des collaborations avec les commerces de proximité,
- la disposition d'un lieu de stage pour une maturité spécialisée en travail social.

En outre, la variante synthétique confère une polyvalence à l'installation qui permet une utilisation étendue hors saison hivernale, et donc un fonctionnement annuel. Ainsi, depuis cette année, la patinoire est montée de manière fixe. Grâce à l'achat d'un revêtement couvrant la surface de glisse et au déplacement des deux panneaux de basket, elle sera transformée à Pâques en «agorespace», lieu à la libre disposition de la population. Les associations locales se sont montrées intéressées par cette formule et la Ville de Genève, à travers le Service de la jeunesse, y organisera quelques animations ponctuelles telles que des démonstrations, voire des entraînements de roller derby, des tournois de foot, de basket ou de volley d'associations locales ou encore des discos rollers. Les autres possibilités d'animations seront développées en fonction de la dynamique du lieu.

Ainsi donc, cet espace de sport pour tous et toutes, sur ce site et sous cette forme, répond aux besoins et remplit les objectifs fixés par le Conseil administratif en matière d'animation et de cohésion sociale. Son usage annuel répond à cette même volonté et serait impossible avec une patinoire en glace.

De plus, concernant l'impact sur le plan énergétique et environnemental, le système de patinoire sans glace est faible. Ce système est constitué d'un assemblage de plaques en matière plastique dure. Cette dernière est composée de polyéthylène haute densité et de deux adjuvants. Le premier protège la matrice contre le rayonnement ultraviolet et le second agit en qualité de lubrifiant. Lors de son exploitation, les plaques de polyéthylène se détériorent inévitablement mais la seconde face peut être également utilisée comme surface de patinage. De plus, un rabotage permet de restaurer les deux surfaces à neuf. Ce traitement est réalisable plusieurs fois, ce qui rallonge d'autant leur durée de vie. Par ailleurs, le polyéthylène est un plastique inerte qui ne dégage pas de substances toxiques lors de son incinération et qui est facilement recyclable.

Compte tenu du public cible de l'installation, des importantes économies d'énergie réalisées avec un système de patinoire sans glace, de l'absence de fluide frigorigène, de la longévité d'utilisation de la surface, de la bonne écocompatibilité du polyéthylène et de ses possibilités de recyclage en fin de vie, le choix d'une patinoire synthétique avait donc été retenu.

Cela étant, si la Ville de Genève devait acquérir une nouvelle installation avec une surface de glisse en glace vive sur ce site, le Service des sports estime cette acquisition à environ 270 000 francs, comprenant l'acquisition de la patinoire, le

montage/démontage et stockage de la patinoire et du plancher, la consommation énergétique et l'achat de patins.

Concernant le surcoût environnemental, il convient de signaler qu'aujourd'hui la patinoire des Charmilles ne coûte rien en termes d'énergie, comme mentionné ci-dessus. En cas de remplacement par une patinoire de glace, les questions de stockage et d'autorisations en termes énergétiques pourraient générer des surcoûts dont il faut tenir compte. Par ailleurs, outre les aspects financiers, l'espace disponible fait défaut sur ce site pour le positionnement de la machinerie de froid, pour le lieu de stockage du tracteur pour entretenir la glace et pour le dépôt de la neige issue de l'entretien de la glace.

A titre de comparaison, pour la patinoire des Bastions, le groupe frigorifique d'une puissance de 115 kW est équipé de compresseurs de type scroll à puissance modulante s'adaptant aux besoins en continu et d'une condensation à air. Il est piloté par un système de régulation numérique performant avec station météo. Un suivi énergétique est également intégré via des tableaux d'historiques de fonctionnement. Aucun système de récupération de chaleur n'est prévu, vu le caractère saisonnier de l'exploitation où les rejets de chaleur sont inversement proportionnels aux besoins en chauffage et les investissements difficilement rentabilisables avec une structure démontable exploitée uniquement durant la saison hivernale. La consommation électrique moyenne varie entre 30 000 et 50 000 kWh/an, en fonction des conditions météorologiques et de la durée de la saison.

En conclusion, la transformation de l'infrastructure actuelle n'est actuellement pas souhaitée par le Conseil administratif. Sans parler de l'impact financier et de l'impact environnemental, pour lequel certaines pistes pourraient être étudiées, le problème majeur d'un tel changement réside dans l'impact sur la vocation et le public cible du lieu, aussi bien quant à ses activités hivernales qu'aux nouvelles activités prévues tout le long de l'année et qui en seraient dès lors exclues.

Néanmoins, au vu de la forte demande de la population pour ce type d'activités hivernales et de leur attractivité, le Conseil administratif maintient sa volonté d'acquérir une deuxième patinoire à glace. Ce projet, dont le site n'est pas encore déterminé, est à l'étude et un crédit d'acquisition sera présenté ultérieurement au Conseil municipal. Cette installation figure au 11^e plan financier d'investissement dans les projets actifs pour un montant de 400 000 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 février 2016 de M. Rémy Burri: «Campagne Futur en tous genres: quel bilan?» (QE-440)¹.*TEXTE DE LA QUESTION*

En novembre 2015, le personnel et les membres du Conseil municipal de la Ville de Genève ont reçu une invitation à la journée Futur en tous genres. Si je trouve l'initiative d'intégration des jeunes dans les cadres professionnels des parents profitable, je m'étonne des notions qui y sont évoquées.

En effet, les notions de «stéréotypes», de «préjugés» et d'«émancipation des modèles traditionnels» rappellent étrangement la terminologie utilisée par la *gender theory*.

Il importe donc de rappeler que cette théorie, appelée en français «théorie du genre», rassemble des recherches dans différents domaines des sciences humaines qui servent d'outils de réflexion et poussent le questionnement des rapports socio-culturels entre hommes et femmes. Cette théorie postule de plus que le choix des orientations et des rôles endossés par les différents genres au sein de la société n'est pas déterminé par leur sexe ou leur différence sexuée, mais bien par le contexte socioculturel dans lequel ils évoluent.

Si cette théorie a l'avantage de poser de manière plus poussée les questions essentielles sur l'égalité des droits et de traitement entre hommes et femmes, elle nie cependant que les différences biologiques, neurologiques et psychologiques entre hommes et femmes influencent eux aussi nos choix de rôles en société (professionnels, sociaux, sexuels, reproductifs, etc.).

Si tous les adeptes de la théorie du genre ne sont pas des militants acharnés, nous avons tout de même déjà pu observer les conséquences fâcheuses que peuvent avoir les actions politiques et sociales directement basées sur cette théorie, notamment en France voisine. Ces événements ont défrayé la chronique il y a peu de temps et le débat qui porte sur cette question n'est encore, et de loin, pas terminé. Ils ont clairement démontré que beaucoup de personnes désapprouvent cette théorie et que beaucoup se sont sentis bafoués dans leur droit à l'expression dans le cadre de ce débat. Dans d'autres pays, comme la Norvège, qui a cherché à encourager ce concept (même si ce n'était pas dans sa forme la plus extrême), toutes les subventions soutenant les centres de recherches sur la question ont été supprimées.

¹ Annoncée, 5281.

Je m'étonne donc que les employés de l'administration municipale reçoivent ce genre de courrier, empreint d'idées qui, au départ, sont orientées idéologiquement. Je m'étonne également qu'ils se voient imposer de passer la journée avec un enfant du sexe opposé. Certains fils aimeraient, en effet, passer la journée avec leur père et certaines filles avec leur mère, ce qui serait tout à fait légitime.

Cette campagne a probablement le souci d'encourager l'égalité entre hommes et femmes. Cependant, vouloir atteindre ces objectifs en imposant, d'une part, le sexe de l'enfant accompagnant et en faisant, d'autre part, directement référence à la théorie du genre, n'a pour effet, à mon sens, que de nuire aux objectifs que cette action cherche à atteindre, à savoir la liberté de choix et l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Avec cette campagne, comment la Ville de Genève prouve-t-elle qu'elle n'attache pas plus d'importance à un discours idéologique qu'à des valeurs universelles telles que l'égalité et la liberté d'expression?

La Ville a-t-elle mesuré l'impact de ces campagnes? Si oui, quel est-il?

Sur quels résultats concrets et avérés la Ville s'appuie-t-elle pour justifier cette campagne?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La journée Futur en tous genres est une initiative intercantonale destinée aux enfants de 7^e primaire. Elle a pour but de permettre aux enfants de découvrir des métiers sans préjugés, en visant la diversification des choix professionnels et la promotion de l'égalité dans l'orientation professionnelle. Appelée «Zukunftstag» dans les cantons suisses-allemands ou encore «Oser tous les métiers» dans le canton de Vaud, elle a lieu chaque année au mois de novembre. Elle bénéficie du soutien financier du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

L'existence de ce projet au niveau suisse découle du fait que les choix professionnels des filles et des garçons sont profondément sexués, comme de nombreuses études, en Suisse et ailleurs, l'attestent. Les filles choisissent leur futur métier dans une palette de métiers plus restreinte que les garçons. Elles s'orientent souvent dans les domaines du social ou de la santé, domaines considérés comme traditionnellement «féminins» et peu dans les domaines scientifiques et techniques, domaines considérés comme plutôt «masculins». Ces derniers, parce que considérés comme «masculins», sont souvent plus prestigieux, plus valorisés et donc mieux rémunérés. Les métiers à majorité féminine sont quant à eux souvent

moins valorisés et moins bien rémunérés. Au-delà des discriminations directes (de salaire, à l'embauche, etc.), les inégalités entre femmes et hommes dans le monde professionnel se reproduisent aussi parce que les choix professionnels des filles et des garçons restent empreints de stéréotypes et de préjugés: les filles et les garçons choisissent des métiers qu'elles et ils connaissent, qu'elles et ils se sentent capables d'exercer et qui correspondent la plupart du temps aux modèles et aux normes que la société leur renvoie.

Face à ce constat, parler de «stéréotypes», de «préjugés» et «d'émancipation des modèles traditionnels» n'est pas idéologique. Permettre aux enfants de découvrir de nouveaux métiers et de nouveaux modèles, et ainsi d'élargir leurs horizons professionnels en les encourageant à ne pas se limiter sur la base de leur sexe, n'est pas contradictoire avec la liberté d'expression ou de choix, bien au contraire.

La journée Futur en tous genres à Genève

Le Canton de Genève coordonne cette journée sur l'ensemble de son territoire. Les entreprises ont la possibilité d'accueillir des enfants durant cette journée, généralement sur le principe de la participation croisée (les filles avec leur père, oncle, frère, voisin, etc. et les garçons avec leur mère, tante, sœur, voisine). Des ateliers non mixtes sont également organisés par le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de la prévention des violences domestiques (BPEV) du Canton. Le principe est que les filles découvrent des métiers dans lesquels les hommes sont surreprésentés et les garçons des métiers dans lesquels les femmes sont majoritaires.

En proposant une journée destinée aux enfants de son personnel, la Ville de Genève ne fait que décliner au sein de son administration le concept de cette journée inter-cantonale. Elle encourage ainsi la participation croisée, mais n'a jamais refusé une inscription qui ne respecterait pas ce principe. En 2015, 69% des enfants ont accompagné un adulte du sexe opposé sur son lieu de travail, tandis que les 31% restants ont accompagné un-e adulte du même sexe. Cette question se règle en général au cas par cas au moment des inscriptions.

Cette journée s'inscrit aussi dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité entre femmes et hommes de la Ville de Genève. Elle fait notamment écho à l'objectif de mixité et de parité au sein des équipes des différents services de l'administration mentionnés dans le règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale. Entre 50 et 60 enfants y participent chaque année et les retours sont en général très positifs, tant de la part des enfants que des adultes accompagnant-e-s. Les services impliqués dans

l'organisation des ateliers de l'après-midi sont également ravis de pouvoir valoriser leurs métiers et leurs équipes.

Le fantasme de la «théorie du genre»

La «théorie du genre», qui viserait à nier les différences entre femmes et hommes et détruire les fondements de notre société n'existe pas. Il s'agit d'un concept inventé par les opposant-e-s à une réflexion sur les inégalités de genre et qui ressort à intervalles réguliers dans les médias, comme on a pu le constater lors des débats sur le mariage pour tous et toutes en France.

Il existe néanmoins un champ d'étude académique, multidisciplinaire et transversal, «les études genre», qui ont pour objectif:

- d'analyser les normes sociales qui définissent les femmes et les hommes, leurs rôles et ce qui est attendu d'elles et d'eux,
- d'analyser les rapports de pouvoir entre femmes et hommes qui traversent toutes les sphères de notre société et de comprendre les inégalités qui en découlent.

Ce champ d'étude est un outil d'analyse pour comprendre les inégalités entre femmes et hommes et mettre ainsi en place des politiques de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations basées sur le genre.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 février 2016 de M. Grégoire Carasso: «Katana: une utilisation accrue du domaine public?» (QE-442)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant que:

- le concept commercial de l'entreprise Katana SA est original («Avec ses camions broyeur, Katana se déplace chez vous pour un déchiquetage sur place de vos documents confidentiels, garantissant ainsi une sécurité optimale. Le client est libre d'assister à sa destruction de documents au pied de son entreprise.»²);
- la réalisation de ce concept implique une utilisation du domaine public et des nuisances potentiellement importantes;
- la loi sur le domaine public définit, en son article 13, alinéa 1, ce qu'est une utilisation excédant l'usage commun et que celle-ci doit faire l'objet d'une permission («L'établissement de constructions ou d'installations permanentes ou non permanentes sur le domaine public, son utilisation à des fins industrielles ou commerciales ou toute autre occupation de celui-ci excédant l'usage commun sont subordonnés à une permission.»);
- les autres bases légales et réglementaires pertinentes, tant cantonales que municipales, cadrent les utilisations du domaine public,

n'y a-t-il pas, dans le cadre de certaines activités de l'entreprise Katana, une utilisation accrue du domaine public?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteur de la question écrite 442: «Katana: une utilisation accrue du domaine public?» demande si l'activité de l'entreprise Katana sur le territoire de la municipalité constitue une utilisation accrue du domaine public.

Selon l'article 13 alinéa 1 de la loi sur le domaine public, l'utilisation du domaine public à des fins industrielles ou commerciales ou toute autre utilisation de celui-ci excédant l'usage commun est subordonnée à une permission.

C'est sur la base de cette disposition que les terrasses, les procédés de réclame, les manifestations, les marchés, etc. font l'objet d'une autorisation délivrée par le Service de la sécurité et de l'espace publics.

¹ Annoncée, 5281.

² <http://www.katana.ch/fr/propos-de-nous>

Question: utilisation du domaine public par l'entreprise Katana

Dans tous les cas susmentionnés, le bénéficiaire de l'autorisation a la nécessité d'utiliser l'espace public pour exercer son activité commerciale. Sans l'utilisation du domaine public, il n'y aurait pas d'activité commerciale.

Ainsi, le cafetier-restaurateur ne pourrait exploiter une terrasse, le marchand ne pourrait vendre ses produits, l'organisateur d'une manifestation ne pourrait concrétiser son projet.

Tel n'est pas le cas, s'agissant de l'activité de la société Katana. En effet, l'activité de cette société peut s'affranchir de l'utilisation de l'espace public pour détruire les documents confidentiels qui lui sont confiés.

Dans de nombreux cas de figure, les camions de la société sont stationnés sur domaine privé (dans l'enceinte – parking – de la société concernée).

De fait, l'activité de la société Katana peut être assimilée à celle des sociétés privées de levée des déchets professionnels ou à celle des sociétés de déménagement.

Pour ces deux types d'entreprise qui ont pour tâche de prendre en consigne des objets pour les transporter en un autre lieu et/ou les détruire, aucune taxe n'est perçue.

Il en va de même de toutes les sociétés de livraison, qu'elles soient institutionnelles (DHL, UPS, La Poste, etc.) ou privées (camionnettes de livraison des entreprises de la place).

En règle générale, l'ensemble des véhicules appartenant à ces sociétés stationnent sur la chaussée, sur une place ou un trottoir sis à proximité immédiate de l'immeuble concerné par leur intervention.

Lorsqu'il est nécessaire de libérer une ou plusieurs cases de stationnement, la police municipale installe, selon la procédure, 72 heures à l'avance, la signalétique adéquate. La pose de cette signalétique est facturée. En revanche, les cases ainsi libérées ne font pas l'objet de la perception d'une taxe.

C'est cette pratique qui s'applique aux sociétés offrant les services proposés par l'entreprise Katana SA.

Compte tenu des explications ci-dessus, il appert que l'activité de la société Katana ne constitue pas une utilisation accrue du domaine public. En tout état, l'utilisation qui est faite du domaine public ne doit pas être taxée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 mai 2010 de MM. Simon Brandt, Salvatore Vitanza, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, M^{me} Florence Kraft-Babel, M. Jean-Charles Lathion et M^{me} Marie Chappuis: «Construction d'une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel et le GSHC» (M-921)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l'Etat et le Genève-Servette Hockey Club, en vue de la création d'une nouvelle patinoire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion amendée au Conseil administratif lors de sa séance du 26 janvier 2015.

Depuis 2010, la chronologie des travaux menés pour ce projet est la suivante:

Le 18 juin 2010, dans un communiqué de presse conjoint du Canton et de la Ville de Genève, le projet de nouvelle patinoire est évoqué en priorité sur le site des Vernets. Le 14 avril 2011, un accord intervient entre le Canton, la Ville de Genève et le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) pour étudier quatre sites d'implantation potentiels: les Vernets, le Camembert/Stade de Genève, le Trèfle-Blanc et le Bout-du-Monde. Les études financées à hauteur de 100 000 francs à parité entre le Canton et la Ville de Genève ont abouti le 28 juin 2011 au choix de deux sites pour poursuivre les études: les Vernets et le Trèfle-Blanc situé sur la commune de Lancy. Le 18 octobre 2011, les mandataires ont présenté les études comparatives et le 24 janvier 2012, les parties décident de privilégier le site du Trèfle-Blanc pour l'accueil d'une nouvelle patinoire. Avec le maintien du bâtiment de la patinoire dite historique, les Vernets ne permettent en effet pas d'accueillir la totalité du programme projeté, en particulier le programme annexe à la patinoire.

Le 8 février 2012, une étude de faisabilité est lancée et financée conjointement entre le Canton, la Ville de Genève et le club GSHC. Le 5 février 2013, le GSHC et ses partenaires présentent aux autorités les résultats de l'étude de faisabilité pour cette nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc. Différentes options de partenariat public-privé (PPP) sont présentées avec des variations relatives à l'implication financière des collectivités publiques.

¹ «Mémorial 172^e année»: Rapport, 4040.

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

Le 12 juin 2013, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève décide de créer un groupe de travail composé des représentants des collectivités publiques chargés d'évaluer les propositions du GSHC. En parallèle, dès le 17 juin 2013, un mandat est confié à l'IDHEAP pour évaluer d'un point de vue économique et financier les propositions du GSHC.

Les résultats de ces deux études sont présentés le 11 mars 2014 aux autorités. Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève met en place une structure de pilotage du projet et nomme un Comité de pilotage (COPIL) le 30 avril 2014. Trois groupes de travail sont constitués pour évaluer le programme de la future patinoire, la coordination, les finances, l'aménagement et la mobilité. Les résultats de ces travaux sont présentés au COPIL le 22 septembre 2014, puis au GSHC le 29 septembre. Un communiqué de presse conjoint du Canton, de la Ville de Genève et du GSHC est diffusé le même jour.

Il est fait état d'un accord entre les parties sur les objectifs et les étapes menant à la réalisation de ce projet ambitieux. Le COPIL a notamment conclu:

- à la nécessité de construire une nouvelle patinoire pour la pratique du hockey sur glace de haut niveau à Genève, ainsi que pour les loisirs, notamment en raison de l'obsolescence de la patinoire des Vernets et de la saturation des trois centres de glace existant dans le canton;
- à la nécessité de confirmer le dimensionnement du projet de nouvelle patinoire proposé par le GSHC et ses partenaires;
- que les contraintes d'aménagement du site, tant au niveau de la maîtrise foncière que des procédures d'aménagement, ne constituent pas une entrave à la réalisation du projet, mais qu'elles nécessitent des moyens complémentaires pour réaliser les espaces publics ainsi qu'un P+R de 1000 places et procéder aux opérations foncières y relatives;
- que le projet doit être globalement revu sur le plan financier, de même que l'implication des collectivités.

Sur la base de ces conclusions, les représentants des collectivités publiques concernées et les dirigeants du GSHC ont convenu d'un agenda commun afin de poursuivre conjointement sur les travaux à mener. Plusieurs séances techniques ont permis d'aborder les éléments nécessaires à l'avancement du projet, soit:

- aménagement et mobilité: disponibilité foncière, plateforme et passerelle, boucle de tram, parking P+R, concours;
- programme de la patinoire: multifonctionnalité;
- coordination et finances: financement et structure juridique.

Le nouveau dimensionnement du projet par le club GSHC et ses partenaires a ainsi fait l'objet d'une présentation à la séance du COPIL du 11 mai 2015. Il comporte une patinoire de 10 000 places plus compacte (volume plus petit, dimi-

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

nution de la portée du toit, diminution de l'empatement au sol qui passe de 8500 à 6000 m², augmentation des surfaces annexes à exploiter, coûts de construction et de fonctionnement diminués) et un modèle d'investisseur privé qui construit et exploite la patinoire.

De manière concertée, au nom des collectivités publiques, le Conseil d'Etat a ensuite écrit le 24 juin 2015 au Club GSHC. Compte tenu de l'engagement attendu des collectivités publiques en termes de soutien financier aux charges d'investissement et de fonctionnement, afin de pouvoir aller de l'avant dans ce projet, il a ainsi été demandé au club de fournir un certain nombre d'informations précises, dont notamment le nom de l'investisseur privé, ses références, sa capacité à disposer de fonds propres et à contracter un emprunt bancaire, éléments détaillés relatifs à la synthèse des coûts d'investissement et de fonctionnement, éléments détaillés sur les structures juridiques prévues pour le véhicule d'investissement et le véhicule d'exploitation, ainsi que la relation future de l'exploitant avec le club GSHC, l'étude réalisée sur les capacités de commercialisation des surfaces d'activité prévues dans l'immeuble annexe dont notamment le commerce, l'hôtellerie et le domaine médical, les derniers états financiers audités et approuvés ainsi que l'identité de l'actionnariat du GSHC, les arguments détaillés sur le maintien de la jauge à 10 000 places dont 2500 places VIP.

Ces éléments ont été en partie fournis par le GSHC et ont été étudiés lors de la séance du COPIL du 27 novembre 2015. La nouvelle patinoire a été ramenée à un budget de construction de 110 millions de francs, l'immeuble de rendement étant évalué à 100 millions de francs. Le projet d'investissement est ainsi passé de 270 millions de francs hors parking, hors boucle du tram et hors bâtiment communal pour la Ville de Lancy, à 210 millions de francs. Il intègre le principe de la gratuité des terrains mis à disposition par le Canton. Le club et l'investisseur sont restés sur une patinoire à 10 000 places dont 2500 places en VIP permettant de construire un modèle à tarifs préférentiels modulable. La volonté de l'investisseur est de rendre la patinoire multifonctionnelle avec un système flexible permettant de recouvrir la glace avec des matières isolantes pour recevoir aussi d'autres sports ou des concerts. Le budget de fonctionnement a été ramené à 1,7 million de francs avant amortissement avec une contribution attendue des collectivités publiques à hauteur de 1,5 million de francs. Toutefois, à ce jour, aucune collectivité publique ne s'est déclarée favorable à l'octroi d'une contribution. L'exploitation serait assurée par l'investisseur-constructeur-propriétaire. Le club paierait une location de 1 million de francs et serait au bénéfice d'une convention d'utilisation. Ce véhicule d'exploitation ne favorise guère l'engagement des collectivités publiques dans les charges de fonctionnement de la future patinoire. Le nom de l'investisseur a été révélé. Une personne de contact a été donnée pour ses références.

Toutefois l'accord entre le club et l'investisseur n'est pas encore signé. Les discussions et la formalisation des accords financiers relatifs à la construction,

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

aux droits de superficie et au P+R notamment restent à mener. Le club s'est déclaré ouvert à ce que des représentants des collectivités publiques viennent consulter les documents relatifs aux états financiers et à l'actionnariat du club au sein même de celui-ci.

Ainsi donc, en l'état, il est attendu que l'investisseur adresse une lettre d'intention au Canton et formalise ses attentes.

A partir du moment où le projet aura été validé par le Canton, qui pilote ce projet, tant en ce qui concerne le type de patinoire, le financement de la construction et les modalités de mise à disposition des terrains, le mode d'exploitation et le financement du budget d'exploitation, les prochaines étapes à mener concerneront les modifications foncières et les modalités de mise en œuvre du projet architectural (modification de la zone, PLQ, démarches pour l'acquisition des quatre parcelles encore en mains privées, résiliation des baux, etc.).

La Ville de Genève ne prévoit pas d'engagement financier dans l'exploitation de cette future patinoire dans la mesure où elle va continuer à exploiter la patinoire des Vernets et où les heures de glace qu'elle récupérera du fait du départ du club seront affectées pour répondre aux besoins des autres usagers et usagers (patinage artistique, organisation de championnats, disco sur glace, etc.).

En revanche, la Ville de Genève a reconduit sa participation financière de 5 millions de francs à l'investissement dans son 11^e plan financier d'investissement. Le Canton a pour sa part édité son plan directeur des investissements en 2014 en prévoyant d'octroyer un montant de 15 millions de francs à titre de participation à l'investissement.

Comme l'indique cet aperçu du processus de genèse de ce projet, de nombreuses questions restent ouvertes, notamment la solidité et la pertinence du partenariat public-privé qui sous-tend le projet, aussi bien sur l'enjeu de l'investissement initial que du fonctionnement à plus long terme. La Ville n'est en principe pas concernée par cette dernière question mais ne peut l'ignorer, déjà pour justifier la participation à l'investissement initial et en raison de l'impact possible sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes en matière sportive, ainsi que sur le rôle futur de la patinoire des Vernets.

Le besoin d'une infrastructure plus grande et plus adaptée aux besoins contemporains d'un championnat national est incontestable mais il convient d'évaluer les scénarios et risques à plus long terme.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 septembre 2015 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Brigitte Studer, Amanda Gavilanes, Olivier Baud, Gloria Castro, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier et Emmanuel Deonna: «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire» (M-1191)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en œuvre ce qui relève des compétences de la Ville pour contribuer à l'accueil, à l'hébergement et à l'encadrement des réfugié-e-s dans la dignité;
- d'intensifier la coopération avec les autorités cantonales et fédérales pour trouver des solutions dignes et durables pour ces personnes;
- de soutenir et d'encourager la solidarité avec les réfugié-e-s avec d'autres villes, en s'inspirant du réseau des «Villes de refuge» initié par la mairie de Barcelone.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 2015, l'Europe a dû faire face à un afflux de migrant-e-s sans précédent, qui a déclenché une crise migratoire. Après la mort d'un petit garçon au début du mois de septembre à Bodrum, en Turquie, de nombreux pays européens ont manifesté leur solidarité avec les migrant-e-s en instaurant une politique d'accueil généreuse. De son côté, la Confédération a débloqué un montant de 70 millions pour l'aide humanitaire en Syrie et dans les pays environnants.

Par la suite, certains pays de l'Union européenne ont fait marche arrière en restreignant leur politique d'accueil.

Le domaine de l'asile relève de la compétence de la Confédération. Toutefois, les cantons sont compétents en ce qui concerne l'accueil, l'encadrement et l'hébergement des personnes relevant de la loi sur l'asile.

A Genève, le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé est en charge de l'asile, à travers le dispositif «Aide aux migrant-e-s» de l'Hospice général.

¹ Développée, 1023.

Le Conseil d'Etat a défini en mai 2000 les objectifs de la politique cantonale:

- assurer un accueil de qualité en offrant des conditions de séjour et une aide permettant de vivre dans la dignité et en veillant à une cohabitation harmonieuse avec la population résidante;
- utiliser de manière efficace et économe les contributions financières versées à cet effet par la Confédération;
- veiller à une bonne répartition et coordination des compétences et des activités des services administratifs et des établissements publics chargés d'appliquer la politique cantonale.

L'aide aux migrant-e-s a pour mission de prendre en charge les requérant-e-s d'asile ainsi que d'autres catégories de migrant-e-s avec un statut précaire.

Elle assure l'accueil, l'hébergement, l'aide sociale et financière, l'accès aux soins, et propose des mesures d'intégration, pour accompagner ses bénéficiaires vers l'autonomie.

Les communes genevoises n'ont pas de compétence propre dans le domaine de l'accueil des migrant-e-s relevant de la loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi).

Les communes peuvent cependant être sollicitées pour trouver des lieux d'implantation des centres d'hébergement. Le Canton a lancé l'été dernier un appel à la solidarité des communes, afin de soulager l'Hospice général dans sa quête de solutions d'hébergement en surface pour les requérant-e-s d'asile. La Ville a manifesté sa volonté de répondre à cet appel en identifiant, de concert avec l'Hospice général, des terrains et des bâtiments susceptibles d'accueillir des requérant-e-s d'asile et les discussions se poursuivent à ce jour.

Il convient de rappeler que la Ville de Genève met à disposition chaque hiver deux abris de la protection civile pour l'accueil d'urgence des personnes sans abri – parmi lesquelles des migrant-e-s ou des personnes avec un statut précaire. Elle est la seule commune du canton à proposer un tel dispositif.

S'agissant du réseau Villes de refuge en Europe, la Ville de Genève a approché la Ville de Barcelone; l'organisation de ce réseau n'est pas encore aboutie, et le Conseil administratif se déterminera le moment venu sur l'opportunité de le rejoindre.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Esther Alder

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

12. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 28 avril 2015 de M^{me} et MM. Gary Bennaïm, Adrien Genecand, Grégoire Carasso et Marie Barbey: «Pour que le Conseil administratif soutienne la construction de logements dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et en particulier sur le site de la caserne des Vernets» (R-183)¹.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant:

- les efforts déployés par le Conseil administratif, notamment au travers d'une convention signée avec d'autres communes, pour se signaler comme un acteur important du projet Praille-Acacias-Vernets;
- que le site de la caserne des Vernets est le seul emplacement d'importance situé sur le territoire de la Ville de Genève dans ce périmètre et que la possibilité de construire 1500 logements est une opportunité à concrétiser rapidement;
- que le Canton a accepté un budget pour faciliter la transition des infrastructures militaires actuellement présentes sur le site de la caserne des Vernets et donner le coup d'envoi à ce projet;
- que ledit budget a été attaqué par un référendum, ce qui risque de paralyser le développement de ces logements pendant plusieurs années,

le Conseil municipal, réaffirmant sa ferme détermination à voir des logements sortir de terre au plus vite sur le site de la caserne des Vernets, demande au Conseil administratif de défendre cette position, y compris en s'opposant au référendum, dans les limites autorisées par la loi sur l'exercice des droits politiques.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif soutient l'objectif d'une mutation urbaine du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), ce qu'il a démontré notamment par l'important investissement des départements concernés dans le processus de planification de ce territoire (élaboration, puis adoption du plan directeur de quartier) et dans les différents projets en cours.

Le terrain de la caserne des Vernets constitue, de par ses dimensions et sa position centrale, un site stratégique pour le développement du PAV. C'est aussi la première étape de l'édification du PAV qui permettra la mise à disposition de 1500 logements, dont 66% de logements sociaux, ainsi que 24 000 m² d'activités,

¹ «Mémorial 172^e année»: Développée, 5538.

Question: coûts de No Bunkers pour le contribuable

de 8000 m² d'équipements et de commerces, ainsi que d'un groupe scolaire. De plus, le Conseil administratif rappelle que la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève fera partie des constructeurs du quartier des Vernets.

Face à la pénurie de logements qui sévit à Genève depuis plusieurs années, qui plonge de nombreux Genevois-e-s dans la précarité et qui nécessite une action déterminée des pouvoirs publics, le Conseil administratif a apporté son soutien à ce projet, qu'il a rappelé par communiqué de presse le 10 février 2016.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 septembre 2015 de MM. Simon Brandt et Adrien Genecand: «No Bunkers: quels coûts pour le contribuable?» (QE-430)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Durant l'été 2015, le collectif No Bunkers a occupé illicitement, mais avec la bénédiction du Conseil administratif, la Maison des arts du Grütli, puis la salle du Faubourg. Pendant cette période, ces lieux normalement ouverts au public n'ont pas pu être utilisés comme ils auraient dû l'être. De plus, le Conseil administratif a mis un lieu à la disposition du collectif sur la plaine de Plainpalais pour appuyer ses revendications.

Considérant ces différents éléments, nous posons les questions suivantes.

1. Quels ont été les coûts connexes de l'occupation illicite de ces lieux publics par le collectif No Bunkers (mobilisation de fonctionnaires, frais de surveillance, nettoyage, remise en état, impossibilité d'utiliser les salles, etc.)?
2. Quels ont été les coûts de la mise à disposition d'un lieu sur la plaine de Plainpalais (gratuité du domaine public, prêt de matériel, nettoyage, etc.)?
3. Pourquoi la Ville de Genève a-t-elle pris en charge ces dépenses plutôt que de les facturer au collectif No Bunkers?
4. Pourquoi aucune plainte pour occupation illicite n'a-t-elle été déposée?

¹ Annoncée, 1101.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour mémoire, l'occupation de la Maison des arts du Grütli a duré du lundi 15 juin au soir au jeudi 2 juillet. A cette date, la quarantaine de requérants a été transférée à la Salle du Faubourg mise à disposition par la Ville. Les requérants ont quitté la Salle du Faubourg le 17 août 2015. Le Conseil administratif s'était engagé à présenter l'entier des dépenses relatives à l'opération Grütli/Faubourg dès qu'il aurait les chiffres définitifs à disposition. Il l'a fait le mardi 29 septembre en commission des finances, puis par voie de communiqué de presse le mercredi 30 septembre 2015.

Les frais liés à l'occupation de la salle du Grütli, puis de celle du Faubourg, se montent donc à 119 303 francs à la charge du Service social pour la prise en charge d'aides-éducateurs auxiliaires, de frais de sécurité et de nettoyage, et à 19 253 francs à la charge du département de la culture et des sports pour les frais de sécurité et de nettoyage liés spécifiquement à la Maison du Grütli. Il n'y a eu aucune mise à disposition de lieu sur la plaine de Plainpalais, si ce n'est l'installation de toilettes publiques, occasionnant des frais de 2379 francs à la charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

La Ville a également fait appel à un médiateur, en la personne de l'ancien conseiller national Ueli Leuenberger, rémunéré au tarif usuel de 200 francs de l'heure, pour un montant total de 19 200 francs (à la charge du département des autorités) et un nombre d'heures sur le terrain bien supérieur aux 96 h facturées. L'intervention du médiateur a permis de nouer un dialogue fructueux entre les parties. Il a favorisé les contacts, apaisé les tensions et facilité la sortie de crise. Sa collaboration avec les services de l'administration a été exemplaire.

Au total, le coût de cette opération s'élève pour la Ville de Genève à 160 135 francs.

A noter que ni les membres du collectif No Bunkers ni les requérants d'asile n'ont commis de déprédation dans l'un ou l'autre des bâtiments, à l'exception d'une vitre de fenêtre brisée. Les coûts de remplacement ont été pris en charge par l'association qui s'était constituée pour gérer cette occupation, et qui s'était munie d'une assurance RC dans le cadre de la convention passée avec la Ville.

La programmation de ces deux lieux n'a par ailleurs pas été perturbée.

Le Conseil administratif assume pleinement la tolérance dont il a fait preuve à l'égard de l'occupation des lieux précédemment cités. Le débat public et politique qui s'en est suivi a permis de mettre en lumière la problématique des requérants d'asile en abri PCi et d'interpeller avec force le Canton, compétent par délégation de la Confédération en ce qui concerne l'accueil, l'encadrement et l'hébergement des requérants d'asile.

Le Conseil administratif rappelle aussi que, dans le cadre de la cellule de veille Osiris mise en place par le Conseil d'Etat à l'automne 2015, ce dernier pourrait imposer l'ouverture de tout bâtiment public utile à l'accueil des demandeurs d'asile, dans la mesure où certaines communes refuseraient de mettre à disposition leurs abris PCi ou bâtiments communaux et compte tenu de la situation exceptionnelle du domaine de l'asile.

Enfin, le Conseil d'Etat a affirmé vouloir en finir à fin 2016 avec l'hébergement en abri PCi pour les 296 migrants qui s'y trouvaient durant l'été 2015. Le Conseil administratif s'en félicite, lui qui n'était pas favorable à ce que les requérants d'asile séjournent dans les abris PCi avant même l'épisode Grütli/Faubourg. Il en va de la dignité humaine, mais également d'une saine gestion des deniers publics, les nuits en abri PCi revenant plus cher à la collectivité que les hébergements temporaires conçus aujourd'hui par les acteurs institutionnels et associatifs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Esther Alder

14. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 25 janvier 2016 de M. Eric Bertinat: «Euro 2016: une fan zone, ou pas?» (IE-15)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Dans le cadre de la Coupe du monde de football 2014, la diffusion des matchs sur grand écran, de nombreux concerts ainsi qu'une trentaine de stands, bars et restaurants ont fait de la fan zone des Vernets un succès populaire à moindres frais pour la Ville.

Du 10 juin au 10 juillet 2016 aura lieu cette fois le Championnat d'Europe de football (Euro 2016).

C'est ainsi non sans étonnement que l'on a pu entendre que l'esplanade des Vernets ne serait pas retenue comme fan zone pour l'Euro 2016 au motif que cela occasionnerait trop de nuisances sonores et de problèmes de sécurité.

Il semblerait que le Conseil administratif ait des vues sur Palexpo (très excentré) ou encore l'Open-Air Cinéma Salt du Port-Noir (en bordure du quai

¹ Annoncée, 4646.

Gustave-Ador). La plaine de Plainpalais ne serait quant à elle pas appropriée en termes logistiques.

A moins de cinq mois de l'Euro 2016, le Conseil administratif peut-il indiquer quelles sont ses intentions exactes quant à l'organisation d'une fan zone et à la sélection du lieu?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteur de l'interpellation écrite du 25 janvier 2016 intitulée «Euro 2016: une fan zone, ou pas?» requiert du Conseil administratif qu'il se détermine quant à l'organisation, sur le territoire de la Ville de Genève, d'une fan zone en marge de l'Euro 2016 et, cas échéant, qu'il indique le lieu retenu.

A titre liminaire, il convient de préciser que le Conseil administratif est convaincu que les fan zones, diffusant des matchs sur grand écran et offrant de nombreux concerts ainsi que la possibilité au public de se restaurer, constituent une attractivité certaine pour la Ville de Genève.

Cet élément attractif engendre toutefois des coûts induits pour la municipalité (matériel de fête, nettoyage, mise à disposition de nombreux collaborateurs, etc.), même si ces fan zones sont organisées par des entités privées.

Cela étant, le CA est tout à fait favorable à ce qu'une fan zone soit exploitée, sur le territoire de la municipalité, durant l'Eurofoot 2016.

Le site retenu pour accueillir cet événement est la plaine de Plainpalais.

L'esplanade des Vernets, mise à disposition lors des deux dernières fan zones, s'est avérée à l'usage trop petite.

En effet, pour des questions de sécurité, elle ne peut accueillir que 7000 spectateurs. Or, à diverses reprises, notamment lors de matchs importants, le public désirant pénétrer dans l'enceinte de l'esplanade des Vernets était sensiblement plus nombreux.

C'est la raison pour laquelle la plaine de Plainpalais a été retenue pour l'Euro 2016.

La Plaine constitue le seul site suffisamment grand pour accueillir un tel événement. Le centre sportif du Bout-du-Monde, qui aurait également pu accueillir ce type de manifestation, est toutefois trop excentré.

Ainsi, des discussions sont en cours avec les différentes sociétés susceptibles d'organiser un tel événement. Un cahier des charges est en phase de finalisation, en collaboration avec les services cantonaux compétents (notamment la gendarmerie).

C'est sur la base de ce cahier des charges que les sociétés intéressées pourront déposer leur dossier de candidature.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 janvier 2016 de MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Thomas Zogg et François Bärtschi: «Y a-t-il des agents de police municipale frontaliers?» (QE-435)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Les agents de la police municipale exercent une tâche délicate avec accès à des données confidentielles. Il semble logique que cette fonction soit assurée par des personnes de nationalité suisse ou en cours de naturalisation.

Notre question est la suivante: y a-t-il des agents de la police municipale qui soient frontaliers avec un permis G (de nationalité étrangère habitant à l'étranger)? Et, si oui, combien?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteurs de la question écrite QE-435 souhaitent savoir si le corps de police municipale de la Ville de Genève comprend des frontaliers (permis G).

En Ville de Genève, les candidats à la fonction de policiers municipaux doivent être de nationalité suisse ou titulaires d'un permis C.

Aussi, le corps APM de la Ville de Genève ne comprend aucun frontalier titulaire de permis G.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

¹ Annoncée, 4646.

Pétition: cohabitation cyclistes-piétons – campagne de sensibilisation auprès des cyclistes

16. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 21 janvier 2015: «Cohabitation cyclistes-piétons – campagne de sensibilisation auprès des cyclistes» (P-333)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-333 au Conseil administratif le 25 janvier 2016.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteurs de la pétition P-333 demandent que la Ville participe à l'effort d'information auprès des cyclistes, afin que ceux-ci soient davantage respectueux des règles de la circulation.

Par ailleurs, les pétitionnaires souhaitent que les agents de la police municipale (APM) «combattent activement les incivilités des cyclistes».

En premier lieu, il sied d'indiquer que les APM collaborent régulièrement avec l'Association Pro Vélo, notamment en vue de mettre sur pied des actions de prévention et sensibilisation à l'attention des cyclistes.

Lors de ces actions, il est rappelé les dispositions relatives à la loi sur la circulation routière, ainsi que les règles élémentaires de savoir-vivre à respecter.

Par ailleurs, au cours de ces journées, des catadioptres ainsi que des sonnettes sont distribués gratuitement par Pro Vélo.

Indépendamment de ces actions particulières, la Ville favorise des manifestations destinées aux cyclistes, durant lesquelles les bons comportements à adopter sont rappelés aux participants. Ainsi, le 14 avril prochain aura lieu, au parc des Bastions, la Journée internationale du vélo, organisée par la Représentation permanente du Royaume des Pays-Bas à Genève, en collaboration avec Genève Roule et Pro Vélo.

Parallèlement à ces actions d'information et de prévention, la Ville de Genève – à travers ses APM – mène des actions de prévention dans les parcs, notamment à proximité d'écoles, de jeux pour enfants et de lieux de détente pour les personnes âgées.

¹ Rapport, 4534.

Question: recrutement du personnel dirigeant des MAH

En sus, des actions «coup de poing» sont régulièrement programmées en des lieux stratégiques (carrefours dangereux). Durant ces actions, toutes les infractions commises par les cyclistes sont systématiquement sanctionnées.

Cela étant, il convient de préciser que ces actions nécessitent un nombre important de policiers municipaux.

En effet, depuis la suppression de la plaque minéralogique, une infraction commise par un cycliste ne peut être sanctionnée que si son auteur est intercepté. Pour ce faire, le dispositif policier doit être important.

L'une de ces actions coup de poing a eu lieu du 1^{er} juin au 30 septembre 2015 en divers lieux de la ville. A cette occasion, plus de 200 infractions ont été sanctionnées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 février 2016 de M. Eric Bertinat: «Recrutement du personnel dirigeant des MAH, transparence?» (QE-439)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

En juin 2014, le Conseil administratif répondait à l'interpellation écrite IE-5, datée d'octobre 2012, sur la politique d'engagement dans les musées d'art et d'histoire de Genève (MAH). Les critères de sélection et le processus de recrutement d'un nouveau conservateur responsable pour la Maison Tavel avaient notamment suscité des inquiétudes.

M. Sami Kanaan s'est voulu rassurant en exposant dans sa réponse les prérequis du poste, exigeant en particulier de disposer «d'excellentes connaissances de l'histoire de l'art en général et de l'histoire et du contexte genevois en particulier» et «une expérience préalable minimale de cinq années dans une institution culturelle ayant comporté la conduite de projets d'envergure, la gestion de budgets ainsi que des commissariats d'expositions».

¹ Annoncée, 5280.

Question: recrutement du personnel dirigeant des MAH

Enfin, le magistrat a assuré que le processus de recrutement s'était déroulé dans le respect des «exigences posées par le Statut du personnel et son règlement d'application, qui veulent que les cadres (supérieur-e-s et intermédiaires) soient nommé-e-s à l'issue d'une procédure de recrutement, menée, le cas échéant, par des intervenant-e-s indépendant-e-s qui attestent de leurs compétences» et, pour les cadres supérieur-e-s, «en présence d'un jury composé d'externes spécialisé-e-s dans le domaine requis».

Ce serait donc à l'issue de cette procédure que M. Alexandre Fiette, spécialiste des arts textiles de l'Institut national du patrimoine (INP) et travaillant pour le Musée d'art et d'histoire, a été nommé comme conservateur responsable de la Maison Tavel le 1^{er} août 2013, au détriment par exemple d'un spécialiste de l'histoire genevoise reconnu par le milieu académique genevois.

Or, il s'avère en réalité que, selon les dires de M. Alexandre Fiette lui-même (*Bilan*, 27 novembre 2014): «On m'a demandé de reprendre le bâtiment, après la démission de Nathalie Chaix. C'était au départ un simple intérim. Il se trouvait que j'avais le profil voulu. Quand il y a eu un vrai concours pour le poste, je me suis présenté. J'ai été désigné contre un certain nombre de candidats, dont je ne sais même pas le nom.»

Faut-il conclure que, d'une part, M. Fiette, un interne, aurait déjà été tout désigné avant le «vrai» concours et que, d'autre part, la commission de nomination (s'il y en avait une) a délibérément ignoré des spécialistes en histoire de l'art et en histoire genevoise issus de l'Université de Genève?

Malheureusement, les exemples ne manquent pas en matière de concours qui laissent à désirer. Par exemple, la nomination de M^{me} Laurence Madeline comme conservatrice en chef du pôle beaux-arts du Musée d'art et d'histoire a été prononcée contre l'avis de la commission de nomination formée de professeurs de l'Université de Genève et alors même que des candidats suisses correspondant au profil se sont bousculés.

De plus, en 2012-2013, un concours pour la nomination d'un conservateur en chef de l'archéologie classique avait été lancé et des candidats très importants s'étaient présentés. Pourtant, aucune de ces candidatures n'a été retenue, certains dossiers n'ont même pas été ouverts, et le poste a été attribué en interne au conservateur d'égyptologie qui n'est par définition pas un archéologue!

Enfin, nous venons encore d'apprendre qu'une nouvelle conservatrice, française, a été nommée par M. Jean-Yves Marin au département des arts appliqués, faute d'un nombre suffisant de candidats. Et pour cause: au lieu de prendre contact avec les milieux et spécialistes concernés dans toute la Suisse, la direction s'est comme par hasard limitée à une publication en ligne sur le site internet du musée.

Question: recrutement du personnel dirigeant des MAH

Le Conseil administratif peut-il dès lors:

- préciser le déroulement exact du processus qui a mené au recrutement de l'actuel conservateur responsable de la Maison Tavel et, au Musée d'art et d'histoire, au recrutement de la conservatrice en chef du pôle beaux-arts, du conservateur en chef du département d'archéologie et d'une conservatrice au département des arts appliqués (notamment les dates, publications, profil de tous les candidats, profils et curriculum vitae exacts des personnes nommées, composition du jury, etc.)?
- expliquer la nomination de beaucoup de Français, alors que la Suisse regorge de talentueux spécialistes dans toutes les spécialisations susmentionnées?
- définir les rapports qu'entretient le département de la culture et du sport avec les milieux académiques genevois et suisse?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme déjà précisé dans sa réponse à l'interpellation écrite IE-5 du 25 juin 2014, le Conseil administratif rappelle que le recrutement du personnel s'inscrit dans le cadre des exigences posées par le Statut du personnel et son règlement d'application. Les cadres (supérieur-e-s et intermédiaires) sont nommé-e-s à l'issue d'une procédure de recrutement, menée, le cas échéant, par des intervenant-e-s indépendant-e-s qui attestent de leurs compétences. En ce qui concerne plus particulièrement le recrutement des cadres supérieur-e-s, il se déroule généralement en présence d'un jury composé d'externes spécialisé-e-s dans le domaine requis; et des *assessments* peuvent être mis en place dans certains cas. Comme pour toutes les inscriptions publiques en Ville de Genève, les annonces paraissent sur le site internet de la Ville de Genève et dans la presse locale.

En ce qui concerne les recrutements auxquels procède le Musée d'art et d'histoire (MAH), les annonces sont également diffusées au travers des canaux qui lui paraissent appropriés selon les cas, notamment le site de l'AMS-ICOM pour les métiers du musée, des revues spécialisées ou des médias internationaux.

Concernant la procédure poursuivie lors des mises au concours, toutes les candidatures sont enregistrées puis attentivement examinées par deux employé-e-s du secteur des ressources humaines au minimum, ainsi que par la direction et, le cas échéant, le-la responsable du domaine ou secteur ou pôle concerné.

Concernant les recrutements de personnel scientifique, la direction du MAH fait systématiquement appel à un-e ou deux expert-e-s externes selon les besoins. Lorsque deux externes sont sollicité-e-s et sauf exception, l'un-e est issu-e des milieux académiques, l'autre du monde professionnel (direction d'une institution patrimoniale). Le choix du ou de la candidat-e repose le plus souvent sur une unanimité, en tous les cas sur une très nette majorité.

Question: recrutement du personnel dirigeant des MAH

Enfin, depuis 2015, les recrutements des cadres supérieur-e-s avec responsabilité hiérarchique sur une équipe sont conduits en deux tours au minimum, le premier entretien visant essentiellement à cerner les compétences managériales et le savoir-être des candidat-e-s. A cet effet, un entretien structuré est élaboré puis conduit de manière à garantir une stricte égalité de traitement, les candidat-e-s se voyant poser les mêmes questions et dans le même ordre.

La nationalité des candidat-e-s n'est pas un critère prédéterminant dans les recrutements, mais bien le savoir-faire, élargissant les critères de recrutement bien au-delà des connaissances académiques. Ces critères de recrutement visent à répondre aux missions d'un musée du XXI^e siècle, notamment concernant les missions de mise en valeur des collections et de diffusion des connaissances, en particulier par le biais d'expositions nécessitant de fortes compétences dans les domaines de la muséologie, de la médiation et de la conduite de projets (commisariats en particulier).

Les recrutements sont menés aux MAH avec toute la rigueur qui s'impose du point de vue de la confidentialité. Seuls les membres de la direction du musée, du secteur des ressources humaines (RH) et du jury, ainsi que, le cas échéant, la future hiérarchie, ont connaissance des dossiers de candidature.

Concernant les processus qui ont conduit au recrutement relatif aux quatre postes évoqués, ils ont été menés en fonction de ce qui précède. Dans le détail, pour chaque poste:

- poste de conservateur ou conservatrice de la Maison Tavel: l'ouverture de l'inscription publique a été diffusée le 28 janvier 2013 au sein de l'administration municipale et les jours suivants plus largement (site internet officiel de la Ville de Genève, presse locale, etc.). Le délai d'inscription était fixé au 19 février 2013. Le jury était composé de cinq personnes, dont deux membres externes aux MAH, soit un éminent spécialiste de l'histoire genevoise et la directrice d'un musée historique.
- poste de conservateur ou conservatrice en chef responsable du pôle beaux-arts: l'ouverture de l'inscription publique a été diffusée le 8 mars 2011 au sein de l'administration municipale et les jours suivants plus largement (site internet officiel de la Ville de Genève, presse locale, etc.). Le délai d'inscription était fixé au 16 avril 2011. Une très large diffusion de la mise au concours du poste avait été sollicitée dans la presse à l'international et les MAH avaient par ailleurs inséré, dès sa parution, l'annonce officielle sur le site de l'AMS-ICOM et sur celui de l'Association suisse des historiens de l'art. Le jury était composé de six personnes, dont trois externes (un professeur de la faculté des lettres de l'Université de Lausanne, le directeur d'un musée genevois, le directeur de l'Institut suisse pour l'étude de l'art de Zurich et le président du comité national suisse de l'ICOM).

Question: recrutement du personnel dirigeant des MAH

- poste de conservateur ou conservatrice en chef responsable du domaine Archéologie: l'ouverture de l'inscription publique a été diffusée au sein de l'Administration municipale le 10 avril 2012 et les jours suivants plus largement (site internet officiel de la Ville de Genève, presse locale, etc.). Le délai d'inscription était fixé au 1^{er} mai 2012. L'annonce mentionnait textuellement: «une spécialisation dans l'archéologie de la Méditerranée (Grèce, Rome, Egypte)». Le jury était composé de cinq personnes, dont deux externes (soit un professeur ordinaire de la faculté de Genève et l'archéologue cantonal).
- poste de conservateur ou conservatrice au département des arts appliqués: l'ouverture de l'inscription publique a été diffusée pour la première fois au sein de l'Administration municipale le 19 juin 2015 et les jours suivants plus largement (site internet officiel de la Ville de Genève, presse locale, presse internationale). Le délai d'inscription était fixé au 3 août 2015. Le profil recherché était extrêmement difficile à trouver, notamment sur le territoire national; le peu de candidatures enregistrées avant la clôture de l'inscription a conduit la direction des MAH à prolonger officiellement le délai d'inscription au 15 septembre 2015. Le jury était composé de cinq personnes dont une externe (directrice d'un musée de Lausanne).

En vertu de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), le profil ainsi que le curriculum vitae des candidat-e-s ayant postulé au MAH ne peut être communiqué. Aussi, une fois la procédure de recrutement terminée, et également en vertu de la LIPAD, les dossiers des candidat-e-s non retenu-e-s sont détruits.

Enfin, concernant les rapports qu'entretient le département de la culture et du sport (DCS) avec les milieux académiques, une convention a été signée en juin 2014 par M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du DCS et M. Jean-Dominique Vassali, recteur de l'Université de Genève. Cette convention¹ précise le cadre de la collaboration entre les institutions scientifiques genevoises exerçant leurs activités dans les deux pôles suivants: sciences de la culture et de la société et sciences de la nature.

Cette collaboration, pilotée par la direction du DCS et les doyens des deux facultés concernées (Lettres et Sciences), est portée par deux groupes de travail constitués, à parts égales, de représentant-e-s des institutions municipales et de représentant-e-s de l'Université.

Ces groupes de travail ont pour mission de:

1. coordonner les activités scientifiques genevoises dans leurs domaines respectifs et d'en encourager le développement;

¹«Convention cadre concernant la collaboration entre les institutions scientifiques genevoises exerçant leurs activités dans les domaines des sciences de la culture et de la société et des sciences de la nature»

2. développer et conduire des projets répondant aux priorités retenues par le comité de pilotage et rapportées annuellement au magistrat en charge du DCS et au recteur;
3. promouvoir, au niveau local, régional, national et international, les projets menés en commun, notamment dans les domaines de la recherche, de la science participative et de la médiation culturelle et scientifique.

En ce qui concerne les milieux académiques hors de Genève, la convention stipule que le comité de pilotage et les pôles peuvent, s'ils le jugent pertinent, proposer toute initiative de partenariat dans les domaines qui les concernent avec d'autres institutions publiques ou privées – universités, hautes écoles spécialisées, associations, entreprises, etc. – en Suisse ou à l'étranger.

Une collaboration est actuellement en cours entre les Conservatoire et Jardin botaniques, le Musée d'histoire naturelle, l'Université de Genève, l'Université de Neuchâtel, le Musée de zoologie de Lausanne, l'Institut fédéral WSL (dépendant des EPF) et d'autres partenaires nationaux dans le cadre de SwissBOL (inventaire génétique de la biodiversité suisse).

A noter aussi, les collaborations développées par nos musées avec l'EPFL, l'UNIL, le réseau romand Science et Cité, l'Institut suisse de bio-informatique et d'autres dans le cadre de la Nuit de la science par exemple.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 mars 2016 de M. Sylvain Thévoz: «Interdiction du vagabondage en ville de Genève. La police municipale erre-t-elle?» (QE-443)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Dans sa réponse à la question écrite QE-429 du 16 septembre 2015 de M. Sylvain Thévoz, «Violences policières: mieux vaut prévenir... que fermer les yeux», le Conseil administratif, par la voix de M. Guillaume Barazzone, affirme qu'«il convient de rappeler au surplus que le vagabondage est interdit en ville de

¹ Annoncée, 5992.

Genève. Dès lors, il n'est pas autorisé de dormir de manière régulière sur l'espace public. La police doit veiller au respect de cette règle.» Or, l'article de loi sur le vagabondage a été abrogé à la fin de novembre 2007! En effet, le Grand Conseil a fait disparaître l'article sur le vagabondage. Une page d'interroGE, service de référence en ligne des bibliothèques de la Ville de Genève, le rappelle, avec les articles de loi associés¹.

En conséquence, sur quels articles de loi le Conseil administratif se base-t-il pour affirmer que le vagabondage est interdit en ville de Genève? S'il n'y en a pas, quelles mesures M. Barazzone prendra-t-il afin de ne plus laisser errer la police municipale avec des directives hasardeuses qui paraissent contrevenir au droit en vigueur?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteur de la question écrite QE-443 «Interdiction du vagabondage en ville de Genève. La police municipale erre-t-elle?» s'interroge sur quelles bases les agents de police municipale de la Ville de Genève interviennent pour déloger des individus qui dormiraient de manière régulière sur l'espace public, le règlement sur le vagabondage et la mendicité ayant été abrogé en 2007.

A ce sujet, il convient de distinguer les éléments constitutifs de l'infraction qui était réprimée par le règlement sur le vagabondage et la mendicité, des actes qui font actuellement l'objet d'interventions de la police municipale.

L'article premier du règlement sur le vagabondage et la mendicité permettait de réprimer quiconque errait sans moyen de subsistance et sans exercer un métier.

Ce type de comportement n'est plus sanctionné par la police, depuis des années et ce, bien avant l'abrogation du règlement en question, d'ailleurs.

En revanche, comme il a été indiqué dans la réponse à la question écrite QE-429 du même auteur, il n'est pas autorisé de dormir, en un lieu défini, de manière régulière sur l'espace public et, a fortiori, de constituer des campements et autres abris de fortune. Ce type d'actions constitue une utilisation accrue du domaine public qui devrait faire l'objet d'une autorisation préalable (étant précisé qu'aucune autorisation ne peut être délivrée pour ce type d'occupations).

C'est donc l'utilisation accrue du domaine public qui fait l'objet de l'intervention de la police municipale et aucunement le fait qu'un individu «erre» sans le sou et sans emploi.

¹ http://www.ville-geneve.ch/index.php?id=16358&id_detail=2813

D'ailleurs, lorsque pareille situation est identifiée, l'action de la police municipale relève davantage d'une démarche sociale et préventive que d'une mesure répressive.

Les personnes en difficulté sont identifiées et invitées à rejoindre les centres d'accueil adéquats, soit, en hiver, les infrastructures Ville de Genève (abris PCi).

En règle générale, aucune sanction n'est prononcée à l'égard des individus qui occupent de manière accrue l'espace public en vue de s'y constituer un lieu d'habitation. Au contraire, les personnes concernées sont – lorsqu'elles le veulent bien – acheminées vers les centres d'accueil où elles sont prises en charge, notamment sous l'aspect sanitaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Guillaume Barazzone

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 mars 2016 de M. Amar Madani: «Jobs d'été 2016 en Ville de Genève» (QE-444)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville de Genève met au concours chaque année, pour la période des vacances d'été, environ 200 places appelées «jobs d'été» et destinées aux jeunes étudiants. Le délai de postulation pour l'été 2016 était fixé au 4 mars 2016.

Peut-on connaître le nombre de candidats retenus et leur répartition par lieu de résidence?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, rappelons les conditions générales d'engagement des jobs d'été en Ville de Genève:

- Avoir 15 ans révolus et ne pas dépasser 22 ans au moment de la prise de l'emploi.

¹ Annoncée, 5992.

Pétition: établissements publics et consultation des habitants

- Suivre des études à plein temps durant l'année scolaire en cours.
- Etre domicilié-e dans le canton de Genève. Priorité est donnée aux jeunes qui résident sur le territoire de la Ville de Genève.
- Etre au bénéfice d'un permis de séjour valable (pour les personnes qui ne sont pas de nationalité suisse).

Le contrat de droit public est conclu pour une durée fixe de 3 semaines exclusivement et revêt un caractère unique.

Les dates ainsi que la nature de l'emploi sont attribuées par une sélection électronique aléatoire en présence d'un huissier ou d'une huissière judiciaire et ne peuvent pas être modifiées.

Pour l'été 2016, 2587 jeunes ont postulé du 15 février au 4 mars 2016. 178 candidatures ont été retenues, soit 89 filles et 89 garçons. Leur répartition par lieu de résidence est la suivante:

Genève (165), Chambésy (1), Châtelaine (1), Confignon (1), Grand-Lancy (1), Le Lignon (1), Les Acacias (2), Meyrin (1), Vésénaz (1), Vessy (2), Veyrier (2).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

20. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 24 juin 2014: «Pour que les habitants soient consultés lorsqu'un établissement public (café, restaurant, bar, etc.) voudra s'installer dans la rue qu'ils habitent» (P-325)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-325 au Conseil administratif le 20 janvier 2016.

¹ Rapport, 4122.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteurs de la pétition P-325 demandent que la Ville consulte préalablement les voisins, riverains et autres associations concernées lorsqu'elle est saisie d'une demande d'ouverture d'un nouvel établissement public (café-restaurant, bar, etc.).

A titre liminaire, il sied de préciser que l'ouverture d'un établissement public relève de la compétence exclusive du Canton.

En l'occurrence, c'est au Service du commerce (SCOM) qu'il appartient d'instruire les requêtes et de rendre une décision.

Le processus ne prévoit pas la consultation de la municipalité.

Ainsi, la Ville de Genève n'est concernée que s'agissant de l'exploitation d'une éventuelle terrasse.

En règle générale, si l'exploitant fait la demande, une «autorisation terrasse» lui est délivrée, sans que les riverains ne soient consultés.

La dimension de la terrasse est définie en tenant compte de la configuration des lieux (largeur du trottoir, présence de logements, nombre de terrasses déjà existantes dans la même rue, etc.).

En ville de Genève, les terrasses font l'objet de contrôles réguliers effectués tant par la police municipale que par les gestionnaires du domaine public.

S'il appert que l'exploitant ne respecte pas les conditions émises par la Ville, des sanctions sont prises (avertissement, amende, réduction du périmètre de la terrasse). Dans des cas extrêmes, la permission peut être retirée.

Par ailleurs, notamment le soir et tard dans la nuit (jusqu'à 3 h du matin les week-ends), les patrouilles des agents de la police municipale (APM) veillent à ce que les clients installés sur les terrasses adoptent un comportement respectueux du voisinage.

Si tel n'est pas le cas, des rapports de dénonciation sont adressés au SCOM qui est l'autorité de sanction.

A titre indicatif, pour l'année 2015, 75 rapports de dénonciation ont été rédigés par des APM à l'encontre d'exploitants peu respectueux du voisinage dans le cadre de l'exploitation de leur terrasse.

Enfin, le département de l'environnement urbain et de la sécurité a mis sur pied des «séances multipartites» dans chaque secteur couvert par les postes APM, sorte de «tables rondes» auxquelles participent les divers acteurs du quartier. Dans

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

le cadre de ces séances, les éventuelles nuisances engendrées par les terrasses y sont évoquées et, cas échéant, des solutions sont suggérées, puis mises en place.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

21. Réponse du Conseil administratif:

- à la motion du 6 avril 2009 de M^{mes} Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, Christophe Buemi et Christian Lopez Quirland: «Pension en espace de vie enfantine et crèche: diminuer le taux d'effort pour les familles aux revenus en dessous de 30 000 francs» (M-859)¹;
- à la motion du 31 octobre 2012 de MM. Lionel Ricou, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M^{mes} Marie Barbey et Alexandra Rys: «Elaborer des modèles de calcul du prix de pension en institutions de la petite enfance plus favorables aux familles» (M-1052)².

TEXTE DE LA MOTION M-859

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de diminuer le taux d'effort pour les familles dont le revenu se situe en dessous de 30 000 francs.

TEXTE DE LA MOTION M-1052

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer plusieurs modèles de calculs de prix de pension en institutions de la petite enfance, réduisant la contribution à la charge des familles par rapport à la situation actuelle, et d'en étudier l'impact sur les finances communales.

¹ Rapport, 1048.

² Rapport, 1052.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage les préoccupations des motionnaires.

Le barème des prix de pension dans les institutions de la petite enfance subventionnées est fixé par le Règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève de septembre 2011 (LC 21 551), dans le respect des dispositions de la loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour du 14 novembre 2003 (J 6 29).

Le barème actuellement en vigueur a été établi en 1992 et n'a pas été revu depuis.

Cette situation est problématique pour plusieurs raisons:

- Du fait de l'évolution des prix et des salaires, des familles usagères sont soumises aujourd'hui à un taux d'effort supérieur à ce qui avait été prévu en 1992, alors que leurs revenus réels n'ont pas augmenté. Cette situation concerne les familles dont le revenu est inférieur à 150 000 francs.
- De la même manière, ce plafond de 150 000 francs de revenu concerne toujours plus de familles – et non plus seulement de hauts revenus, comme c'était le cas en 1992: le prix qu'elles acquittent est plafonné et donc leur taux d'effort a décliné significativement depuis 1992.
- Dans le même temps, il faut mentionner que les revenus inférieurs à 30 000 francs sont soumis à un taux d'effort réel toujours plus important.
- Enfin, le mode de calcul génère des effets de seuil: le prix de pension est calculé sur le montant de la borne supérieure de la tranche de revenu et non sur le revenu lui-même. Les familles dont les revenus se situent près de la borne inférieure d'une tranche s'acquittent du même prix de pension que celles dont les revenus sont proches de la borne supérieure de cette même tranche.

Le Service de la petite enfance s'est engagé depuis plusieurs mois à adapter le barème en tenant compte notamment des propositions du Conseil municipal.

Lors des débats budgétaires de décembre 2015, une majorité du Conseil municipal s'est ralliée à la proposition d'une réduction linéaire de 20% du barème des prix de pensions; un amendement au budget 2016 a conduit à augmenter le budget dédié aux institutions de la petite enfance de 2 232 000 francs, pour compenser le manque à gagner pour les mois de septembre à décembre 2016.

A noter qu'une telle proposition aurait un impact financier d'environ 6 500 000 francs pour une année pleine.

Cette proposition du Conseil municipal a également été prise en considération par le Service de la petite enfance; les principes d'une refonte du barème ont été

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

présentés à la commission consultative de la petite enfance le 26 janvier 2016; le nouveau barème a été adopté par le Conseil administratif lors de sa séance du 23 mars 2016.

Ce barème entrera en vigueur dès la rentrée de septembre 2016; il présente les caractéristiques suivantes.

Les prix de pensions diminueront pour toutes les familles dont le revenu est inférieur à 200 000 francs, ce qui représente environ 85% des usagers, soit:

- une diminution de 20% et plus du prix de pension pour les familles dont le revenu déterminant est situé entre 0 franc et 30 000 francs (soit 6,6% des familles);
- une diminution de 20% pour les familles dont le revenu déterminant est situé entre 30 000 francs et 150 000 francs (62,5% des familles);
- une diminution de moins de 20% pour les familles dont le revenu déterminant est situé entre 150 000 francs et 200 000 francs (15,8% des familles).

Le prix de pension demeurera inchangé pour les familles dont le revenu déterminant excède 200 000 francs (15,1% des familles).

Enfin, le mode de calcul a été revu et les effets de seuil disparaîtront.

L'impact sur le budget de la Ville de Genève serait amené à 4 200 000 francs en année pleine.

Le barème validé par le Conseil administratif tient compte des demandes des motionnaires, de la proposition du Conseil municipal, tout en limitant l'impact financier sur les comptes de la Ville.

Le Conseil administratif a entendu éviter que la pression budgétaire ne conduise demain à devoir renoncer à de nouvelles places d'accueil. La Ville peine en effet à répondre à la demande dans plusieurs quartiers; elle entend poursuivre ses investissements dans le domaine de la petite enfance, afin de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale, après la naissance de leur enfant.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Esther Alder

M^{me} Martine Sumi (S). Je remercie le Conseil administratif – et en particulier M^{me} Esther Alder et ses services – de cette réponse extrêmement détaillée. Néanmoins, je souhaiterais obtenir deux précisions supplémentaires.

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

J'ai compris que, pour un revenu déterminant unifié (RDU) inférieur à 30 000 francs, la diminution du prix de pension en crèche serait de 20%, voire plus, ce qui correspond bien à notre demande initiale de diminuer la charge financière des personnes ayant un tout petit revenu. Mais pourriez-vous nous indiquer plus concrètement, Madame Alder – aujourd'hui ou une autre fois –, ce que vous entendez par «20% et plus» à la page 2 de votre réponse? 20% et plus, c'est combien? Cette formulation laisse une grande latitude d'interprétation...

Ma deuxième question est la suivante: vous indiquez que l'impact sur le budget de la Ville de la diminution des prix de pension pour 85% des familles plaçant leurs enfants en institutions de la petite enfance serait de 4 200 000 francs par année pleine. Ce montant a-t-il été calculé sur la base des chiffres de 2016? Plus précisément, s'agit-il de l'impact financier escompté par rapport au nombre de places de crèche existant en 2016? Si oui, cela signifie qu'il faudra par la suite ajouter régulièrement des sommes importantes pour tenir compte des nouvelles places créées chaque année, n'est-ce pas?

M^{me} Esther Alder, maire. Madame la conseillère municipale, j'ai fait devant la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse une présentation des nouveaux barèmes de crèche. L'idée – elle sera effective dès le mois de septembre 2016 – est que toutes les familles ayant un revenu annuel compris entre 0 et 150 000 francs voient leur prix de pension diminuer de 20%. Pour les revenus déterminants compris entre 150 001 et 200 000 francs, la réduction sera moindre – ou elle ne sera en tout cas pas augmentée.

J'en viens à la limite des 30 000 francs de RDU dont vous faisiez état. Selon le barème précédent, les gens devaient tous payer une somme minimale. A partir d'aujourd'hui, cet effort-là aussi sera progressif pour les bas revenus.

S'agissant du coût de cette mesure, son estimation est basée sur les budgets et les comptes des années précédentes. Il est évident que les 500 nouvelles places de crèche que nous envisageons de créer exigeront un effort financier supplémentaire important. Mais cet effort a été voulu par le Conseil municipal, afin de soulager les familles à bas revenus du poids des prix de pension en crèche, ce qui représente un soutien important pour beaucoup de ménages. Cette mesure favorisera également la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle.

Nous avons l'objectif – que le Conseil municipal partage – d'atteindre une couverture de 100% des besoins des familles en termes de places de crèche, ce qui fait que nous avons encore des centaines de places à créer. Mesdames et Messieurs, je compte évidemment sur le Conseil municipal pour maintenir son adhésion à ce projet de société voulu par vous toutes et tous ici présents, me semble-t-il.

22. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 25 mars 2014: «Pour une visibilité de la rue de la Tour-de-Boël, porte de la Vieille-Ville!» (P-319)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-319 au Conseil administratif le 20 janvier 2016.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis 2010, la Ville de Genève déploie progressivement ses totems d'informations culturelles et touristiques dans les quartiers, notamment en parallèle à la diffusion des nouveaux plans imprimés des sentiers culturels.

En 2011, plusieurs totems ont été installés en Vieille-Ville et précisent, sur plan, ses trente-trois sites d'importance. Ceux-ci sont listés en trois catégories, les monuments et sites, les musées et théâtres, et les bibliothèques.

En 2016, les plans seront remis à jour sur les totems déjà existants en Vieille-Ville et de nouveaux totems seront installés en périphérie de ce quartier, lors du lancement du sentier culturel N° 4. A cette occasion, le plan sera complété et la rue de la Tour-de-Boël, aujourd'hui non indiquée, sera répertoriée, répondant ainsi aux demandes des pétitionnaires.

Ces totems culturels ont obtenu une autorisation des services compétents qui l'ont délivrée avec l'accord de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) de l'Etat de Genève. En revanche, aucune signalétique des commerces, ni en Vieille-Ville ni dans d'autres lieux en ville de Genève, n'est envisagée. En effet, la signalisation des commerces ne relève pas des prérogatives de la Ville de Genève mais de celles des commerçants eux-mêmes et des associations ou fédérations représentatives.

Il faut noter que la Ville de Genève, appuyée dans cette stratégie par la CMNS, vise à vérifier ses supports signalétiques et à en réduire le nombre en regroupant l'information jugée indispensable, a fortiori en zones protégées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

¹ Rapport, 4119.

23. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 15 septembre 2015 de M^{mes} Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Astrid Rico-Martin, MM. Jean-Luc von Arx, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Souheil Sayegh: «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie» (R-188)¹.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant:

- que le conflit syrien est particulièrement aigu;
- que la situation des réfugiés venant de Syrie est catastrophique;
- que des dizaines de personnes meurent tous les jours en essayant de quitter leur pays;
- que les pays d'entrée (en particulier la Grèce) ne peuvent plus faire face à l'afflux de milliers de réfugiés;
- que des familles avec de petits enfants sont condamnées à errer sur les routes d'Europe;
- que la pègre a mis en place un juteux marché de passeurs obligeant les migrants à s'endetter et à se ruiner pour arriver dans un pays d'accueil,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de se mettre immédiatement à la disposition de la Confédération pour prendre en charge les réfugiés syriens;
- de demander à la Confédération la mise à disposition de la caserne des Vernets;
- de se coordonner avec les organisations et associations compétentes (Comité international de la Croix-Rouge, Médecins sans frontières, protection civile, etc.) et tous les bénévoles disponibles pour pouvoir faire fonctionner avant l'hiver une structure d'accueil temporaire d'importance.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette résolution s'inspire largement de la proposition de résolution R 791, intitulée «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie», qui a été déposée au Grand Conseil le 8 septembre 2015. Les invites de la résolution municipale R-188 s'en ressentent, puisqu'elles s'adressent davantage au Canton, l'échelon

¹ Développée, 1008.

auquel la Confédération a délégué la compétence en matière d'accueil, d'encadrement et d'hébergement des personnes relevant de la loi sur l'asile (LAsi).

Si la Ville de Genève n'entend pas se substituer au Canton, elle contribue cependant à l'effort de solidarité et à l'accueil des requérant-e-s d'asile.

La Ville a ainsi répondu à l'appel du Canton, qui a sollicité les communes l'été dernier, afin de trouver dans l'urgence des solutions temporaires d'hébergement. Les services municipaux travaillent aujourd'hui avec l'Hospice général afin d'identifier des terrains permettant d'implanter des logements provisoires pour ces personnes.

Le Conseil administratif privilégie en effet un hébergement des requérant-e-s d'asile dans des structures temporaires en surface – plutôt qu'en abri de la PCi.

A ce titre, il salue la démarche entreprise par le Canton auprès de la Confédération, afin que la caserne des Vernets puisse être mise à la disposition de l'Hospice général.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Esther Alder

24. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 28 octobre 2014: «Lutte contre le bruit: revêtement phonoabsorbant aux Eaux-Vives» (P-330)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-330 au Conseil administratif le 20 janvier 2016.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit, la Ville de Genève met en œuvre un plan d'action afin de traiter les émissions sonores à la source. Ainsi, sur les 840 rues que compte la Ville de Genève, 164 sont concernées par des dépassements des valeurs limites.

¹ Rapport, 4191.

La planification des chantiers entrepris par la Ville de Genève dépend de l'état de dégradation de la chaussée et des disponibilités financières, ainsi que de contraintes de coordination avec d'autres travaux, notamment des réseaux des Services industriels de Genève ou de la réfection des collecteurs. A cela s'ajoutent nombre de restrictions de chantier: périodes et horaires imposés par la Direction générale des transports ou par les Transports publics genevois.

Dans le quartier des Eaux-Vives, plusieurs travaux de réfection de chaussée ont déjà été entrepris. Ainsi, la rue Merle-d'Aubigné, les rues Cherbuliez et Zurlinden, la rue François-Versonnex et l'avenue Pictet-de-Rochemont sur sa première partie ont récemment fait l'objet de pose de revêtement phonoabsorbant.

D'autres axes du quartier fortement chargés par la circulation automobile font actuellement l'objet d'études de réfection et d'aménagement. Il s'agit notamment de l'avenue William-Favre, du quai Gustave-Ador, de la rue des Eaux-Vives et de l'avenue Pictet-de-Rochemont entre la rue du Jeu-de-l'Arc et la route de Chêne. Les travaux sont actuellement planifiés pour s'enchaîner successivement de 2016 à 2019, d'importants travaux de rénovation du réseau d'assainissement des eaux devant être entrepris parallèlement.

A l'occasion de ces travaux, un revêtement phonoabsorbant de dernière génération sera mis en œuvre.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

- 25. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 novembre 2010 de MM. Bayram Bozkurt, Georges Breguet, Alexandre Wisard, Christophe Dunner, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Armand Schweingruber, Roland Crot, Sylvain Clavel, Jacques Baud, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Christian Zaugg, M^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, Sandra Golay, Florence Kraft-Babel, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Annina Pfund, Véronique Paris, Maria Casares, Ariane Arlotti et Salika Wenger: «Prévoir des lieux de vie pour nos aîné-e-s» (M-956)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un état des lieux et les perspectives pour une politique municipale en faveur des aîné-e-s, en intégrant la question des proches aidants, tant au plan social qu’au niveau des constructions.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 2013, les plus de 65 ans représentaient 16% de la population genevoise, soit environ 30 000 personnes; un tiers de ce pourcentage avait dépassé 80 ans. Ces prochaines années, cette population va encore grandir, jusqu’à atteindre 24% en 2040. Cette situation nous préoccupe, mais pas autant que l’amplification et la complexification des problématiques de l’isolement et de la solitude, dus à la perte progressive de liens sociaux; environ 10 000 personnes âgées courent un risque d’isolement à Genève.

Or, l’évolution démographique constatée est aussi considérée par la Ville de Genève comme une véritable chance de réfléchir sur le long terme et de construire ensemble un avenir qui prenne en compte les spécificités de chaque parcours de vie. La commune saisit cette chance pour repenser la place – physique, sociale et symbolique – des personnes âgées dans la ville et pour renforcer leur autonomie en consolidant et en valorisant leur participation active à la vie de la Cité.

Dans cette perspective, et au regard d’autres textes déposés par le Conseil municipal au cours de la précédente législature, le Conseil administratif s’est penché sur la problématique de manière globale. Il a réalisé un rapport sur la

¹ «Mémorial 170^e année»: Rapport, 6530.

politique de la vieillesse en Ville de Genève, présenté au Conseil municipal à l'automne 2015 et disponible sur le site internet de la Ville de Genève. Où l'on constate que cette politique publique concerne tous les âges et que sa durabilité se construit sur la prise en compte de l'enjeu intergénérationnel.

Ce rapport propose sept axes comportant 16 objectifs qui traversent l'administration et coordonnent la Ville de Genève avec les différents acteurs concernés par la problématique. En effet, la stratégie municipale concerne de façon transversale l'ensemble de ses politiques publiques, dès lors qu'une société de longévité privilégie le maintien à domicile et en bonne santé le plus longtemps possible. En outre, dans le cadre de ses compétences et en valorisant son atout de proximité, la municipalité souhaite insuffler le «réflexe senior» à tous les niveaux pertinents: l'information et la prévention, la participation sociale, la lutte contre l'isolement et l'exclusion, la mobilité, l'accessibilité physique et l'adaptation de l'habitat.

A ce propos, il convient de rappeler que la Ville de Genève propose déjà de nombreuses prestations en faveur des aîné-e-s, notamment grâce aux Unités d'action communautaire et à Cité Seniors, qui fêtera ses dix ans à l'automne 2016. La Ville s'associe également chaque année à la Journée internationale des personnes âgées, sans compter la récente création des Promotions seniors.

Sur le plan des constructions, la Ville de Genève agit à deux niveaux.

En matière de logements, la Ville a toujours encouragé la création d'établissements médico-sociaux sur le territoire communal; la Ville a par exemple accordé un droit de superficie à l'Association Nicolas Bogueret, en vue de réaliser un EMS dans le quartier de Sécheron.

La Ville octroie par ailleurs des conditions financières favorables à la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (FAHPA), qui exploite l'EMS de Fort-Barreau, dans le quartier des Grottes.

Ensuite, la Ville de Genève met à la disposition des aîné-e-s des locaux, actuellement en cours de rénovation. Après quelques mois de fermeture, ces associations d'aînés retrouveront dès septembre 2016 des espaces aménagés remis à neuf et adaptés à leurs besoins. Cette rénovation fait suite à l'acceptation par le Conseil municipal en 2013 de deux crédits pour les travaux de rénovation ainsi que pour le mobilier et la signalétique des locaux (proposition PR-871).

En définitive, l'action de la Ville de Genève apparaît diverse et cohérente; elle s'inscrit dans une politique reconnaissant à chacune et chacun, quel que soit son âge, une place dans une ville accueillante et solidaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Esther Alder

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président de séance, vous avez vu la liste assez impressionnante des signataires de la motion M-956 – et vous aurez aussi remarqué que je suis le seul à avoir appuyé sur le bouton pour prendre la parole. Cela m’effraie un peu, car j’ai l’impression que tous les autres sont satisfaits de la réponse du Conseil administratif!

Le président. Monsieur Lathion, un seul membre du Conseil municipal peut intervenir concernant les réponses du Conseil administratif.

M. Jean-Charles Lathion. Je m’étonne quand même d’avoir été le seul à appuyer sur le bouton! Je dois dire que je trouve cette réponse un peu décevante. Nous demandions un état des lieux et des perspectives pour une politique municipale en faveur des aîné-e-s en intégrant la question des proches aidants, tant au plan social qu’au niveau des constructions. Or, on nous livre ici une réponse avec des exemples, mais nous n’avons pas eu l’état des lieux demandé – et encore moins les perspectives d’avenir! Je suis donc inquiet pour les aîné-e-s, surtout quand on sait que cette catégorie de population, dont je fais désormais partie, augmentera de plus en plus.

J’espère bien que le Conseil administratif se penchera là-dessus et reviendra avec des perspectives précises. Pour notre part, en tout cas, nous nous emploierons à déposer des motions dans ce sens et nous espérons que vous les cosignerez, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le conseiller municipal, j’entends bien que cette réponse vous paraît insatisfaisante, mais sachez que le Conseil administratif a présenté en fin d’année passée une feuille de route sur la politique de la vieillesse comportant un certain nombre d’objectifs et de propositions. Je vous invite donc à consulter ce document; si vous le souhaitez, je vous en redonnerai une copie.

Il fait état d’une politique volontariste de la Ville en matière de soutien aux aîné-e-s. Vous avez tout à fait raison de dire que la population des seniors va fortement augmenter, au cours de ces prochaines années, raison pour laquelle l’un des objectifs fixés dans le cadre de la réorganisation des Unités d’action communautaire (UAC) est la lutte contre l’isolement des personnes âgées.

Vous avez également évoqué les proches aidants; il est vrai que cette question nous préoccupe, car le poids que représente pour une famille la prise en charge d’une personne âgée devenue dépendante est important. Nous envisageons d’intégrer cette réflexion au niveau même du statut du personnel, afin de voir

comment soutenir nos collaboratrices et nos collaborateurs qui sont proches aidants. M^{me} Salerno a d'ailleurs déjà émis des propositions dans ce sens et nous comptons beaucoup sur le Conseil d'Etat – notamment sur M. Poggia – pour faire de même. Nous menons donc une politique de la vieillesse ambitieuse, décrite dans un document qui a été validé et présenté au Conseil municipal. Il est à votre disposition, Monsieur Lathion, si vous souhaitez des informations plus concrètes sur les objectifs que vous nous demandez de préciser.

26. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 24 mars 2010 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Guy Dossan, Salvatore Vitanza, Edgar Bordier, Adrien Genecand et M^{me} Patricia Richard: «Un nouvel espace culturel à Saint-Gervais» (M-913 A)¹.

Rapport de M. Tobias Schnebli.

La motion M-913 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2011. La commission a traité cette motion lors des séances du 23 janvier, 20 février, 16 avril et 7 mai 2012, sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Sarah Maes, Consuelo Frauenfelder et Stéphanie Günther Pizarro, que le rapporteur remercie pour la précision de leur travail.

Rappel de la motion

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- créer un espace dévolu aux acteurs culturels locaux dans le bâtiment de l'actuelle Fondation de Saint-Gervais Genève, qui comprendrait des ateliers d'artistes, des locaux d'exposition et une scène artistique à la disposition des occupants;
- instituer une convention-cadre entre la Ville et les futurs occupants, permettant une autogestion du lieu de la part de ces derniers ainsi qu'un droit de regard du Conseil administratif dans l'utilisation qui en est faite;
- envisager de fusionner l'actuel Théâtre de Saint-Gervais avec une scène culturelle existante ou son intégration dans ce nouvel espace culturel.

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2558.

Séance du 23 janvier 2012

Audition de M. Simon Brandt, motionnaire

M. Brandt explique que l'origine de la motion remonte au premier semestre 2008 quand le déménagement du Centre pour l'image contemporaine (CIC) était programmé et que la motion a été reformulée et redéposée le 24 mars 2010, après la votation référendaire du 27 septembre 2009 qui a entériné le déménagement du CIC des locaux qu'il occupait dans les locaux de Saint-Gervais.

Peu de temps après le dépôt de cette motion en mars 2010, les locaux libérés avec le départ du CIC ont été occupés par plusieurs troupes et compagnies théâtrales. Selon M. Brandt, au moment de son traitement en commission, l'objet de la motion n'est plus de reloger des artistes en quête de locaux, mais plutôt de répondre à la question: que veut faire la Ville de ce bâtiment ces prochaines années?

Séance du 20 février 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport

M. Kanaan explique que Saint-Gervais est une institution théâtrale régie par une fondation qui défend un projet culturel rénové suite au départ du CIC. Les commissaires ont reçu le projet culturel («Saint-Gervais Genève, Théâtre de projets – Résidences de création»). Ce projet culturel a été adopté par le Conseil de fondation le 29 mars 2013 et donc validé par la Ville et l'Etat. Les commissaires ont reçu aussi les statuts de la Fondation de Saint-Gervais Genève (SGG), adoptés le 31 janvier 2011. Cette fondation est une fondation de droit privé mais elle est placée sous contrôle de la Ville puisque le conseil de fondation est composé d'un-e représentant-e de chaque groupe politique représenté au Conseil municipal, de quatre personnes désignées par le Conseil administratif, du conseiller administratif chargé de la culture ainsi que de deux membres désignés par le Conseil d'Etat.

C'est en raison de ce contrôle direct de la Ville sur le conseil de fondation qu'il n'y a pas pour l'instant de convention entre la Ville et la Fondation SGG. La Fondation d'art dramatique estime qu'il faudrait une telle convention et, selon M. Kanaan, à terme il y aura une convention cadre. Selon M. Kanaan, la motion, née dans le contexte du départ du CIC de Saint-Gervais, est moins valable à l'heure où elle est traitée.

Séance du 16 avril 2012

Audition de M^{mes} Renate Cornu et Silvia Leuenberger, respectivement présidente et vice-présidente de la Fondation SGG, ainsi que de M. Philippe Macasdar, directeur

M. Macasdar confirme que, après le départ du CIC, les locaux libérés ont été entièrement occupés par les compagnies en résidence. Il ne s'agit pas de logements pour artistes, mais de mise à disposition de locaux comme lieu de travail, salles de répétition, bureaux ainsi que de toute une logistique pour la production et la diffusion des activités culturelles. La présidente de la Fondation SGG confirme que l'autorité de surveillance de la Fondation SGG est le Service de surveillance des fondations de l'Etat.

Plusieurs commissaires, de même que M. Macasdar, estiment insatisfaisante la subvention particulière, prélevée dans le Fonds général théâtre, de 200 000 francs dont bénéficie le Théâtre de Saint-Gervais depuis 2006. Plusieurs commissaires estiment aussi que l'absence d'une convention formalisée entre la Ville et la fondation n'est plus acceptable.

(Note du rapporteur: après les séances de commission lors desquelles cette motion a été traitée, la subvention particulière de 200 000 francs a été intégrée dans la ligne budgétaire «subventions à institutions privées – Arts de la scène – Fondation de Saint-Gervais» du Service culturel du département de la culture et des sports à partir du budget 2013. Le montant de cette ligne a ainsi passé de 2 305 000 francs en 2012 à 2 505 000 francs pour 2013; même somme pour 2014.)

Séance du 7 mai 2012*Présentation d'amendements et votes*

La commission constate que la principale proposition de la motion, c'est-à-dire la mise à disposition de locaux du bâtiment de Saint-Gervais aux acteurs culturels locaux, est devenue obsolète du fait de l'occupation de ces locaux par les compagnies résidentes qui participent au projet culturel du Théâtre de Saint-Gervais.

Toutefois, constatant qu'aucune convention entre la Ville et la Fondation SGG n'a été élaborée jusqu'à ce jour et que les motionnaires, la fondation et ses partenaires l'appellent eux-mêmes de leur vœux, le Parti libéral-radical propose de soutenir la motion en changeant les invites dans le sens de demander l'établissement d'une convention entre la Ville et la Fondation SGG.

Cette demande est appuyée par les représentants du Mouvement citoyens genevois et du Parti démocrate-chrétien. Un commissaire d'Ensemble à gauche propose de rejeter la motion, devenue presque entièrement caduque, et d'adopter

Motion: un nouvel espace culturel à Saint-Gervais

une recommandation demandant au Conseil administratif d'établir une convention avec la Fondation SGG.

Les représentants du Parti libéral-radical estiment qu'une telle recommandation n'aurait aucun poids dans le cadre d'une motion refusée.

Les considérants ne pouvant être modifiés même s'ils ne sont plus d'actualité, on procède au vote de la motion avec la nouvelle invite proposée par le Parti libéral-radical qui remplace les invites d'origine: «négocier une convention qui définisse les rapports liant la Ville à la fondation de Saint-Gervais (Genève)».

La motion avec cette invite est acceptée par 7 oui (3 LR, 2 MCG, 1 DC, 1 S) contre 5 non (2 EàG, 1 Ve, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M. Tobias Schnebli, rapporteur (EàG). Juste un petit rappel, au sujet de cette motion qui date de 1910...

Une voix. Non, de 2010!

M. Tobias Schnebli. De 2010, pardon! (*Rires.*) C'est vrai qu'elle se rapporte à une époque où je ne siégeais pas encore au Conseil municipal... Elle a été déposée immédiatement après le vote qui a sanctionné le départ du Centre pour l'image contemporaine (CIC) de Saint-Gervais.

Pour l'essentiel, la motion M-913 demandait deux choses: premièrement, d'accueillir de nouveaux occupants – si possible, des représentants de la culture autogérée et non officielle – dans les locaux libérés par le CIC; deuxièmement – je parle sous contrôle du premier motionnaire auditionné par la commission des arts et de la culture, M. Simon Brandt – de faire pratiquement disparaître le Théâtre de Saint-Gervais, soit en l'intégrant aux activités autogérées en question, soit en le faisant fusionner avec un autre théâtre existant.

Cependant, entre le dépôt de la motion et le moment où la commission des arts et de la culture l'a traitée, le Théâtre de Saint-Gervais a adopté un nouveau projet culturel qui destinait les locaux libérés à la création théâtrale et à l'accueil en résidence de diverses troupes pour favoriser ladite création. Ce projet a été adopté par la Fondation de Saint-Gervais, sous le contrôle du département de la culture et du sport.

De ce fait, quand la motion M-913 a été examinée en commission, il n'y avait plus de locaux vides à Saint-Gervais. Une grande majorité des commissaires ont alors estimé qu'elle était dès lors caduque, raison pour laquelle ses invites initiales, dont je viens d'évoquer le contenu, ont été remplacées par une invite nouvelle unique demandant que le fonctionnement de la Fondation de Saint-Gervais soit basé sur une convention avec la Ville de Genève.

Cela fait un certain temps que le magistrat et les milieux concernés ont dit s'être attelés à l'élaboration de cette convention; à notre connaissance, ils y travaillent encore actuellement. Monsieur Kanaan, vous savez l'attention que nous portons aux conventions établies entre la Ville et les institutions culturelles... En l'occurrence, le débat de ce soir sur cet objet a probablement pour principal intérêt de nous permettre d'apprendre de vous où en est l'élaboration de la convention en question.

Pour cette raison, une grande majorité de la commission des arts et de la culture a soutenu la nouvelle invite de la motion M-913 amendée qui n'a plus rien à voir avec la motion d'origine, mais qui demande que les rapports entre la Fondation de Saint-Gervais et la Ville soient définis par une convention.

M. Pierre Scherb (UDC). La motion M-913 a été déposée dans le contexte du départ du CIC des locaux qu'il occupait à Saint-Gervais. Or, comme l'a dit M. Schnebli, ces locaux sont à présent utilisés par les compagnies en résidence auprès du Théâtre de Saint-Gervais.

Les motionnaires ont bien constaté qu'il était impossible de modifier les considérants de la motion qu'ils avaient eux-mêmes formulés mais, ne voulant pas renoncer malgré tout à la voir aboutir, ils ont proposé une invite unique nouvelle qui n'a strictement plus rien à voir avec les considérants. En effet, elle demande désormais au Conseil administratif de négocier une convention qui définisse les rapports liant la Ville à la Fondation de Saint-Gervais. L'Union démocratique du centre constate, quant à elle, que la motion M-913 est caduque; nous la refuserons donc et invitons le plénum à faire de même.

M. Amar Madani (MCG). Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que la motion M-913 a été déposée en 2010 et que nous sommes maintenant en 2016... Pendant tout ce temps, beaucoup de choses se sont passées. J'interviens simplement ici pour vous dire que la convention de subventionnement en question est prête et qu'elle sera signée dans les jours, voire dans les semaines à venir.

Le président. La parole est à M. le conseiller municipal mon cher collègue Sylvain Thévoz.

Des voix. Ahhh! «Cher collègue»... (*Rires.*)

M. Sylvain Thévoz (S). M. Tobias Schnebli a dit en faisant un lapsus que la motion M-913 avait été déposée en 1910... Ce n'est pas tout à fait ça, mais elle date tout de même d'une époque historique, celle – pas si lointaine, finalement – où la droite avait des idées sur la culture et faisait des propositions en la matière. Une époque où la droite se disait que l'on pourrait peut-être accueillir à Saint-Gervais des acteurs culturels émergents, envisager des collaborations entre le Théâtre de Saint-Gervais et d'autres théâtres, élaborer une convention-cadre entre la Ville et la Fondation de Saint-Gervais. Je suis d'accord avec Tobias Schnebli: c'est un temps qui peut sembler antédiluvien ou, du moins, datant d'il y a un siècle...

Je le répète, c'était un temps où la droite prétendait avoir un discours et des ambitions en matière de culture, où elle voulait influencer sur la culture autrement que par des coupes budgétaires comme celles qu'elle a votées au mois de décembre 2015 en bastonnant – passez-moi le terme – le budget culturel et social de la Ville de Genève. (*Brouhaha, vives réactions sur les bancs de la droite.*)

Il est vrai que la motion M-913 paraît très lointaine, aujourd'hui. L'Union démocratique du centre l'a dit: elle est caduque. C'est vrai! Elle est caduque comme la droite elle-même et le discours de la droite sur la culture, qui est désuet et dépassé, basé uniquement sur des lignes budgétaires et témoignant donc d'une vision purement comptable. (*Brouhaha.*) La droite en a fait la preuve en proposant une coupe linéaire dans le domaine culturel, sans se soucier une minute... (*Vives réactions sur les bancs de la droite.*)

Des voix. Hors sujet!

Le président. Mesdames et Messieurs, je crois bien que 90% des discours tenus ici sont hors sujet, alors laissez l'orateur parler tranquillement, merci! De plus, vous savez très bien que c'est un ami...

M. Sylvain Thévoz. Monsieur le président, je ne refuse pas votre amitié, mais la réciproque n'est pas forcément de mise! Vous avez beau vous déclarer mon ami, cela n'a pas toujours été le cas: je me souviens qu'à une certaine époque vous me traitiez de termes que je n'oserais pas répéter ici.

Le président. Ah, vous savez, on change toujours...

M. Sylvain Thévoz. Peut-être avez-vous évolué. Il est bon de rappeler l'histoire pour ne pas l'oublier... Vous en donnez ainsi la preuve, Monsieur le président.

Le président. Aucun regret!

M. Sylvain Thévoz. D'abord vous insultez les gens, trois mois plus tard vous les traitez d'amis... (*Hurllements dans la salle.*)

Le président. Monsieur Thévoz, je vous aime!

M. Sylvain Thévoz. La droite, il y a quatre ans... (*Huées.*) La droite, il y a quatre ans, prétendait avoir un discours culturel... (*Huées.*)

Le président. On se calme! (*Huées et brouhaha général, le président sonne la cloche avec insistance.*)

M. Sylvain Thévoz. La droite prétendait s'intéresser aux artistes et même avoir des idées sur l'avenir de la Fondation de Saint-Gervais. Aujourd'hui, en 2016, elle prouve qu'elle n'en a plus...

(*Huées, le président sonne la cloche et désactive le micro de M. Thévoz.*)

Le président. La parole est à M. Madani. De toute façon, on ne vous comprend pas, Monsieur Thévoz!

(*Brouhaha, le président sonne la cloche, M. Thévoz hurle des propos hors micro.*)

Le président. On n'a pas compris la moitié de ce que vous avez dit, Monsieur Thévoz, mais je pense que c'est très bien...

M. Amar Madani (MCG). En tant que membre du conseil de fondation de Saint-Gervais, je peux vous rassurer, Mesdames et Messieurs: il est composé de représentants de différentes sensibilités politiques et le débat auquel nous assis-

Motion: un nouvel espace culturel à Saint-Gervais

tons ici ce soir n'existe pas en son sein. Là-bas, les discussions sont sereines et pratiquement tout le monde est sur la même longueur d'onde. Etant membre de ce conseil de fondation, je ne pourrai pas prendre part au vote sur la motion M-913 amendée mais, au nom du Mouvement citoyens genevois, j'invite le plénum à l'accepter.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a un paradoxe à l'espèce d'allégorie sur la culture à laquelle le représentant du Parti socialiste M. Thévoz a voulu se livrer tout à l'heure. En effet, il a prétendu qu'en 2010 la droite avait un projet pour la Fondation de Saint-Gervais alors que maintenant elle n'en a plus, mais je lui rappellerai que le représentant de la droite qui a déposé cette motion en 2010, c'est moi! Or, je siège toujours dans cette enceinte... Voilà le paradoxe: comment la personne qui a déposé cet objet à l'époque pourrait-elle aujourd'hui ne plus avoir de projet et ne plus être capable d'en répondre, alors même qu'elle siège encore en face de vous, Monsieur Thévoz?

Mais le plus grand paradoxe – et la plus grande hypocrisie – dans votre intervention, c'est ce que vous avez omis de dire: lorsque nous avons déposé la motion M-913, le Parti socialiste l'a refusée, de même que tous les groupes de gauche! Trop ennuyés qu'ils étaient qu'un parti de droite ait un projet culturel... Certains élus de gauche nous l'avaient même dit, à l'époque: «C'est embêtant, car cette idée, nous aurions bien voulu l'avoir nous-mêmes.» Pourquoi l'ont-ils refusée? Tout simplement parce qu'elle ne venait pas du «bon» bord politique!

Résultat des courses: le bâtiment de Saint-Gervais est resté vide pendant des mois, alors que le manque de lieux culturels était déjà criant, surtout pour la culture alternative. Un parlement à majorité de gauche et un Conseil administratif à majorité de gauche avec un magistrat de gauche en charge de la culture ont trouvé normal de laisser un bâtiment culturel vide, au lieu de l'utiliser le plus rapidement possible à un nouveau projet.

Telle est la conclusion que nous pouvons tirer du traitement de cette motion. Nous en sommes réduits à l'amender – étant donné qu'elle n'est plus d'actualité, faute d'avoir été traitée à temps – afin de demander que la Fondation de Saint-Gervais ait une convention avec la Ville, ce qui n'est pas le cas actuellement. Est-ce à dire que tout va bien dans le meilleur des mondes culturels? Non! Mais cela montre une chose: ceux qui nous donnent des leçons en matière de culture, ce soir, sont les mêmes qui ont enterré à l'époque un excellent projet qui créait un lieu culturel supplémentaire à Genève. Les mêmes qui se font aujourd'hui les défenseurs de la culture! Alors, Mesdames et Messieurs, ne vous y trompez pas et votez deux fois oui le 5 juin lors de la votation sur les coupes budgétaires! (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Vous me connaissez, il y a une *after* là-dedans...

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Je suis assez abasourdie par ce que j'entends ce soir! Le projet culturel de Saint-Gervais existait déjà, à l'époque du dépôt de la motion M-913. Je suis bien placée pour le savoir, puisque je représentais alors les Verts au sein du conseil de fondation. Ce projet n'a pas été inventé par le Parti libéral-radical – même si on peut reconnaître à celui-ci la paternité de la motion – car, je le répète, il existait déjà au sein même de la Fondation de Saint-Gervais avec le soutien de son directeur. Ce projet consistait à créer une résidence d'artistes. Par la suite, c'est la fondation qui l'a défendu et réalisé. Je ne pouvais donc pas laisser M. Brandt dire des choses aussi inexactes!

Reste encore à élaborer la convention, s'il doit y en avoir une. Il n'en demeure pas moins que, pour l'heure, le Théâtre de Saint-Gervais a pour spécificité – depuis un certain temps déjà – d'accueillir des artistes en résidence et de favoriser la création théâtrale, tant par des textes d'auteurs que par des mises en scène novatrices.

Le président. La parole est à M. Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, camarade!

Le président. Monsieur le camarade, c'est un parfait plaisir pour moi!

M. Pascal Holenweg. La première invite initiale de la motion M-913 a été réalisée ce soir: il était prévu de créer une troupe de théâtre autogérée à Saint-Gervais, nous sommes en train d'y parvenir dans cette enceinte! Il est vrai que nous nous sommes beaucoup entraînés, ces dernières années, et que nous avons une réputation à défendre...

Je poursuis l'historique entamé tout à l'heure par M. Brandt. Il faut se rappeler que la motion M-913 a été déposée en 2010. Pour manifester son engagement dans la politique culturelle en général et le théâtre en particulier – tout particulièrement à Saint-Gervais –, la première démarche initiée par la droite quelques mois plus tard, lors de l'examen du budget municipal à la commission des arts et de la culture, a consisté en une première proposition de réduction linéaire de toutes les subventions culturelles. Elle a été repoussée après avoir été éventée –

Motion: un nouvel espace culturel à Saint-Gervais

à savoir divulguée au public –, ce qui a provoqué une mobilisation des milieux culturels pour éviter que l'on se livre à l'exercice culturellement et politiquement assez insignifiant, pour ne pas dire stupide, de couper linéairement dans toutes les subventions.

On le voit bien: juste après avoir déposé la motion M-913, la droite a voulu couper linéairement dans la subvention destinée à la Fondation de Saint-Gervais! C'était probablement là une première manifestation de l'intérêt matériel qu'elle porte à la politique culturelle de la Ville... On peut donc considérer la motion M-913 comme le dernier signe d'une intelligence politique culturelle de la part de la droite. Il suffit de nous regarder pour s'en convaincre: au Conseil municipal, on est beaucoup plus intelligents quand on est minoritaires! C'est fou ce que nous sommes devenus intelligents, à gauche, depuis une année! Bref, cette motion date, à la fois culturellement et politiquement.

Ce qu'elle demande aujourd'hui sous sa forme amendée est la négociation d'une convention entre la Ville et Saint-Gervais... qui a déjà été négociée, M. Madani l'a rappelé tout à l'heure. On peut demander que cette convention nous soit communiquée, mais elle le sera de toute façon, comme n'importe quel document de cette nature.

En revanche, on pourra reprendre utilement la discussion sur la fonction du Théâtre de Saint-Gervais. Je crois qu'il faudra que nous discutons aussi de l'organisation de la Fondation de Saint-Gervais, car cette fondation privée qui dépend totalement du financement public est une anomalie, j'ai déjà eu l'occasion de le répéter plusieurs fois. Si une fondation privée dépend totalement du financement public, il est logique qu'elle devienne une fondation publique. Il n'y a aucune raison qu'elle reste une fondation privée, car non seulement cela n'apporte rien en termes d'autonomie de gestion, mais cela introduit une ambiguïté dans les rapports entre ladite fondation et la collectivité publique.

Quant au reste, tous nos partis sont représentés au conseil de fondation, sauf erreur; nous devrions donc tous avoir des informations suffisantes pour mener au sujet du Théâtre et de la Fondation de Saint-Gervais un débat de politique culturelle un peu plus intelligent que celui amorcé juste après le dépôt de la motion M-913, avec la première tentative de la droite pas encore coagulée de réduire linéairement les budgets culturels.

Enfin, Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si je vous l'ai déjà dit mais, le 5 juin, il faudra s'apprêter à voter deux fois non.

M. Sylvain Thévoz (S). J'espère que je pourrai parler sans que la droite se soulève... mais je sais qu'il y a parfois des vérités difficiles à entendre! Il est vrai qu'il n'était pas anodin de rappeler l'historique de la motion M-913, ni de souli-

gner mon étonnement face au changement de politique culturelle de la droite qui, juste après avoir demandé des conventions quadriennales, attaque les budgets y afférents. Je pense qu'elle devrait une fois s'expliquer là-dessus: quel est l'enjeu qui consisterait à élaborer des conventions pour inviter les milieux culturels à une certaine stabilité, tout en coupant dans les budgets prévus pour cela?

Je pense que c'est un message de politique publique extrêmement difficile à comprendre, pour des entités comme le Théâtre de Saint-Gervais ou d'autres acteurs culturels. Mettons-nous à leur place: à un moment donné, on leur reconnaît une fonction sociale et on leur alloue des montants, puis on leur coupe ces mêmes budgets par-derrière!

Cela dit, Mesdames et Messieurs, comme mon camarade Pascal Holenweg, je ne peux que vous inviter à voter deux fois non le 5 juin aux coupes linéaires voulues par la droite. Je signale au passage que la présentation de la saison 2016-2017 du Théâtre de Saint-Gervais aura lieu – par un hasard du calendrier – ce même 5 juin à 11 h... J'espère que la droite s'en inspirera pour réfléchir à ses intentions quant à de futures coupes éventuelles en matière de culture! Merci beaucoup et bonne soirée.

Une voix. On votera deux fois oui!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Incroyable, on y arrive! Monsieur Medeiros, je serai l'un des derniers intervenants de votre présidence, si je comprends bien.

Le président. Exactement, Monsieur Kanaan, c'est un vrai plaisir pour moi.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je suppose que mon intervention sera nettement moins controversée que les précédentes. En tant que magistrat en charge de la culture, je me réjouis de voir à quel point celle-ci fait l'objet de débats passionnés, durant cette législature... Bien sûr, je souhaite les voir aboutir à des résultats constructifs – si possible – surtout pour les milieux culturels eux-mêmes, qui créent et entretiennent ce patrimoine au bénéfice de la cohésion sociale au sens large, du rayonnement de Genève et de notre qualité de vie.

Les auteurs de certaines interventions me donnent parfois l'impression d'être dans un vase clos et d'oublier la réalité du terrain. En effet, derrière la culture il y a des personnes, des êtres humains. On peut reconnaître ou non leur talent, être

Motion: un nouvel espace culturel à Saint-Gervais

d'accord ou non avec leurs orientations artistiques, mais ils méritent un peu de respect.

Dans le cas de Saint-Gervais, je salue le travail réalisé aujourd'hui par le conseil de fondation – et cela, beaucoup plus harmonieusement que le Conseil municipal dans ses débats, je dois bien le dire! Comme l'a signalé M. Madani, les membres du conseil de fondation mettent actuellement la dernière main – en collaboration avec nous – à un projet de convention entre la Ville et la Fondation de Saint-Gervais qui sera finalisé très bientôt. Ce sera certainement l'occasion de mettre un certain nombre de choses à plat. La première fois qu'une institution élabore une convention, le processus est toujours assez long, car elle doit préciser son projet artistique, sa gouvernance, ses orientations, ses priorités.

La convention dont il est question ici ne sera pas anodine, Mesdames et Messieurs, car elle couvrira une période de changements à la direction de la Fondation de Saint-Gervais. En effet, le mandat du directeur actuel, M. Macasdar – qui fait un travail exceptionnel –, se terminera en juin 2018. Le conseil de fondation prépare donc l'appel à candidatures pour la nouvelle direction.

En conclusion, je remercie le plénum de voter la motion M-913 amendée, car le Conseil administratif souscrit entièrement à sa nouvelle invite unique.

Mis aux voix, l'amendement de la commission consistant à remplacer les trois invites initiales par l'invite unique nouvelle est accepté par 64 oui contre 1 non (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (63 oui et 4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de négocier une convention qui définisse les rapports liant la Ville à la Fondation de Saint-Gervais Genève.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

27. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion suivante:

- M-1230, de *M^{mes}* et *MM. Olivier Gurtner, Simon Gaberell, Albane Schlechten, Marie-Pierre Theubet, Grégoire Carasso et Tobias Schnebli*: «Pour un ou une maire de nuit à Genève».

28. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation orale suivante:

- IO-262, de *M. Emmanuel Deonna*: «Centres d'hébergement pour requérants d'asile: quelle concertation entre la Ville et le Canton?»

29. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-454, de *M. François Bärtschi*: «SOS pour l'immeuble des Minoteries: des mesures d'urgence afin de protéger les habitants!»

Le président. Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés à la fin... Comme vous le savez très bien, les *afters* sont ouvertes. Je vous souhaite une merveilleuse soirée, au revoir!

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	7686
2. Communications du Conseil administratif	7686
3. Communications du bureau du Conseil municipal	7686
4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 835 000 francs destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève (PR-1100 A1). Suite du premier débat	7686
5. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 463 400 francs pour renouveler et pérenniser les illuminations de Noël (Geneva lux) (PR-1177 A).	7699
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 mai 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études d'un montant de 880 600 francs, destiné à la poursuite des études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin (PR-1126 A)	7747
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 janvier 2016 de M. Grégoire Carasso: «Patinoire des Charmilles: du synthétique au naturel!» (QE-436)	7762
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 février 2016 de M. Rémy Burri: «Campagne Futur en tous genres: quel bilan?» (QE-440)	7766
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 février 2016 de M. Grégoire Carasso: «Katana: une utilisation accrue du domaine public?» (QE-442)	7770

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 mai 2010 de MM. Simon Brandt, Salvatore Vitanza, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, M^{me} Florence Kraft-Babel, M. Jean-Charles Lathion et M^{me} Marie Chappuis: «Construction d'une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel et le GSHC» (M-921). 7772
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 septembre 2015 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Brigitte Studer, Amanda Gavilanes, Olivier Baud, Gloria Castro, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier et Emmanuel Deonna: «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire» (M-1191). . . 7776
12. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 28 avril 2015 de M^{me} et MM. Gary Bennaim, Adrien Genecand, Grégoire Carasso et Marie Barbey: «Pour que le Conseil administratif soutienne la construction de logements dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et en particulier sur le site de la caserne des Vernets» (R-183) 7778
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 septembre 2015 de MM. Simon Brandt et Adrien Genecand: «No Bunkers: quels coûts pour le contribuable?» (QE-430). 7779
14. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 25 janvier 2016 de M. Eric Bertinat: «Euro 2016: une fan zone, ou pas?» (IE-15). 7781
15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 janvier 2016 de MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Thomas Zogg et François Bärtschi: «Y a-t-il des agents de police municipale frontalières?» (QE-435) 7783
16. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 21 janvier 2015: «Cohabitation cyclistes-piétons – campagne de sensibilisation auprès des cyclistes» (P-333) 7784
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 février 2016 de M. Eric Bertinat: «Recrutement du personnel dirigeant des MAH, transparence?» (QE-439). 7785
18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 mars 2016 de M. Sylvain Thévoz: «Interdiction du vagabondage en ville de Genève. La police municipale erre-t-elle?» (QE-443). 7790

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 mars 2016 de M. Amar Madani: «Jobs d'été 2016 en Ville de Genève» (QE-444) 7792
20. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 24 juin 2014: «Pour que les habitants soient consultés lorsqu'un établissement public (café, restaurant, bar, etc.) voudra s'installer dans la rue qu'ils habitent» (P-325) 7793
21. Réponse du Conseil administratif:
- à la motion du 6 avril 2009 de M^{mes} Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, Christophe Buemi et Christian Lopez Quirland: «Pension en espace de vie infantine et crèche: diminuer le taux d'effort pour les familles aux revenus en dessous de 30 000 francs» (M-859);
 - à la motion du 31 octobre 2012 de MM. Lionel Ricou, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M^{mes} Marie Barbey et Alexandra Rys: «Elaborer des modèles de calcul du prix de pension en institutions de la petite enfance plus favorables aux familles» (M-1052) 7795
22. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 25 mars 2014: «Pour une visibilité de la rue de la Tour-de-Boël, porte de la Vieille-Ville!» (P-319) 7799
23. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 15 septembre 2015 de M^{mes} Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Astrid Rico-Martin, MM. Jean-Luc von Arx, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Souheil Sayegh: «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie» (R-188) 7800
24. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 28 octobre 2014: «Lutte contre le bruit: revêtement phonoabsorbant aux Eaux-Vives» (P-330) 7801
25. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 novembre 2010 de MM. Bayram Bozkurt, Georges Breguet, Alexandre Wisard, Christophe Dunner, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Armand Schweingruber, Roland Crot, Sylvain Clavel, Jacques Baud, Christophe Buemi,

Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Christian Zaugg, M ^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, Sandra Golay, Florence Kraft-Babel, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Annina Pfund, Véronique Paris, Maria Casares, Ariane Arlotti et Salika Wenger: «Prévoir des lieux de vie pour nos aîné-e-s» (M-956)	7803
26. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 24 mars 2010 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Guy Dossan, Salvatore Vitanza, Edgar Bordier, Adrien Genecand et M ^{me} Patricia Richard: «Un nouvel espace culturel à Saint-Gervais» (M-913 A)	7806
27. Propositions des conseillers municipaux	7818
28. Interpellations	7818
29. Questions écrites	7818

Le mémorialiste:
Ramzi Touma